

Viol conjugal : mythes du viol, sexisme et représentations

Auteur : Grogna, Mathilde

Promoteur(s) : Glowacz, Fabienne

Faculté : Faculté de Psychologie, Logopédie et Sciences de l'Éducation

Diplôme : Master en sciences psychologiques, à finalité spécialisée en psychologie clinique

Année académique : 2018-2019

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/8393>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.



Faculté de Psychologie, Logopédie et Sciences de l'Éducation

LE VIOL CONJUGAL :

MYTHES DU VIOL, SEXISME ET REPRÉSENTATIONS

Sous la direction de : Fabienne Glowacz

Lectrices : Laetitia Di Piazza et Amandine Dziewa

Mémoire présenté par **Mathilde GROGNA**

En vue de l'obtention du grade de Master en
sciences psychologiques

Année académique 2018-2019

But, if you can't rape your wife, who can you rape ?

Le sénateur Californien Bob Wilson (cité par Russel, 1990)

Remerciements

Tout d'abord mes remerciements vont à toutes les personnes qui m'ont aidée, de près ou de loin, dans la réalisation de ce travail.

Je remercie également ma promotrice, Fabienne Glowacz, ainsi que ses assistantes, Emilie Smith et Rosa Puglia, pour leurs précieux conseils ainsi que pour m'avoir aidée à mener à bien ce projet.

Un tout grand merci à Elise, Brigitte et Yvon pour leurs relectures minutieuses ainsi qu'à Hugo pour ses conseils à propos des statistiques.

Ensuite, je remercie Laetitia Di Piazza et Amandine Dziewa pour l'intérêt porté à mon travail. J'espère ne pas les décevoir.

Enfin, je tiens à remercier les 604 personnes qui ont pris le temps de répondre à mon questionnaire en ligne. Sans elles, cette recherche n'aurait pu être réalisée

Table des matières

Indexe des tableaux	6
Introduction	8
Contexte historique	9
Évolution légale du viol conjugal en Belgique	11
Article 375 du code pénal:	11
Politique tolérance zéro	12
Efficacité de la tolérance zéro	13
Le consentement	15
Les chiffres officiels en Belgique	16
Le viol	18
Le mythe du viol	18
Le blâme sur la victime de viol	20
Théories explicatives	20
Les facteurs influençant le blâme de la victime	21
Les caractéristiques de la victime	21
Les caractéristiques de l'observateur	22
Le viol conjugal	24
Recensement du viol conjugal	24
L'influence de la proximité relationnelle sur la labellisation de l'acte comme un viol	26
Influence de la relation sur l'attribution de la faute	26
Le sexe forcé dans le couple	27
Le cas des femmes battues	27
Continuum de la coercition sexuelle	29
Les représentations sociales	32
Les stéréotypes de genre	34
Fonction des stéréotypes de genre	34
Rôles sociaux et stéréotypes	35
Conséquence de la stéréotypisation	35
Conséquence de la stéréotypisation	36
Lien entre représentations sociales et le viol conjugal	37
Le sexisme	38
Le sexisme hostile	38
Le sexisme bienveillant	39
Les représentations sociales à propos des délinquants sexuels	40
La satisfaction de vie	41

Méthodologie	43
Hypothèses de l'étude	43
Hypothèses secondaires	45
Méthode	45
Procédure de passation et recrutement	45
Instrument de mesure	46
Description des échelles utilisées	47
La version française de l'Échelle du sexisme ambivalent	47
Illinois Rape myth acceptance scale (IRMA)	48
Échelle de satisfaction de vie (ÉSdV-5)	49
Community Attitude Towards Sex Offenders-Revised (CATSO)	50
Traitement des données	51
Résultats	52
Remarques préliminaires	52
Statistiques descriptives	54
Description de la population	54
Tableaux descriptifs des réponses aux questionnaires	55
Analyse quantitative	56
Matrice de corrélation totale	56
Hypothèse 1 : Les données sociodémographiques influencent le sexisme, l'adhésion aux mythes du viol, la qualité de vie ainsi que les représentations à propos des délinquants sexuels	59
Le sexe	59
L'âge	61
Le fait d'avoir été marié auparavant	63
Le statut marital	64
Le statut civil	66
Le dernier diplôme obtenu	68
Hypothèse 2: Le niveau de sexisme des participants influence l'adhésion aux différents mythes du viol	71
Hypothèse 3: Le niveau de satisfaction de vie influence les représentations à propos des délinquants sexuels	73
Hypothèse 4: Le degré d'adhésion aux différents mythes du viol amène à avoir des représentations différentes à propos des agresseurs sexuels	74
Hypothèse 5: le niveau de sexisme des participants influence les représentations à propos des délinquants sexuels.	77

Hypothèse 6: Les antécédents de violence conjugale, d'attouchements et de viol conjugal influencent le sexisme, l'adhésion aux mythes du viol et les représentations à propos des agresseurs sexuels	78
Analyse qualitative	81
Analyse prototypique	81
Questions ouvertes	82
Première question ouverte	82
Seconde question ouverte	83
Discussion	85
Représentations générales sur les délinquants sexuels et les mythes du viol	85
Les représentations à propos des délinquants sexuels	85
Les mythes du viol et leur explication par l'alcool	87
Hypothèses sur le lien entre les différentes variables étudiées et les données sociodémographiques des répondants.	88
Le sexe des participants	88
Statut marital	89
Le dernier diplôme obtenu	90
Le statut civil	91
L'âge	91
Hypothèses sur le lien des variables étudiées et les réponses aux questionnaires	93
L'influence du sexisme sur l'adhésion aux mythes du viol	93
Influence de la satisfaction de vie des répondants sur leurs représentations des délinquants sexuels.	94
Le niveau de sexisme des répondants influence leurs représentations à propos des agresseurs sexuels	94
Le niveau d'adhésion aux différents mythes à propos du viol amène les répondants à avoir des représentations différentes à propos des agresseurs sexuels	95
Les antécédents de violence conjugale, les antécédents d'attouchements sexuels et le sexe forcé dans le couple influencent le score de sexisme, la satisfaction de vie, l'adhésion aux mythes du viol et les représentations à propos des agresseurs sexuels	96
Questions ouvertes et semi-ouvertes	97
Limites méthodologiques	102
Conclusion	104
Perspectives futures	105
Bibliographies	106
Annexes	112
Annexe n°1	112
Annexe n°2	113

Annexe n°3	125
Annexe n°4	127
Annexe n°5	128
Annexe n°6	129
Annexe n° 7	129
Annexe n°8	130

Indexe des tableaux

Tableau I. Résultats de l'homogénéité des variances.....	53
Tableau II. Répartition des genres selon l'âge des participants.....	55
Tableau III. Répartition des pays d'origine des participants.....	55
Tableau IV. Répartition des participants ayant déjà été marié/mariés dans l'échantillon.....	55
Tableau V. Tableau descriptif des résultats généraux.....	56
Tableau VI. Matrice de corrélation totale.....	58
Tableau VII. Résultats au test T de Student de la variable sexe sur les différents questionnaires.....	59
Tableau VIII. Résultats de l'ANOVA faite sur les différents questionnaires avec la variable catégorielle « âge»	61
Tableau IX. Résultats au test T de Student de la variable « avoir déjà été/être marié » sur les différents questionnaires.....	64
Tableau X. Résultats de l'ANOVA faite sur les différents questionnaires avec la variable catégorielle «statut marital»	65
Tableau XI. Résultats de l'ANOVA faite sur les différents questionnaires avec la variable catégorielle « statut civil»	67
Tableau XII. Résultats de l'ANOVA faite sur les différents questionnaires avec la variable catégorielle « le dernier diplôme obtenu»	69
Tableau XIII. Résultats de la régression des scores de l'Esa sur les scores de l'Irma.....	72
Tableau XIV. Résultats des régressions des sous-dimensions de l'Esa sur les sous-dimensions de l'Irma.....	73
Tableau XV. Résultats de la régression des scores de qualité de vie sur les scores de l'échelle Catso.....	74
Tableau XVI. Résultats de la régression des scores de l'échelle Irma sur les scores de l'échelle Catso.....	75
Tableau XVII. Résultats de la régression des sous-dimensions de l'échelle Irma sur les scores totaux de l'échelle Catso.....	75
Tableau XIII. Résultats des régressions multiples des sous-dimensions de l'échelle Irma sur l'échelle Catso.....	75
Tableau XIX. Résultats de la régression de l'échelle Esa sur l'échelle Catso.....	77
Tableau XX. Résultats de la régression multiple de l'échelle Esa sur l'échelle Catso.....	77
Tableau XXI. Résultats au test T de Student de la variable « avoir subi des violences conjugales » sur les différents questionnaires.....	78
Tableau XXII. Résultats au test T de Student de la variable « avoir subi des attouchements sexuels » sur les différents questionnaires.....	79

Tableau XXIII. Résultats au test T de Student de la variable « avoir été forcé à des relations sexuelles par son/sa partenaire » sur les différents questionnaires.....	80
Tableau XXIV. Résultats de l'analyse prototypiques pour le concept « sexualité conjugale ».....	81
Tableau XXV. Résultats de l'analyse prototypiques pour le concept « viol conjugal ».....	82

Introduction

Le consentement¹ au niveau des relations sexuelles est devenu un concept actuellement beaucoup questionné. Cependant au sein du couple, il semble parfois acquis ou bien il cesse d'être remis en question à partir d'un certain temps. Tout comme il existe des faits de viol où victimes et agresseurs se connaissent, il existe des faits de viol où ces derniers entretiennent une relation de couple. Ces faits sont moins connus et ont un côté secret. J'ai donc décidé de m'intéresser à ce fait en particulier. Plus précisément, ce sujet étant peu discuté dans la vie de tous les jours, je vais tenter d'explorer les représentations que se font les gens à ce propos. L'étonnement, voire l'ébranlement de certains lors de l'évocation de cette recherche m'ont motivée à investiguer ce sujet en particulier.

Dans un premier temps, il sera question de rappeler brièvement le contexte historique dans lequel la problématique du sujet est reconnue et définie. Ensuite, l'exploration de concepts tels que le consentement, les croyances, le sexisme sera menée.

Cette première partie s'achève en légèreté en approchant le sujet de la satisfaction dans la vie.

Viendra ensuite la mise en place d'hypothèses afin de mener à bien cette recherche. Nous aborderons également la méthodologie choisie pour la création du questionnaire en ligne.

La dernière partie de ce travail reprendra les résultats obtenus ainsi qu'une discussion à leur propos, les mettant en liens avec les études déjà réalisées sur le sujet.

Le tout sera finalisé par une conclusion qui reprendra quelque réflexion personnelle autour des recherches les plus pertinentes de ce travail et proposera des pistes pour de futures recherches sur ce sujet.

¹ Lorsque la notion de consentement sera abordée, il s'agira du consentement dans le cadre des relations sexuelles entre deux personnes.

Contexte historique

Ces dernières années, plusieurs faits-divers liés au consentement dans les relations sexuelles ont enflammé les médias et ont été relayés par les réseaux sociaux.

Tout d'abord, en 2017, le hashtag "me too" et l'équivalent français "balance ton porc" ont été mondialement diffusés afin de dénoncer les agressions sexuelles et le harcèlement dans le monde du travail.

Le hashtag "me too" est lancé au départ en 2006 par Tarana Burke, une Américaine qui milite pour dénoncer les violences sexuelles. Il s'agissait au départ d'une campagne de soutien aux victimes d'agressions sexuelles de milieux défavorisés. Le "me too" signifiait "moi aussi j'ai été victime d'agression sexuelle". En 2017 éclate l'affaire Weinstein. Celui-ci est accusé d'agressions, de viols et de violences envers des femmes. Alyssa Milano réagit sur Twitter. Elle invite les femmes qui ont été victimes de harcèlement ou d'agressions sexuelles à poster en commentaire les mots "me too". En cinq jours, elle récolte plus de soixante mille réponses. Le mouvement s'étend rapidement au point qu'une année plus tard, 17,2 millions de tweets #MeToo sont recensés. Cette mobilisation contre les agressions, viols et violences a mis en lumière l'ampleur d'un phénomène auparavant sous-estimé (Croquet, 2018).

En novembre 2018, un autre mouvement apparaît en réaction à une affaire de mœurs en Irlande. Un homme de 27 ans est accusé d'avoir violé une jeune fille de 17 ans. Le 6 novembre, à la Cour criminelle, l'avocate du présumé auteur du viol parvient à faire acquitter son client. Pour ce faire, elle présente le string que portait la victime au moment du viol comme la "preuve" de son consentement. Le 13 novembre 2018, la députée Ruth Coppinger brandit un string au Parlement. Elle s'indigne ainsi de la défense de cette avocate et de manière générale de la gestion des poursuites judiciaires de viols en Irlande. Peu après, un grand nombre de femmes publient des photos de leurs sous-vêtements sur les réseaux sociaux avec comme description "this is not consent" afin de montrer leur indignation (Le monde, 2018).

Ainsi, la problématique des viols et du consentement prend de plus en plus d'ampleur, principalement par le biais des réseaux sociaux. Lorsque le viol est abordé, il s'agit généralement de la situation où les deux personnes ne se connaissent pas.

Or, le viol apparaît également au niveau de la sphère intime du couple, mais cette situation est encore peu connue et peu investiguée...

Une étude de Finkelhor & Yllo en 1983 dénonce déjà les violences sexuelles dans le couple. Elle rapporte d'ailleurs qu'elles sont plus fréquentes que les violences sexuelles commises par des inconnus.

Plus tard, en 1990, Russel rapporte qu'approximativement 10 à 14% des femmes mariées ou qui cohabitent avec leur compagnon sont victimes de viol par leur compagnon.

En 2006, Tjaden et Thoennes concluent que 84% des viols rapportés sont commis soit par une connaissance de la victime, soit par son partenaire intime.

En 2008, Ferro et al. écrivent un article basé sur l'une de leurs études. Ils y discutent les facteurs qui influencent la vision du viol. Pour ce faire, ils rassemblent un échantillon de 129 personnes. Ils présentent ensuite des scénarii de viol aux participants. Dans le premier scénario, une femme est violée par son mari. Dans le second, l'acte est commis par le voisin. Le déroulement des scénarii est identique. En effet, seule l'identité de l'auteur et son lien avec la victime diffèrent. Les chercheurs ont observé les perceptions des participants face aux différents scénarii en leur demandant de répondre à une série de questions. Les résultats démontrent que le mythe du viol, c'est-à-dire l'ensemble des croyances et stéréotypes sur les causes et facteurs du viol, est plus présent dans le scénario du viol conjugal que dans celui où l'auteur est une connaissance. Les chercheurs concluent que les caractéristiques de la victime, le lien que la victime entretient avec l'auteur et les caractéristiques sociodémographiques de celle-ci, telles que la couleur de peau, le statut conjugal, etc., continuent à influencer l'avis des gens sur le viol.

Évolution légale du viol conjugal en Belgique

Au 18^{ième} siècle, la loi à propos du viol conjugal comprend le passage suivant : « *un mari ne peut être reconnu coupable d'un viol commis sur son épouse légitime en raison de leur consentement matrimonial et de leur contrat de mariage, selon lesquels l'épouse se donne à son époux et ne peut plus de ce fait se rétracter* ».

Dans les textes de lois belges la notion de “devoir conjugal” n’apparaît nulle part, bien qu’en France cette notion soit citée dans les textes de lois à propos du mariage. La notion de devoir conjugal en Belgique n’est autre qu’une idéologie sociétale, qui a été installée par le patriarcat et dont les mœurs ont du mal à se défaire.

À l’époque, la femme avait en effet le devoir de s'offrir à son mari lorsque celui-ci en avait envie. La notion de consentement était totalement absente car le devoir conjugal l’emportait.

Ce n’est que depuis 1989 que le viol conjugal est réellement reconnu comme un crime répréhensible par la loi. Auparavant, ce qui se passait dans la sphère privée ne devait pas en sortir. Bien qu’il soit reconnu, le viol conjugal semble encore mal accepté, on n’y accorde pas une grande importance (Michez, 2017). La loi définissant le viol et donc le viol conjugal est reprise dans l’article 375 du code pénal. Voici ci-dessous les textes de loi ainsi que les travaux parlementaires qui s’y rapportent.

Article 375 du code pénal:

"Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit et par quelque moyen que ce soit, commis sur une personne qui n'y consent pas, constitue le crime de viol. Il n'y a pas consentement notamment lorsque l'acte a été imposé par violence, contrainte ou ruse, ou a été rendu possible en raison d'une infirmité ou d'une déficience physique ou mentale de la victime. Quiconque aura commis le crime de viol sera puni de réclusion de cinq ans à dix ans. Si le crime a été commis sur la personne d'un mineur âgé de plus de seize ans accomplis, le coupable sera puni de la peine de la réclusion de dix à quinze ans. Si le crime a été commis sur la personne d'un enfant âgé de plus de quatorze ans accomplis et de moins de seize ans accomplis, le coupable sera puni de la peine de la réclusion de quinze à vingt ans. Est réputé viol à l'aide de violences tout acte de pénétration sexuelle,

de quelque nature qu'il soit et par quelque moyen que ce soit, commis sur la personne d'un enfant qui n'a pas atteint l'âge de quatorze ans accomplis. Dans ce cas, la peine sera la réclusion de quinze à vingt ans. Elle sera de la réclusion de vingt ans à trente ans si l'enfant était âgé de moins de dix ans accomplis. »

C'est depuis la loi qui a suivi ces travaux parlementaires que le viol conjugal a été repris le 4 juillet 1989 comme un crime punissable par la loi par l'établissement de l'article 375-376-377 du code pénal sur le voyeurisme, l'attentat à la pudeur et le viol².

Politique tolérance zéro

Un premier changement s'opère en 1994 au niveau des violences conjugales. La députée Zinzin propose la mise en place d'une loi qui permettrait de combattre la violence conjugale, et permettrait aux autorités publiques de s'immiscer dans la sphère privée lorsqu'il y a un problème de violence. Le père n'est plus vu comme le chef de la maison (Vanneste, 2017).

Un second changement s'opère en 2004. C'est à la base un changement local, mis en place par le procureur du Roi de l'arrondissement de Liège : une politique de tolérance zéro pour la violence conjugale. Cela a pour but de diminuer le grand nombre d'affaires de violences conjugales classées sans suite (Born et Glowacz, 2006). Cette politique est ensuite généralisée à la Belgique deux ans plus tard sous la forme d'une circulaire³ COL4/2006.

Le parlement s'engage⁴ « à mener sans relâche la lutte contre la violence domestique, à la condamner systématiquement, à [nous] battre pour qu'elle soit spécifiquement reconnue comme inacceptable, qu'elle soit systématiquement poursuivie et incriminée par les autorités policières et judiciaires ».

² . Loi du 4 juillet 1989 concernant le voyeurisme, l'attentat à la pudeur et du viol, art.375- 376- 377 C.P., 18 juillet 1989, 19.II.2016, éd.4

³ Circulaire n° COL 4/2006, Circulaire commune de la ministre de la Justice et du Collège des Procureurs généraux relative à la politique criminelle en matière de violence dans le couple, 1er mars 2006, jointe à la Circulaire COL 3/2006, Circulaire du Collège des Procureurs généraux portant sur la définition de la violence intrafamiliale et de la maltraitance d'enfants extrafamiliale, l'identification et l'enregistrement des dossiers par les services de police et les parquets, 1er mars 2006

⁴ Point 5.1 de la Résolution

Le champ d'application de cette circulaire s'élargit alors. Elle comprend désormais les violences sexuelles, psychiques et économiques en plus des violences physiques ciblées auparavant.

Cette politique agit à deux niveaux. Tout d'abord, les policiers sont en obligation de renvoyer toutes les situations de plaintes correspondant à de la violence conjugale au parquet. Enfin, le parquet doit veiller à limiter les classements sans suite de ces dossiers. Le classement sans suite ne doit concerner que les cas où aucune infraction ne peut être relevée ou bien s'il n'y a pas suffisamment de preuves. Toutefois, une évaluation de la situation doit être faite et celle-ci doit être rassurante pour que le parquet classe sans suite.

Cette circulaire formalise la demande que tous les faits de violence conjugale soient traités avec rapidité et fermeté. Elle part du principe que *« plus tôt l'auteur se trouve confronté au rappel ferme de la loi par l'autorité, plus l'intervention judiciaire permet de mettre un frein à cette violence et d'éviter l'engrenage du cycle de la violence »*⁵.

Efficacité de la tolérance zéro

En ce qui concerne l'efficacité de cette circulaire en Belgique, cela a été étudié par Charlotte Vanneste (2017). Dans un premier temps, celle-ci met en lumière l'important écart entre la théorie et la pratique, en effet certains n'ont jamais eu de décision judiciaire comme conséquence à la plainte (5%) et 65% ont bénéficié d'un classement sans suite. De plus, seulement 32% des prévenus qui ont eu un classement sans suite l'ont eu pour le motif que leur situation était régularisée, mais qu'en est-il des 34% de prévenus restant ?

Vanneste (2017) conclut donc que la tolérance zéro, c'est à dire la réaction dans tous les cas de dénonciation de violence conjugale se fait dans quatre situations sur cinq.

Celle-ci rapporte que ce genre d'intervention peut sembler utile dans les cas de "terrorisme intime"⁶. Cependant lorsque la violence est situationnelle une aide extérieure paraîtrait plus appropriée.

Son étude sur la probable relation entre la mise en place de la tolérance zéro et le taux de récidive ne montre aucune corrélation entre les deux, et cela dans tous les cas de figure des arrondissements où l'application de celle-ci variait.

⁵ Point A.2 de la circulaire, COL4/2006, VI.1.

⁶ Dynamique d'emprise et de contrôle dans un couple

L’auteure a tout de même mis en évidence que la récidive semble être favorisée par certaines variables telles que la réciprocité de la violence, l’existence d’autres faits punissables et encore, mais très faiblement, par un contexte socio-économique aisé. Ce qui est, selon elle, interpellant, c’est que la décision de non poursuite pour le motif que “la situation s’est régularisée” n’amène pas le taux de récidive à baisser. On peut donc déduire que la situation n’était pas régularisée, étant donné qu’un problème de violence a tendance à se reproduire à nouveau.

Enfin elle s’est intéressée à l’influence de la réponse judiciaire sur le taux de récidive. Et elle en déduit paradoxalement que plus la punition est contraignante, plus le taux de récidive augmente.

Cependant, une étude menée aux USA qui met en jeu un fonctionnement du même type a montré d’autres résultats par le passé. Cette étude, la “Mineapolis Domestic Violence Experiment” a été menée par Sherman et Berk (1984). La méthodologie voulait que dans un groupe de délinquants ayant été accusés de violence conjugale, les policiers avaient pour mission de les séparer aléatoirement en 3 groupes différenciés selon la sanction.

Le premier tiers était arrêté, le second tiers recevait des conseils et le dernier tiers était séparé de leur conjoint(e).

Les résultats de leur étude ont mis en évidence un effet dissuasif de l’arrestation d’office, c’est à dire que cette arrestation réduisait leurs récidives. Après la prise de connaissance de ces résultats, plusieurs états ont mis en place une politique d’arrestation obligatoire des auteurs de violence conjugale.

Toutefois, les études suivantes n’ont jamais pu reproduire de tels résultats.

La politique de poursuite obligatoire est tout de même maintenue, bien que son efficacité n’ait pas pu être démontrée, il s’agit pour le moment de la meilleure option dans l’intérêt des victimes.

Au niveau des choses mises en place pour contrer ce genre de crime, nous n’avons pas trouvé d’alternative avec de meilleurs résultats.

Cela a été testé de différentes manières. D’abord le traitement psycho-éducatif qui est inspiré du modèle Duluth⁷, ensuite la mise en place d’un traitement cognitivo-comportemental ou bien même d’autres traitements. Aucun n’a montré de résultats positifs dans la réduction de la récidive lors de la méta analyse réalisée en 2004 (Babcock et al., 2004).

⁷ Programme dédié à réduire la violence faite aux femmes aux USA qui a été créé par Ellen Pence et Michael Paymar

La violence domestique est désormais vue comme un crime autant pour la victime que pour la société. En effet, cette dernière s'intéresse à présent à la sphère du privé et punit les faits qui s'y produisent. Au vu des résultats des poursuites et sanctions peu efficaces, la politique d'arrestation obligatoire tend à mettre en avant un message pour montrer la non acceptation de ces actes (Hoyle & Sanders, 2000).

Le consentement

Dans l'article 375 du code pénal se trouve une note sur les conditions d'un consentement valide. « *Il n'y a pas consentement notamment lorsque l'acte a été imposé par violence, contrainte (menace, surprise) ou ruse, ou a été rendu possible en raison d'une infirmité ou d'une déficience physique ou mentale de la victime* ».

Gardons à l'esprit également qu'en dessous de 16 ans, aucun consentement n'est envisageable selon la loi belge, une exception est tout de même faite pour les mineurs ayant entre 14 et 16 ans qui consentent volontairement et consciemment à une relation sexuelle. Dans ce cas spécifique, cela ne sera plus repris comme un viol, mais un attentat à la pudeur. Qu'importe la situation, sous cette limite d'âge, il s'agit bien d'un fait de viol. Le consentement n'entre pas non plus en jeu dans les relations intrafamiliales, lorsqu'un des partenaires est l'enfant de l'autre et qu'il a moins de 18 ans.

Pour pouvoir parler de viol, trois conditions sont requises.

Premièrement, il doit y avoir un acte de pénétration, même incomplet. Deuxièmement, l'acte est non consentant. Troisièmement, l'acte est volontairement commis, il doit y avoir un élément moral (code pénal belge).

Le consentement dans les relations sexuelles n'est pas repris sous aucun contrat, ce qui complique les poursuites judiciaires du crime de viol. Dans certaines situations, on ne peut pas prouver le consentement ou bien le non consentement.

Le consentement est lié à une réalité sociétale, qui va le moduler selon les mœurs et les lois (Dupré, 2010). C'est dans le verbal mais aussi dans le non-verbal que l'on décèle l'envie ou non. Cependant, pour le non-verbal, cela reste une approximation, une idée que l'on se fait de ce que l'autre ressent et veut. Cela peut vite amener à des quiproquos. Une mauvaise interprétation de l'autre, ou bien un geste non voulu peut s'avérer révélateur d'un accord pour certains alors que pour d'autres cela

peut signifier un refus. C'est pourquoi, dans le couple, cela peut laisser une zone d'ombre, de malentendus possibles. (Amsellem-Mainguy, Cheynel, & Fouet, 2016).

Comme l'ont démontré Monson et al. (2000) dans leur article au titre révélateur : "Does "no" really mean "no" after you say "yes" ?", le fait qu'un couple ait déjà eu des relations sexuelles amène les observateurs à blâmer davantage la victime et à nier la situation de viol.

Il y a donc ce que ces auteurs appellent *la théorie de la non-révocabilité du consentement*. C'est à dire qu'ils ont étudié dans leur échantillon que si une femme dit non à un rapport sexuel, la fait qu'elle ait un jour accepté d'en avoir un avec cette même personne influence l'interprétation que la personne demandeuse de relation sexuelle va se faire. Ils citent dans leur étude que leurs résultats corroborent ceux de Shotland et Goodstein's (1992) qui ont mis en évidence des résultats semblables quelques années auparavant.

Les chiffres officiels en Belgique

La police recense une augmentation des plaintes à propos des violences sexuelles dans le couple. En 2000 (site de la Police fédérale Belge), seules 10 plaintes sont recensées, contre 147 en 2017 (voir tableau des données en annexe 1). Ces chiffres ne sont très probablement pas représentatifs de la réalité. En effet, ce type de violences est très peu dénoncé de manière générale. C'est d'autant plus le cas au niveau conjugal où le chiffre noir (NB : l'ensemble des crimes qui ne sont pas connus) est encore plus grand. Dans les résultats de l'enquête de victimisation belge de 2010 à l'initiative de l'IEFH (Pieters et al., 2010), on observe que les plaintes déposées concernent majoritairement la violence physique. Seulement 1,4% des plaintes ont été déposées pour abus sexuels. Cela révèle qu'un grand chiffre noir existe pour ce genre de crime, c'est à dire qu'ils sont peu dénoncés à la justice pour toute une série de raisons qui ont été évoquées plus haut.

Les données enregistrées ne permettent pas de déduire un profil sociodémographique type de la personne qui est dénoncée pour violence conjugale. Toutefois, les femmes sont plus rarement dénoncées pour des faits de violences conjugales. Il est néanmoins possible que cette estimation soit sous-estimée. En effet, les hommes tendent à être plus réticents que les femmes lorsqu'il s'agit de porter plainte pour ce genre de faits. Entre également en compte le fait que la victimisation des

hommes reste un tabou dans notre société. Ils doivent donner une image forte et masculine. Cela peut être un facteur paralysant et induire une sous-estimation des données (Vanneste, 2017).

Le viol

Le mythe du viol

En 1980, Burt (cité par Buddie et Miller, 2001) définit le mythe du viol comme *“prejudicial, stereotyped, or false beliefs about rape, rape victims and rapist”*. (Croyances péjoratives, stéréotypées ou fausses au sujet des victimes de viol et du violeur). Quelques années plus tard, en 1994, Lonsway et Fitzgerald définissent le mythe du viol comme l'ensemble des « attitudes et croyances généralement fausses mais répandues et persistantes, permettant de nier et de justifier l'agression sexuelle masculine contre les femmes ».

Le mythe du viol est donc l'ensemble des préjugés de la population à propos du viol. Il s'agit d'idées reçues qui tendent à banaliser l'acte de viol et à rendre la victime coupable du viol qu'elle a subi. Cela suppose que la victime aurait demandée à être violée, et qu'elle aurait apprécié secrètement ou bien même qu'elle aurait menti à ce propos (Buddie & Miller, 2002). Ces préjugés contribuent à déresponsabiliser le violeur.

Pour mettre au point cette définition Lonsway et Fitzgerald (1994) ont dû élaborer le concept de “mythe” en mélangeant les idées de ce concept dans plusieurs disciplines telles que la philosophie et la sociologie. Il en ressort qu'un mythe peut être découpé en trois points.

En premier lieu, ce sont de fausses idées ou de fausses légendes. En second lieu, ces fausses idées permettent d'expliquer certains phénomènes culturels (dans le cas présent, le phénomène consiste à blâmer la victime de viol). En troisième lieu, ces fausses idées découlent de la culture et font en sorte que certains comportements et arrangements sociaux, eux aussi liés à la culture, se maintiennent.

D'après McMahon et Farmer (2011), le questionnaire “Illinois Rape Myth Acceptance Scale” (Payne et al., 1999) permet d'évaluer les mythes concernant le viol dans différents domaines. Les répondants sont amenés à se positionner face à des phrases liées à des croyances à propos du viol. Ainsi ce questionnaire permet d'évaluer à quel(s) mythe(s) le sujet croit ou s'identifie.

Le mythe du viol influence également la labellisation de certains actes comme étant des viols. Ceci s'explique par les résultats des études menées par Lemaire et al. (2016) et par Peterson et Muehlanhard en 2004 (cités par Newins et al, 2018). Ils ont pu mettre en évidence que lorsqu'une femme adhère à de fausses idées concernant le viol, elle les appliquera également dans le cas où

elle est elle-même victime d'un viol. Par exemple, une femme peut être encline à croire qu'il n'y a pas de viol si la femme ne se débat pas de toutes ses forces. Ce qui signifie qu'elle ne se sentira pas elle-même victime du viol si elle n'oppose pas une forte résistance à l'acte.

Koss et al.(1994) regroupent les mythes du viol en trois catégories : la victime masochiste ; la victime qui a provoqué (victim precipitation en anglais) et la victime qui affabule.

Le premier groupe de mythes met en avant une victime masochiste, qui a apprécié et voulu ce viol. Ensuite le second groupe reprend les mythes qui décrivent la victime comme ayant causé elle-même son viol,(en s'habillant de manière sexy ou bien en ayant l'air aguicheuse). Enfin le dernier groupe de mythes est celui des mythes où la victime ment sur ce qu'il s'est passé, ou bien que les femmes ont exagéré le fait. Tout ceci amène donc à la création d'une certaine hiérarchie sexuelle où les hommes sont dominants, et où les agressions sexuelles envers les femmes sont normalisées (Franklin, 2008).

Le questionnaire en version longue "*Updated Illinois Rape Myth Acceptance Scale*" (Payne, Lonsway,& Fitzgerald, 1999; McMahon & Farmer, 2011), met en évidence sept mythes principaux sur le viol des femmes, à savoir:

Elle le voulait;

Ce n'était pas vraiment un viol ;

Il ne pensait pas la violer, entendons ne pensait pas que c'était un viol;

Elle l'a demandé ;

Elle a menti ;

Le viol est un événement insignifiant;

Le viol est un événement déviant.

Ces mythes amènent la population à légitimer l'acte du viol, c'est à dire à justifier l'acte de l'auteur et à donner à la victime une part de responsabilité.

Le mythe du viol influence les observateurs à blâmer la victime plutôt que l'agresseur. Ce constat est développé plus en détails dans le point suivant.

Le blâme sur la victime de viol

Plusieurs études décrites dans ce point montrent que les gens ont tendance à blâmer les victimes de viol. Par blâmer, j'entends un jugement défavorable et une accusation. Ainsi cela impute à la victime une part de responsabilité.

Théories explicatives

Dans leur revue de la littérature, van der Bruggen et Grubb (2014) ont mis en évidence trois théories explicatives sur l'attribution du blâme à la victime de viol.

Tout d'abord "the just world theory" de Lerner et Matthews, 1967. Cette théorie part du principe que nous pensons vivre dans un monde juste. C'est-à-dire que nous méritons ce qui nous arrive. Cela nous donne en quelque sorte une impression de contrôle, d'ordre et de justice. Par nos actes, nous méritons ce qui nous arrive, si nous agissons bien, nous sommes redevables du bien et inversement. Van der Bruggen et Grubb concluent que "the just world theory" peut en partie expliquer pourquoi certaines personnes blâment les victimes de viol, c'est une variable modératrice du blâme des victimes de viol. C'est à dire que cette théorie joue un rôle intermédiaire, qu'elle modifie l'effet et/ou l'intensité du blâme de la victime de viol. La victime mérite ce qu'il lui est arrivé.

La seconde théorie est la "Defensive Attribution Hypothesis" de Shaver (1970). Selon cette hypothèse, le fait de blâmer une victime dépend de l'identification entre la personne qui juge et la victime. Si la personne peut s'identifier à la victime, elle aura tendance à moins la blâmer. Au contraire, si la personne ne s'identifie pas à la victime, elle aura tendance à la blâmer davantage. Grubb et Harrower (2008) citent Shaver qui explique cette hypothèse par un mécanisme de défense. *C'est à dire que ce genre de comportement et réflexions permet de se protéger d'événements horribles qui pourraient arriver.* Ce mécanisme sert à se protéger psychiquement de futurs drames possibles, dans ce cas-ci, le viol. Le mécanisme de protection revient ici à ne pas s'identifier à la victime et à la blâmer pour ce qu'elle a subi. En effet, en s'y identifiant le moins possible, les gens se sentent moins à risque d'être à leur tour victimes de ce genre d'acte.

Leur article cite également Bell et al. (1994). Ils soulignent que lorsque l'observateur s'identifie à la victime, il a peur de la blâmer car cela signifie qu'il se blâmerait lui-même.

La troisième théorie est la théorie de l'homophobie (White et Yamawaki, 2009). D'après cette théorie, l'homophobie permet d'expliquer les différences de blâme des victimes. En effet, en faisant varier l'orientation sexuelle des victimes, un changement au niveau du blâme de la victime

apparaît. White et Yamawaki (2009) explique la relation entre le score d'homophobie des observateurs et le blâme des victimes homosexuelles. Les observateurs avec un haut score d'homophobie blâment plus sévèrement les victimes qui ne sont pas hétérosexuelles que celles qui le sont.

Les facteurs influençant le blâme de la victime

Van der Bruggen et Grubb (2014) mettent également en évidence que certaines caractéristiques de la victime et de l'auteur amènent les observateurs à blâmer ou non la victime du viol.

Irene Frieze (1983) dans son étude met en évidence que lorsque les femmes sont violées par leur propre mari, elles ont tendance à le blâmer lui pour ce crime. Alors que si le viol a été fait par quelqu'un d'autre sur une autre femme, les femmes ont tendance à blâmer plus la femme que l'homme.

Les caractéristiques de la victime

L'une des caractéristiques entrant en jeu est le genre de la victime : les hommes sont plus enclins à être blâmés. D'après les stéréotypes sur la gente masculine, les hommes doivent être forts et durs, ils doivent se défendre pour ne pas se faire violer. Cela expliquerait le blâme qui leur est porté lorsqu'ils sont victimes de viol (Howard, 1984).

Davies et Rogers (2006) discutent du cas des femmes : ces dernières seraient plus souvent blâmées en raison de leur insouciance et du fait qu'elles accordent trop facilement leur confiance.

Ainsi, plusieurs facteurs peuvent influencer le blâme porté à la victime par la population : l'orientation sexuelle de la victime (White et Yamawaki, 2009), le fait que la victime se soit débattue ou non, le fait que la victime ait résisté ou non (Davies, Rogers et Whitelegg, 2009) et la relation entre la victime et l'agresseur (Kelly, 2009).

Selon le type de relation entre la victime et l'agresseur le blâme va se différencier. Tout d'abord van der Bruggen et Grubb (2014) citent une série d'études (Bell et al., 1994 ; Kelly, 2009 ; Sleath & Bull, 2010 ; White & Yamawaki, 2009 ; Yamawaki, 2009) qui ont mis en évidence que la victime est plus blâmée lorsque l'agresseur est une connaissance ou bien une personne avec qui elle est en rendez-vous que lorsque c'est un étranger. De plus Simonson & Subich (1999) rapportent par leur étude, contenant des scénarii ainsi que des échelles, que lorsque le viol est marital celui-ci est fortement minimisé et n'est pas vu comme un "vrai viol" par les observateurs.

Les conséquences psychologiques seraient considérées avec moindre gravité lorsque le viol est commis par un proche. Pour expliquer cela, Grubb & Harrower (2008)—proposent que les observateurs pensent que lorsque le viol est commis par quelqu'un que l'on connaît, l'agresseur pourrait ne pas se rendre compte que la victime n'est pas consentante. Il ne voudrait donc pas faire de mal à la victime. Pour l'agresseur l'acte serait un partage, il ne se rendrait pas compte qu'il s'agit d'un viol.

En somme, van der Bruggen et Grubb (2014) montrent que plus la victime et l'agresseur se connaissent, plus la victime sera blâmée pour le viol qu'elle a subi.

Les caractéristiques de l'observateur

Au niveau des caractéristiques de l'observateur qui va porter un jugement, plusieurs ont importance significative sur le type de jugement.

Le genre de la personne qui observe peut avoir un impact. La revue de littérature de van der Bruggen et Grubb (2014) reprend de nombreuses études telles que celle de Davies, Smith, & Rogers (2009) ont mené une étude portant sur le blâme des personnes homosexuelles ou bisexuelles victimes de viol. Avec les résultats de celle-ci, ils ont démontré que les hommes ont plus tendance à blâmer les victimes de viol, et ce quels que soient l'orientation sexuelle et le sexe de la victime.

De plus, Kahn et al. (2011) ont proposé l'hypothèse que les hommes dénigrent moins les auteurs parce que qu'ils s'y identifient plus facilement. Ceci peut être expliqué par "The Defensive Attribution Hypothesis" de Shever expliquée supra.

La majorité des études menées à propos du viol contiennent un échantillon formé d'étudiants et le plus souvent d'étudiants en psychologie. Kelly (2009) s'est intéressé à l'avis du reste de la population en les interrogeant avec des questionnaires et des vignettes reprenant des scènes de viol. Aucune différence significative n'a été relevée entre l'attribution de responsabilité faites par les hommes et par les femmes. De plus, elle met en évidence qu'un plus grand blâme est toujours porté aux victimes qui ont bu de l'alcool ainsi qu'à celles qui connaissent leur agresseur.

Le sexisme et les attitudes envers les rôles de genres, c'est à dire les stéréotypes concernant les rôles que chaque sexe devrait faire, (par exemple une femme doit faire la cuisine et le ménage,) influencent l'avis des observateurs. Anderson & Lyons (2005) ainsi que Kelly (2009) ont trouvé que

le sexisme influence le degré du blâme porté, où il agit comme une variable médiatrice, c'est-à-dire que cela influence de manière assez directe le blâme porté. Cependant, Grubb & Turner (2012) nuancent cela dans leur article. Selon leur comparaison de différentes études, les conventions et les rôles liés aux genres s'appliquent moins aux personnes victimes d'un viol commis par un inconnu. Mais également ils ont trouvé une tendance qui montre que les personnes avec un haut score en sexisme et surtout en sexisme bienveillant ont tendance à adhérer davantage aux mythes du viol. Ils expliquent cela par l'exemple qu'une personne qui a un haut score en sexisme bienveillant aura tendance à penser qu'une femme doit rester chez elle et s'occuper de sa maison au lieu de se promener dans la rue. Ceci les amène par conséquent à adhérer aux mythes.

Enfin la dernière caractéristique mise en évidence dans cette revue de la littérature est l'acceptation du mythe du viol. D'une part, il a été mis en évidence que les personnes adhérant au mythe du viol ont tendance à plus blâmer les victimes. C'est même un facteur prédictif (Yamawaki, 2009). Mason et al (2004) ont trouvé que plus les mythes du viol sont ancrés, plus l'observateur a tendance à remettre en doute la validité du viol. Plus tard, Newcombe et al. (2008) démontrent que cette croyance dans ces mythes amène les observateurs à minimiser le viol.

D'autre part, l'adhésion au mythe du viol entraîne les observateurs à juger sévèrement les victimes masculines. En effet, selon ce mythe, un homme se doit d'être fort et devrait éviter de subir un viol et donc ne pas devenir une victime (Davies & Rogers, 2006).

Frese et al (2004) ont mené une étude intéressante sur les perceptions sociales du viol dans différents scénarii : un viol lors d'un rencard, un viol par son mari ou un viol par un inconnu. Ils mettent en évidence que les personnes qu'ils ont questionnées attribuent moins de responsabilités à l'auteur dans le cas d'un viol conjugal ou dans le cas d'un viol par quelqu'un d'inconnu que dans celui du viol par une connaissance. Ils expliquent cela par le fait que le violeur qui connaît la victime a plus de chances de ne pas détecter les signes de refus. Par conséquent, il ne pense pas violer mais bien avoir un rapport sexuel consenti. Les auteurs mettent également en évidence que le blâme de la victime est plus important dans le cas du viol par une connaissance que dans le cas d'un viol par le/la conjoint(e). Ils montrent que l'idée de devoir conjugal est moins présente dans la perception des gens qu'ils ne l'avaient pensé.

Le viol conjugal

“But the husband can not be guilty of a rape committed by himself upon his lawful wife, for by their mutual matrimonial consent and contract the wife hath given up herself in this kind unto her husband, which she cannot retract”

(cité par Russell, 1990).

Comme son nom l'indique le viol conjugal est un fait de viol où l'agresseur est le mari/femme ou conjoint/conjointe de la victime. Ceci est considéré comme une forme de violence exercée par le partenaire intime. L'organisation mondiale de la santé (OMS) la définit comme suit : « *Tout comportement au sein d'une relation intime qui cause un préjudice ou des souffrances physiques, psychologiques ou sexuelles, aux personnes qui sont parties à cette relation, y compris des actes d'agression physique, des rapports sexuels forcés, entre autres formes de coercition sexuelle, de la violence psychologique et des comportements autoritaires ou tyranniques.* ».

Depuis 1989 ce crime est puni par la loi Belge.

Comme l'explique la “Fédération des Centres de Planning Familial des Femmes Prévoyantes Socialistes”, dans ses campagnes de prévention pour la violence sexuelle, le viol conjugal est un crime qui reste encore fort tabou dans notre société. Ceci peut s'expliquer par la notion de “devoir conjugal”, qui, bien qu'elle ne soit reprise dans aucun texte de loi ou texte légal, reste présente dans l'inconscient collectif. Cette notion fait que le consentement n'est pas, peu ou plus questionné dans le couple.

Nous allons donc aborder ce concept au niveau de son recensement, le lien entretenu par la victime et l'auteur ainsi que la place de ce crime dans la religion.

Recensement du viol conjugal

L'Agence des droits fondamentaux de l'Union Européenne (2014) a réalisé une enquête concernant la violence envers les femmes. Celle-ci offre des données intéressantes. Elle repose sur des interviews menées auprès de 42 000 femmes dans les 28 États membres de l'UE. 31% des femmes interviewées rapportent avoir subi des violences physiques. 22% rapportent avoir subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur partenaire ou ex-partenaire, et ce entre leurs 15 ans et le moment de l'enquête. Les résultats montrent aussi que 11% des femmes ont subi une

forme de violence sexuelle de la part d'un partenaire ou d'un non-partenaire depuis leurs 15 ans. Par ailleurs, un sondage d'Amnesty International et SOS Viol (2014), reprenant l'opinion de 2000 Belges, montre que 24,9% des femmes mariées interrogées ont subi des relations sexuelles forcées de la part de leur conjoint.

Comme le dit Basile (2002) en citant Bachar & Koss, 2001, il est difficile d'estimer la prévalence du viol conjugal. En effet, le chiffre noir, c'est-à-dire les faits commis mais non divulgués à la justice, est important. Ce chiffre noir existe de par le fait que c'est un crime peu dénoncé. Une autre raison est que les femmes victimes de viol par leur mari ne mettent pas le mot viol sur ce qu'elles ont vécu. Elles ne se rendent pas toujours compte qu'il s'agissait d'un viol.

Dans son estimation nationale de 2002 aux États-Unis, Basile met en évidence que 34% des femmes ont subi une certaine coercition sexuelle (définition en note en bas de page) de la part de leur compagnon ou de leur mari. Dans ces 34%, 10% rapportent avoir été violées par leur partenaire actuel.

Russel (1990) réalise une étude de grande ampleur sur le cas du viol par le mari ou bien par le compagnon. Tout d'abord elle recrute un échantillon à San-Francisco de 930 femmes majeures. Sur ces 930 femmes, 87 disent avoir vécu un viol ou bien une tentative de viol de par leur compagnon ou ex-compagnon. Celui représente 14% des 644 femmes de l'échantillon qui ont déjà été mariées ou bien qui sont mariées. Ces agressions sexuelles comprennent des violences au niveau de la pénétration, au niveau vaginal, anal, oral et/ou digital. Cependant, dans ce même échantillon de femmes étant ou bien ayant déjà été mariées, 26% ont répondu avoir déjà eu des rapports sexuels non voulus avec leur mari.

En 1986, Hanneke et al., proposent deux hypothèses explicatives. Premièrement, les violences sexuelles pourraient être pour le mari une autre manière de dominer et d'humilier sa conjointe. Deuxièmement, les femmes qui ne subissent pas de violences physiques ne se rendraient pas compte qu'on les force à avoir ou à faire des actes sexuels non consentis. Elles n'auraient pas l'impression d'être des victimes et ne mettraient donc pas le mot viol sur ces actes.

L'influence de la proximité relationnelle sur la labellisation de l'acte comme un viol

Selon Bennice et Resik (2003), plusieurs études (Hanneke et al., 1986 ; Russel, 1990) démontrent que plus la victime entretient une relation proche avec son agresseur, moins le sexe forcé a tendance à être défini comme un viol par la victime. Par exemple une femme qui se fait violer par un ami n'identifiera pas cette relation sexuelle forcée comme un viol. Mais également, plus la faute sera attribuée à la victime plus on aura tendance à minimiser son préjudice. La proximité relationnelle avec l'agresseur, met donc l'accent sur la responsabilité de la victime dans le crime qui a été commis contre elle.

Kirwood and Cecil (2001) mettent en évidence que le viol conjugal est moins perçu comme un viol lorsqu'il est commis par le conjoint plutôt que par un étranger, un ex-conjoint ou bien lors d'un rendez-vous galant.

Influence de la relation sur l'attribution de la faute

Les travaux de Monson et al. (2000) corroborent ces résultats. Ils démontrent que la relation entre la victime et l'auteur influence les croyances sur le viol ainsi que l'accusation des victimes.

Leur étude a été faite dans un groupe de 200 étudiants. Ils leur ont présenté deux scénarii dans lesquels l'unique chose qui varie est la relation entre la victime et l'auteur.

Un scénario représentait un viol conjugal et le second représentait un viol par un voisin de la victime. Le déroulement de la scène se passait exactement de la même manière.

Dans le scénario où le viol est commis par un étranger, la croyance d'un viol est plus importante et le blâme de la victime diminue. Ils proposent que ce biais pourrait venir de l'idée que dans une relation intime un consentement a été préalablement donné et que celui-ci n'a pas besoin d'être renouvelé. Cela serait basé sur une idéologie de la non-révocabilité du consentement, c'est à dire que l'on ne le questionne plus le fait puisqu'il a été donné une fois auparavant.

Le sexe forcé dans le couple

Basile (2002) aborde également le sujet du sexe non voulu, c'est-à-dire lorsque la femme est forcée à avoir des rapports sexuels avec son conjoint. L'auteure met en évidence que dans son échantillon d'estimation nationale différentes raisons ont mené les femmes à avoir des relations sexuelles non désirées. Ces raisons sont diverses. Pour certaines, le compagnon/mari a dépensé de l'argent pour elles dans un cadeau ou dans un restaurant par exemple. Pour d'autres femmes, c'était leur devoir dans la relation. D'autres encore justifient cela par la suite logique d'un moment romantique passé à deux, ou parce qu'elles ont été suppliées ou intimidées et ont cédé. Nous pouvons aborder l'étude de Basow et Minieri (2011) où ils démontrent que lorsque l'homme paye lors d'une soirée à deux, des relations sexuelles sont attendues à la fin de la soirée et cela autant du point de vue des femmes que des hommes. S'ajoute à cela que plus le coût de la soirée est élevé, plus l'attente de rapport sexuel sera grande.

Russel (1990) a investigué les différentes raisons qui amènent les épouses de son étude à avoir des rapports sexuels avec leurs maris alors qu'elles n'en ont pas envie. En premier lieu, la considération et l'empathie pour son mari qui en a envie, en second pour faire plaisir à l'autre, ensuite afin d'éviter un conflit, pour arrêter une dispute. Quatrièmement cela sera serait une manière d'éviter que son mari aille voir ailleurs. Et pour finir cela sera une technique pour ne pas être maîtrisée : Les femmes consentiraient inconsciemment à leur mari afin qu'ils ne les forcent pas à avoir un rapport sexuel. Plus loin nous verrons les stratégies employées par les maris pour amener leurs femmes avoir un rapport sexuel.

Le cas des femmes battues

De nombreux auteurs (Campbell & Soeken, 1999 ; Frieze, 1983 ; Pagelow, 1981 ; Shields & Hanneke, 1983 ; Walker, 1984 ; Hanneke et al., 1986) poursuivent ces recherches. Ils mettent en évidence que les femmes battues sont plus à risque de subir des violences sexuelles en plus des violences physiques.

Russel (1990) dans son échantillon de 644 femmes étant ou ayant déjà été mariées s'est intéressée au cas des femmes battues. Elle explique que 21% avaient répondu avoir déjà été victime de violence conjugale, cependant ce pourcentage serait plus faible que le réel pourcentage existant. Russel s'explique, la question qui était posée aux femmes était : "Votre mari ou ex-mari a-t-il déjà été physiquement violent envers vous ?". La définition de "physiquement violent" varie donc selon chacun, et comme aucune question plus précise n'a été posée sur le type de comportements ni

leur intensité, l'enquête étant sur les violences sexuelles, nous pouvons spéculer sur le fait que beaucoup de femmes ne définiraient pas la violence conjugale comme telle. Cela propose un chiffre noir à propos des violences conjugales dans cette enquête, Russel corrobore cette proposition en citant les travaux de Lenore Walker (1979) à la même époque qui mettait en évidence que 50% des femmes mariées devaient faire face à de la violence conjugale.

Ensuite, Russel (1990) a tenté de recenser le possible chevauchement entre le fait d'être battue et le fait d'être violée. Il est ressorti de son échantillon que 10% des femmes ont été battues et violées, 4% ont uniquement été violées, tandis que 12% ont uniquement été victimes de violence. Tout d'abord elle a recensé le pourcentage de son échantillon (N= 162) le nombre de femmes qui avait été victimes de "viol et violence"(10%), uniquement de viol 4% ont uniquement été violées, tandis que 12% ont uniquement été victimes de violence.

Tout d'abord elle a recensé le pourcentage de son échantillon (N= 162) le nombre de femmes qui avait été victimes de "viol et violence" (10%), uniquement de viol (4%) et uniquement de violence (12%).

Cependant cela ne prenait pas en compte qu'une femme peut être victime de viol et de violence conjugale par des maris différents. Elle s'est donc intéressée à cela différemment en se référant non plus au nombre de femmes mais au nombre de mariage. Il en ressort que sur 175 mariages, 37% des femmes ont été violées et battues, 14% uniquement violées et 49% uniquement battues. Ensuite, elle a différencié 5 sortes de mariages, en différenciant la fréquence des faits. Selon les cas parfois la femme a été victime de violence toutes les semaines et violée une fois sur la relation, alors que pour d'autres elle était violée chaque semaine et il ne l'a battue que quelques fois. Elle différencie donc 5 types de mariages où des violences envers l'épouse sont présentes ainsi que les fréquences dans son échantillon.

Voici donc ce qui ressort sur un total de 174 mariages :

Le cas où la femme uniquement violée (14%)

Le cas où la femme victime de violence lors du viol (9%)

Le cas où la femme violée et battue à fréquence égale (22%)

Le cas où la femme victime primaire de la violence conjugale (5%)

Le cas où la femme uniquement battue (49%).

Il semble tout de même pertinent d'ajouter que dans son échantillon de 175 mariages Russel a recensé 2 cas de violence conjugale où le mari était victime de violence physique par sa femme.

Continuum de la coercition sexuelle

Définir la coercition sexuelle est compliqué, cependant il est pertinent de l'aborder car le viol conjugal est une forme de coercition sexuelle.

Benbouriche dans ses expérimentations (2018) reprend la définition de Tedeschi et Felson (1994) pour décrire le concept de coercition sexuelle comme suit : *“Les stratégies dites coercitives peuvent correspondre à l'utilisation de la manipulation (entre autres par l'entremise de promesses ou l'induction de la culpabilité), à des attouchements persistants (qu'il s'agisse de caresses ou de baisers), à l'intoxication du partenaire (qu'il s'agisse de drogues ou d'alcool), ou à l'utilisation de pression verbale ou de la force physique. La coercition sexuelle inclut donc les comportements légalement définis comme une agression sexuelle et comme un viol, mais renvoie également à des faits de violence sexuelle ne rencontrant pas la définition légale d'une agression sexuelle ou d'un viol”*.

Nous pouvons donc dire que la coercition sexuelle est le fait d'amener une personne à un certain acte sexuel, même mineur, sans son consentement.

Voici un tableau récapitulatif reprenant différentes définitions et catégories du continuum de la coercition sexuelle.

	DeKeseredy et Kelly (1993)	Finkelhor et Yllo (1985)	Martin et al. (2007)
Catégories du continuum	La coercition sexuelle La tentative de viol Le viol	La coercition sociale ; La coercition interpersonnelle ; La menace physique ; Le passage à l'acte forcé (le viol)	La coercition sexuelle non-physique ; Le sexe forcé ou sous la menace ; Le viol sous les coups ; Le viol forcé ; Le viol obsessionnel

Revenons sur les deux dernières colonnes afin de comprendre le sens des différentes catégories. Tout d'abord Finkelhor et Yllo (1985). Ils ont divisé la coercition sexuelle en quatre parties, mais leur particularité est qu'ils ne se réfèrent pas qu'à l'acte sexuel.

La première partie qu'ils décrivent est la *coercition sociale*, celle qui fait que l'on se sent obligé d'avoir certains comportements sexuels. La seconde est la *coercition interpersonnelle*, qui fait référence à la menace, la tricherie et la manipulation. Là, l'homme utilise les ressources qu'il a en son pouvoir pour convaincre la femme d'avoir des relations sexuelles. La troisième est la *menace physique* et la quatrième, le *passage à l'acte forcé*, le viol. Bien que l'auteur ne parle pas de continuum, les catégories décrites se suivent avec une sévérité croissante de l'obligation du passage à un acte. Elles peuvent dès lors être vues sous forme de continuum, où le viol forcé est donc le sommet de la coercition sexuelle.

Ensuite, parmi les cinq formes de Martin et al (2007) il ressort que la **coercition non physique** est la plus courante. Il s'agit de la situation où le mari fait en sorte de convaincre la victime d'avoir une relation sexuelle, elle se forcera donc à avoir un rapport sexuel. Cette catégorie peut être mise en lien avec deux des parties de Finkelhor et Yllo (1985) : la coercition sociale et la coercition interpersonnelle. Cela mélange donc la menace et la manipulation dans le but d'obtenir un rapport. Par exemple, lorsque la compagne se sent obligée d'avoir un rapport sexuel après avoir reçu un cadeau onéreux de son compagnon. Il a dépensé de l'argent pour sa femme ainsi elle va se sentir obligée d'avoir un rapport sexuel qu'elle ne désire pas réellement au fond d'elle, en contrepartie. Cela fait écho à la théorie de l'échange social sexuel. Cette théorie met en avant que les échanges sociaux sont analysés en termes d'avantages-coûts, ce qui fait que les interactions continuent seulement si chacune des parties reçoit au minimum autant que ce qu'elle a fourni (Cook et Rice, 2003). Comme le font remarquer Baumeister et Vohs (2004), la sexualité féminine devient donc une monnaie d'échange. Les hommes qui paient quelque chose de coûteux à une femme se sentent redevables de celle-ci et légitiment donc un acte sexuel qui leur est dû en échange.

En second lieu dans la coercition interpersonnelle, nous avons le **sexe forcé** ou **bien le sexe sous la menace**, qui comme son nom l'indique est le sexe où l'auteur oblige la victime à avoir un rapport sexuel.

Le viol avec coups est un viol où il y a des violences physiques et psychiques et où le viol est une suite de ces violences et non la cause de celles-ci.

La quatrième forme est “**force only rape**”. Dans ce cas de figure, l’auteur utilise uniquement la force physique pour obliger sa victime à avoir une relation sexuelle. Il n’y a pas de violence en plus du viol, l’auteur force à un rapport sexuel, sans pour autant battre la victime. Mais les auteurs précisent que cela n’est pas un viol qui a pour but de montrer la domination sur la femme, ils nomment ce sous-type spécifique de viol un “viol de pouvoir”.

Enfin, l’**obsessive rape**” démontre une volonté perverse chez l’agresseur. Cela peut se montrer dans une volonté de faire du pornographique ou bien de faire mal à la victime. Martin et al (2007) citent Groth, Burgess et Holmstrom’s (1977) qui appellent l’obsessive rape un “viol sadique”.

En lien avec la coercition non physique et le sexe forcé, il est intéressant de dire que Russel (1990), ressort de son étude plusieurs techniques courantes qu’utilisent les maris pour obtenir des rapports sexuels avec leur compagne.

Tout d’abord, le moyen le plus commun est la persuasion, ou encore lorsque la femme refuse son mari décide de ne plus lui parler et de lui faire la tête jusqu’à ce qu’elle cède. Il y a également la technique du retrait émotionnel : Monsieur ne montre plus de sentiments ni de contacts physiques quels qu’ils soient. Enfin, certains maris utilisent la culpabilité pour amener leur femme à avoir des rapports sexuels avec eux.

Les représentations sociales

Le concept de représentations sociales, de sens commun ou encore de sens partagé peut être décrit de plusieurs manières. Voici deux définitions de sociologues ayant travaillé ce concept.

Denise Jodelet (1997) : « *Le concept de représentation sociale désigne une forme de connaissance spécifique, le savoir de sens commun, dont les contenus manifestent l'opération de processus génératifs et fonctionnels socialement marqués. Plus largement, il désigne une forme de pensée sociale* ».

Abric (1987) : « *La représentation sociale est le produit et le processus d'une activité mentale par laquelle un individu ou un groupe, reconstitue le réel auquel il est confronté et lui attribue une signification spécifique* ».

Nous pouvons voir que la définition du concept de représentations sociales varie selon les auteurs. Nous pouvons mettre en évidence 4 points communs pour décrire les représentations sociales (Bernoussi, M., Florin, A. 1995).

Premièrement, elles sont une forme de connaissance socialement élaborée et partagée (Doise, 1990 ; Jodelet, 1989 ; Palmonari et Doise, 1986).

Deuxièmement, elles ont une visée pratique : intégration de la réalité, mise en jeu dans la communication (Jodelet, 1984, 1989 ; Moscovici, 1976).

Troisièmement, elles peuvent être abordées comme produits, mais aussi comme processus. Il s'agit de l'activité d'appropriation de la réalité sociale, plus généralement extérieure, à la pensée et l'élaboration psychologique et sociale de cette réalité (Jodelet, 1989).

Quatrièmement, elles se situent étroitement dans les rapports symboliques inter- et intra- groupes (Palmonari et Doise, 1986).

Le succès de ce concept de psychologie sociale réside sans doute dans sa flexibilité pour toutes sortes de problématiques dans des disciplines variées. A l'origine, ce concept de représentation collective a été inventé par Emile Durkheim en 1898, mais il n'a que très peu été utilisé durant à peu près 60 ans. Il a été remis au goût du jour par l'auteur Moscovico qui, après avoir écrit le livre « la

psychanalyse, son image et son public » en 1950, s'interroge sur comment est vu et compris son travail dans le grand public. Donc sur les représentations sociales des concepts décrits dans son ouvrage. On commence alors à penser qu'à un même objet, ou concept, peuvent se rapporter des représentations diverses bien qu'elles émergent de différents groupes qui vivent au sein d'une même société.

Hermès (2005), citant Moscovici (1994), rapporte que les représentations sociales sont des significations qui résultent d'une certaine culture, afin de légitimer la réalité et de pouvoir servir de médiation et de négociation au sein d'une société. Ce sens commun n'est pas uniquement créé par l'institution en place mais également par les interactions quotidiennes, les relations et les expériences de chacun.

Les caractéristiques des représentations sociales sont les suivantes (Jodelet, 1984, 1989) :

- ❖ Il s'agit toujours d'une représentation d'un objet (personne, objet ou événement), dont elle tient lieu ;
- ❖ Elles ont un caractère imageant et la propriété de rendre interchangeable le percept et le concept. Elles servent donc à rendre présent à l'esprit quelque chose d'absent ;
- ❖ Elles ont un caractère symbolique et signifiant ;
- ❖ Elles ont un caractère constructif ;
- ❖ Elles sont autonomes et créatives.

Il est donc intéressant de se renseigner sur les différentes représentations sociales que se fait la population afin de comprendre au mieux certains actes et certaines réactions. De plus, l'appartenance à certains groupes peut faire varier ces représentations et visions qu'ils ont d'un même sujet.

On peut se pencher sur la théorie du noyau (Abric, 1994 cité par Rosa, Tafani, Michel et Abric, 2011) qui explique ce qu'est une représentation sociale en partant du principe que 3 éléments centraux créeraient une représentation sociale. Ceux-ci sont : un système central, un système périphérique et un système de catégorisation. Les informations qui constituent le noyau central sont stables et partagées par la totalité du groupe. Le noyau est nécessaire pour définir l'appartenance à un groupe. Tandis que les informations périphériques sont, elles, moins stables. Elles changent selon les contextes et les variations individuelles. Le système de catégorisation quant à lui tient un rôle dans l'élaboration, le maintien et dans l'évolution d'une représentation

sociale. Il permet de simplifier l'environnement en le découpant et ordonnant les stimuli environnementaux.

Comme le rappelle Gaborit (2007), leur fonction première est de décrire des catégories, ils servent à différencier le nous et les autres. Ils ont une fonction qui permet de structurer le monde environnant mais ils ont aussi des conséquences sur l'aspect collectif, sur les comportements et actions du groupe.

Les stéréotypes de genre

Dès le plus jeune âge, nous apprenons les stéréotypes liés au genre masculin et féminin. Les livres pour enfants en sont un exemple. Même lorsque les personnages y sont représentés par des animaux, les hommes apparaissent plus forts et plus grands alors que les filles sont plus souvent petites et gentilles. On peut également voir des différences dans les vêtements, les activités et dans les caractères (Ferrez & Dafflon Novelle, 2003 cité par Morin-Messabel & Salle, 2013). Par exemple, les petites filles auront des habits roses, et joueront à la poupée en étant douces et calmes alors que les garçons jouent dehors et se bagarrent entre eux.

Fonction des stéréotypes de genre

Plusieurs courants psychologiques ont tenté d'expliquer la fonction des stéréotypes de genre. Selon l'approche cognitive, ils servent à schématiser et à catégoriser afin de mieux appréhender la réalité sociale (Hilton & Von Hippel, 1996). Selon l'approche motivationnelle, ils jouent un rôle dans la construction de l'identité ainsi que dans l'intériorisation de la personnalité (Sinclair & Kunda, 2000). Selon l'approche socioculturelle, les stéréotypes de genre sont des intériorisations et des opinions dont le sens varie selon les cultures. En 1987, Eagly dans sa théorie des rôles sociaux explique que les stéréotypes se font sur les rôles sociaux et la place sociale des catégories. Il en ressort des attentes et des comportements spécifiques pour chaque genre, ces attentes vont ensuite devenir des stéréotypes qui vont donc décrire chacun des genres.

Rôles sociaux et stéréotypes

Conséquence de la stéréotypisation

Il faut différencier les rôles sociaux des stéréotypes. Les rôles sociaux sont en changement depuis quelques années, alors que les stéréotypes ont plutôt un caractère stable. Une femme peut donc être dans un poste haut placé, mais le stéréotype qui dit qu'une femme doit être douce et distinguée reste dans les mœurs. Pour décrire les stéréotypes de genre certains auteurs comme Moscovici (1976) et Billig (1991) proposent de se référer aux représentations sociales. Les représentations sociales dépendent du lieu et de la population. Elles sont exprimées et partagées par la population à un lieu donné.

Williams & Best en 1977 ont listé les traits et adjectifs qui distinguent les hommes et les femmes. Pour chaque genre une liste de stéréotypes positifs et une de négatifs.

En ce qui concerne les hommes les adjectifs positifs sont : confiant, sûr de lui, courageux, aventureux, rationnel, analytique, fort, responsable et ambitieux. Les adjectifs négatifs sont : agressif, impatient, arrogant, égoïste, autoritaire.

En ce qui concerne les femmes, les stéréotypes positifs sont : patiente, douce, aimante, affectueuse, intuitive, imaginative et sentimentale. Les adjectifs négatifs sont : inconstante, vulnérable, docile, soumise, émotionnelle.

Ces adjectifs sont ancrés dans les mœurs depuis des années et c'est seulement depuis peu que l'on peut voir un changement.

Des stéréotypes de genre découlent les identités de genre, qui sont, elles, plus complexes. Les stéréotypes de genre sont liés à des représentations sociales et culturelles. Les identités, elles, découlent de fonctionnement psychologique. Le développement de la masculinité se fait par le rejet, en partie, de la féminité. Ainsi on crée une identité en s'identifiant à un groupe et en adoptant certaines des caractéristiques de ce groupe de manière inconsciente la plupart du temps (Williams et Best, 1977).

Conséquence de la stéréotypisation

Cependant, appartenir à un groupe et ne pas porter les stéréotypes de celui-ci peut amener à être mal vu par les autres personnes de ce groupe. Ainsi une femme qui est un “garçon manqué” pourra être plus vite stigmatisée comme n’étant pas une vraie femme (Williams et Best, 1977).

Comme le dit Pascaline Gaborit (2007) dans son livre “Les stéréotypes de genres”, la société occidentale a été influencée durant des années par un mode de vie patriarcal. Cela s’est vu autant dans la sphère publique que dans la sphère privée. Selon l’auteure, l’un des principaux piliers du système patriarcal est la division inégalitaire du travail entre les hommes et les femmes. Elle met en évidence plusieurs mécanismes qui amènent à cette inégalité, tels que les relations de pouvoir, le contrôle social, les résistances culturelles et les politiques sociales.

Les personnes qui ont un rôle haut placé définissent une certaine réalité et l’imposent aux autres qui occupent une position plus basse, par relation de pouvoir et d’influence. Cela se fait quotidiennement, par exemple le poste de directeur est plus souvent occupé par un homme que par une femme (Gaborit, 2007). Ce qui fait que l’image de l’autorité sera plus souvent associée à la gente masculine. Les personnes qui ont une position sociale plus haute que les autres ont une influence sur les représentations sociales des autres, cela se fait par des interactions.

On peut diviser le pouvoir en 3 types. Le premier est le pouvoir économique, qui appartient donc aux plus aisés. Le second est le pouvoir politique et pour finir le troisième est le pouvoir coercitif. Celui-ci repose sur la force physique et la menace.

La résistance culturelle contre cette inégalité, telle que le féminisme, est le combat contre le patriarcat. Ils se battent contre les mœurs mettant la femme dans une position basse et les hommes dans une position supérieure, afin d’établir un certain équilibre entre les sexes.

La violence symbolique quant à elle est le fait que chacun est obligé d’accepter la place qui lui est socialement attribuée. Dans le cas contraire, la personne serait punie et humiliée car elle ne rentre pas dans les obligations de son rôle socialement établi. Bourdieu (1998) définit la violence symbolique comme *“une violence utilisée avec la complicité tacite entre ses victimes et ses agents, dans la mesure où les deux demeurent inconscients de s’y soumettre ou de l’utiliser”*.

Serge Garcet (2017) explique qu’il existe une représentation du sexe féminin, à partir d’une lecture machiste et patriarcale de la femme, sous forme de clé dichotomique.

La femme est soit la Madone, la mère ou bien au contraire la putain. La Madone montre une image immaculée, on ne peut ni l’insulter, ni lui manquer de respect. Elle a une image positive, une image

de femme obéissante, maternelle, pure et chaste. C'est l'image symbolique de la mère vue par son enfant. Alors que la putain est la femme qui est connotée sexuellement, que l'on ne doit pas respecter. Elle est connotée négativement, elle est agressive, méfiante, sexuellement active et donc impure. Nous verrons plus loin que ces stéréotypes sur le sexe féminin influencent beaucoup de domaines, tels que les représentations sur le viol et la victimologie liée à ceux-ci. Les stéréotypes de genres nous amènent à nous questionner sur le jugement de ceux-ci, le sexisme, qui sera une des variables étudiées dans notre méthodologie.

Lien entre représentations sociales et le viol conjugal

Il ressort des modèles théoriques cités plus haut ainsi que dans l'article publié par Payne, Kimberly, Lonsway et Fitzgerald en 1999, que le mythe du viol peut être vu comme un exemple de stéréotypisation.

En effet la stéréotypisation découle de 3 motivations (Snyde et Miene, 1994 cité par Payne, Kimberly, Lonsway et Fitzgerald en 1999). La première motivation est la simplification des informations pour une économie cognitive de traitement de l'information. Ensuite, le but est de protéger l'estime de soi lorsque l'on va se comparer aux autres. Enfin, la troisième motivation selon eux est d'aider à entrer dans des groupes sociaux et culturels ainsi que s'y identifier. Toujours selon ces auteurs, les stéréotypes servent à "permettre aux personnes d'un groupe de rejeter, ignorer ou bien se détacher des personnes targettes des attitudes et actions de ce groupe". C'est-à-dire des personnes ciblées.

Lonsway et Fitzgerald (1994) donnent des exemples pour illustrer cela. Un des exemples part d'un des mythes du viol le plus commun qui est que les femmes mentent à propos de leur viol, et que seul un petit nombre d'entre elles ont vraiment subi une agression sexuelle. Cette idée fausse permet de nier la véritable prévalence de ce crime, qui est beaucoup plus étendu que ce que l'on en croit, mais aussi cela cache la véritable vulnérabilité des femmes. Cela les protège car ce mythe propose qu'il n'y ait qu'un faible nombre de femmes qui "se font réellement violer", et donc diminue le risque perçu que cela leur arrive. Elles rationalisent le fait que la victime ment sur les faits qu'elle a subi, de par cela il n'existe qu'un faible nombre de personnes victimes de viol, cela leur donne l'impression que ça ne peut pas leur arriver. Cela permet donc de nier l'existence et

l'ampleur de ce phénomène et cela permet de se protéger en ne s'identifiant pas à la catégorie concernée par ce crime.

Le sexisme

Déoulant des stéréotypes de genre, nous nous intéressons maintenant au sexisme, qui est une variable qui sera étudiée dans la méthodologie de ce mémoire.

Si l'on reprend les mots de Pruvost en 2014, le sexisme est *"tout système social qui institue de fait, matériellement ou symboliquement, une hiérarchie naturelle et sociale des sexes, avec des effets discriminants sur les femmes"*.

Le sexisme peut s'expliquer de différentes manières. Nous prendrons la position de Dardenne, B., Delacoelette, N., Grégoire, C., Lecocq, D. (2006). Deux sortes principales de sexisme ressortent : le sexisme hostile et le sexisme bienveillant.

Le sexisme hostile

Le sexisme hostile est basé sur une relation de domination de l'homme sur la femme. L'homme est le sexe fort et cela entraîne une hostilité sur sa vision et sa relation avec la femme. Cela se démontre par des comportements sexistes, le harcèlement sexuel, la violence physique, etc. Le sexisme hostile correspond à l'idée que se fait la population générale du sexisme (Glick et Fiske, 1996). Le sexisme hostile met en avant des distinctions de genre de manière compétitive. C'est à dire que les hommes ont certaines qualités "argentic" nécessaires au contrôle de certaines institutions, et ces caractéristiques légitimeraient donc le patriarcat, car les femmes n'ont pas ces qualités. Alors que, comme expliqué en détails dans le point suivant, le sexisme bienveillant voit la distinction complémentaire des genres comme une sorte d'idôlation de la femme qui, elle, a les propriétés communales. Les hommes et les femmes sont donc vus comme complémentaires et non comme en compétition.

Le sexisme bienveillant

Bien souvent, on s'étonne de voir que le sexisme peut être dit "bienveillant". On pense que ce n'est que négatif car nous avons uniquement l'image du sexisme hostile (Scarlet et Dardenne, 2012). On peut dire que les préjugés sont généralement de connotations négatives. Cependant, il peut en ressortir des comportements qui au fond se veulent bienveillants, sous forme de galanterie par exemple, d'où le sexisme bienveillant. Pour illustrer ceci, Scarlet et Dardenne (2012) rapportent : *"Ainsi, l'image de l'homme sexiste ne se limite plus au misogynne, exprimant du mépris et de l'hostilité envers les femmes mais renvoie également au prince charmant"*.

Le sexisme bienveillant est basé sur un mode protecteur de la femme qui est pure, belle et adorée par les hommes, mais qui reste le sexe faible. Il se veut bienveillant mais est au final il place la femme dans une position basse par rapport à l'homme. L'homme peut être vu comme le sauveur de la femme qui a besoin de lui ou encore il peut mettre la femme sur un piédestal car elle est précieuse et fragile. Elle doit donc également être protégée par l'homme, ce qui place toujours le sexe féminin dans une position plus basse. Glick et Fiske (1996) divisent le concept du sexisme en 3 catégories.

La protection paternaliste, l'intimité hétérosexuelle et la différenciation complémentaire de genre. Les catégories de sexisme bienveillant se veulent, au départ, positives envers les femmes mais rappellent bien l'inégalité entre les sexes et amènent les hommes à recevoir les avantages de leur position de domination car leur bienveillance envers les femmes leur apporte du positif tout en affirmant leur place dominante (Jost & Hunyady, 2002 ; Scarlet et Dardenne, 2012). La protection paternaliste, l'intimité hétérosexuelle et la différenciation complémentaire de genre.

La protection paternaliste est, comme dit plus haut, le fait de vouloir protéger la femme qui est un être plus fragile et plus faible que l'homme.

Le second, l'intimité sexuelle, concerne le pôle romantique des interactions hommes-femmes. Cette sorte de sexisme bienveillant dit que l'homme ne peut être complet sans être investi dans une relation intime et romantique avec une femme.

Enfin, le troisième est le fait de penser que les femmes ont certaines qualités et les hommes en ont d'autres, qui sont différentes, mais ces qualités s'accordent bien. Les femmes seront décrites comme le côté "communal", ce terme reprend les caractéristiques telles que la sociabilité, la gentillesse, la sincérité, l'interdépendance, la sympathie, etc. Tandis que les hommes représentent

le côté “agentic”, c’est à dire les stéréotypes dits masculins tels que l’ambition, l’indépendance, la puissance, la performance, etc (Scarlet et Dardenne, 2012).

Glick et Fiske en 1996 proposent que cette ambivalence entre les différentes sortes de sexisme découle du pouvoir dyadique et du pouvoir structurel. Le premier, le pouvoir dyadique, vient de la dépendance que les hommes ont envers les femmes, pour la reproduction par exemple. Cela les amènerait à avoir des comportements de sexisme bienveillant. Le second, le pouvoir structurel, est le pouvoir dans tout ce qui est politique, religion, justice et économie. Ces auteurs ont donc mis au point une échelle pour mesurer ces différents concepts : l’échelle du sexisme ambivalent, qui a été traduite en français par Dardenne et al. (2001).

Enfin Scarlet et Dardenne (2012) se sont intéressés à la coexistence de ces deux sortes de sexisme, l’hostile et le bienveillant. Cela s’explique par le fait que si les hommes n’utilisaient que l’hostile, ils auraient beaucoup de difficultés à entretenir des relations avec des femmes. Le sexisme bienveillant leur permet de garder leur place plus élevée tout en ayant de bonnes relations avec la gente féminine.

Les représentations sociales à propos des délinquants sexuels

Le sujet principal étant le viol conjugal, il est intéressant de se pencher sur la question des délinquants sexuels, et surtout des représentations à propos de ceux-ci dans la société.

La notion d’agresseur sexuel, selon la définition donnée par Gouvernement du Québec en 2001, fait référence aux individus qui ont commis au minimum une agression sexuelle envers une personne qui n’était pas consentante.

Comme l’a fait remarquer Sampson en 1994,(Dantine, 2014) la population a peur pour sa sécurité et cela engendre toutes sortes de choses. Par exemple, Levenson, Bronnon, Fortney et Baker (2007) ont mis en évidence que les attitudes de la population à propos des délinquants sexuels sont beaucoup plus punitives lorsqu’ils se sentent en insécurité. Cela est à mettre en lien avec le désir de sécurité des gens, ils ont peur et essaient donc d’éloigner le danger.

Griffin et West (2006), disent qu'à présent les décisions politiques sont influencées par l'opinion publique. Par conséquent, les peines envers les délinquants sexuels se veulent plus sévères et laissent moins de chance à la mise en place de traitements leur permettant ce changement.

Une étude en Floride de Levenson et al (2007) a étudié l'attitude de participants lambdas face au traitement des délinquants sexuels. Il en ressort que plus de la moitié de leur échantillon dit vouloir une castration chimique pour ce type de délinquants. Même en précisant que l'efficacité de ce procédé n'est pas prouvée, les $\frac{3}{4}$ de l'échantillon optent pour cette option.

Dans leur conclusion, les auteurs disent également que la majorité des participants de leur échantillon acceptent la proposition d'un traitement pour les délinquants sexuels, si celui-ci est accompagné d'une punition. De plus, les participants qui acceptent le traitement accompagné d'une punition précisent qu'ils préfèrent que ce traitement se fasse en milieu carcéral et non au sein de la société. Nous pouvons mettre cela en lien avec le constat de Griffin et West (2006), la population a des attitudes négatives vis à vis de l'efficacité du traitement des délinquants sexuels. Cela peut être mis en lien avec le fameux "Nothing works" de Martinson (1974), qui mettait en évidence qu'aucun traitement ne pouvait diminuer la récidive des criminels. Church et al., (2008) corroborent cela en disant que même si la population est d'accord qu'il est intéressant de mettre en place un traitement pour les délinquants sexuels, ce n'est pas pour autant qu'ils croient à ce traitement. Wunk et al. (2009) insistent sur le fait que les opinions concernant le traitement se basent entre autres sur ce que les médias relatent, ce qui est souvent peu représentatif de la réalité.

La satisfaction de vie

Le dernier concept abordé et étudié dans cette étude est celui de la satisfaction de vie.

L'OMS (1994) a défini la qualité de la vie comme:

' la perception qu'a un individu de sa place dans l'existence, dans le contexte de la culture et du système de valeurs dans lesquels il vit, en relation avec ses objectifs, ses attentes, ses normes et ses inquiétudes. Il s'agit d'un large champ conceptuel, englobant de manière complexe la santé physique de la personne, son état psychologique, son niveau d'indépendance, ses relations sociales, ses croyances personnelles et sa relation avec les spécificités de son environnement'.

Comme Levenson, Brannon, Fortney et Baker (2007) l'ont démontré dans le point précédent, la qualité de vie et le niveau de stress influencent l'état de sécurité des personnes. Et in fine, cela influence les représentations à propos des délinquants ainsi que le niveau de sévérité des peines qu'ils méritent.

Au niveau des émotions, Rego et al. (2010) expliquent dans leur étude que les émotions positives peuvent avoir plusieurs impacts sur le comportement des individus : elles permettent le rapprochement des personnes, la création et le maintien de relations, l'intégration sociale ainsi que le développement d'interactions sociales positives. Ces mêmes auteurs mettent en avant que les personnes qui se sentent et se décrivent comme heureuses ont tendance à avoir plus de comportements empathiques et sympathiques.

Méthodologie

L'objectif de la recherche est d'approcher les représentations que se fait la population à propos du viol conjugal. Pour ce faire, plusieurs variables ont été étudiées afin de voir leur influence sur le sujet. Nous aborderons dans un premier temps les hypothèses de cette recherche. Ensuite seront expliquées les différentes parties du questionnaire en ligne qui ont été assemblées afin de répondre au mieux aux hypothèses.

Hypothèses de l'étude

Ce mémoire se base sur 5 hypothèses principales afin d'essayer de répondre au mieux à la question de recherche qui est « *Quelles sont les représentations de la population à propos du viol conjugal ?* ».

Ces hypothèses sont liées aux concepts de sexisme, d'adhésion aux mythes à propos du viol, de la qualité de vie ainsi que des représentations à propos des délinquants sexuels.

- 1. Les données sociodémographiques influencent l'adhésion aux mythes du viol, le niveau de sexisme, la satisfaction de vie ainsi que les représentations à propos des agresseurs sexuels.**

Des études ont démontré que certaines caractéristiques sociodémographiques peuvent influencer les représentations du concept de viol. Plusieurs auteurs (Davies, Smith et Rogers, 2009 ; Kelly, 2009 ; Kahn et al. 2011) ont montré que le sexe des personnes questionnées à propos d'un viol influence le blâme et la responsabilité que ceux-ci vont donner à la victime. Ces auteurs ajoutent que le genre de l'observateur a également une influence. Nagel et al. (2005) mettent en évidence que l'âge et le niveau d'étude des répondants influencent leur adhésion aux mythes du viol.

Par conséquent, il est intéressant de voir s'il en est de même pour le viol conjugal plus précisément.

2. Le niveau de sexisme influence l'adhésion aux mythes du viol.

Kelly (2009) a démontré dans son étude que le niveau de sexisme des répondants influence leur adhésion aux différents mythes du viol. Deux auteurs ont obtenu des résultats contradictoires dans leurs études de ces variables. Selon Davies et al. (2012), c'est la sous-variable *sexisme hostile* qui influence l'adhésion aux mythes du viol. Au contraire, selon Grubb et Turner (2012), c'est la sous-variable *sexisme bienveillant*.

Etant donné le manque de consensus dans la littérature, il est pertinent que cette question soit explorée davantage dans ce mémoire.

3. La satisfaction de vie influence représentations à propos des délinquants sexuels.

Certaines études (Rego et al., 2010) mettent en lien les émotions positives et les comportements des individus. D'autres encore (Levenson, Brannon, Fortney et Baker, 2007) ont abordé le fait que la qualité de vie, de par le sentiment de sécurité, peut influencer la vision négative et sévère à propos du danger des délinquants sexuels.

4. L'adhésion aux mythes du viol et les représentations à propos des délinquants sexuels s'influencent mutuellement.

Un des mythes du viol couramment représenté est que l'homme ne pensait pas violer la femme. Nous entendons par là qu'il pensait qu'elle était consentante (Payne, Lonsway, Fitzgerald, 1999). La revue de littérature réalisée à ce sujet nous a amenés à nous questionner sur une hypothèse exploratoire : quelles représentations à propos des agresseurs sexuels se font les personnes qui adhèrent à ces mythes.

5. Le niveau de sexisme des répondants influence les représentations qu'ils se font des agresseurs sexuels.

Viky, Abrams et Masser et Bonher (2004) ont mis en évidence que le niveau de sexisme et la vision traditionnelle des interactions entre hommes et femmes influencent la sévérité des répondants à propos de délinquants sexuels.

Hypothèses secondaires

Ensuite, plusieurs hypothèses secondaires découlant des primaires sont envisagées :

Les caractéristiques sociodémographiques (*l'âge, le sexe, le niveau d'étude accompli, le statut civil, le statut marital, le fait d'avoir déjà été marié auparavant*) influencent le niveau de sexisme, l'adhésion aux mythes du viol et les représentations à propos des délinquants sexuels.

Les antécédents de violence conjugale subie influencent le niveau de sexisme, l'adhésion aux mythes du viol et les représentations à propos des délinquants sexuels.

Les antécédents d'attouchements sexuels influencent le niveau de sexisme, l'adhésion aux mythes du viol et les représentations à propos des délinquants sexuels.

Les antécédents de relation sexuelle forcée dans le couple influencent le niveau de sexisme, l'adhésion aux mythes du viol et les représentations à propos des délinquants sexuels.

Les personnes entrant dans la catégorie de sexisme hostile obtiennent de plus hauts scores dans le questionnaire Irma que ceux ayant un haut score en sexisme bienveillant.

Les personnes ayant un haut score dans la catégorie "il ne le voulait pas" du questionnaire Irma obtiennent des scores plus faibles au questionnaire Catso. .

Les personnes ayant un haut score à la sous échelle "ce n'était pas vraiment un viol" sont plus sévères dans leurs représentations des délinquants sexuels.

Méthode

Procédure de passation et recrutement

Le questionnaire est créé avec le logiciel de questionnaire en ligne de la Faculté de Psychologie et des Sciences Humaines de l'Université de Liège. Le but est qu'il puisse être diffusé sur les réseaux sociaux, qu'il soit facile à compléter et que la protection des données soit assurée. Un ordinateur, une tablette ou un smartphone est nécessaire afin d'accéder à la page web du questionnaire.

Le répondant est prié de répondre de manière individuelle et de manière réfléchie aux différentes questions qui lui sont proposées.

La première page du questionnaire (le questionnaire est repris en annexe n°2) reprend les informations nécessaires au consentement éclairé des participants ainsi que les informations de passation. Les pages suivantes reprennent les 6 questionnaires mis les uns à la suite des autres avec entre chaque une brève explication pour la passation.

Le répondant est informé dans la lettre de consentement que le questionnaire est totalement anonyme et que les données récoltées sont confidentielles.

Le sujet est libre d'arrêter la passation quand il le souhaite. Il reçoit également une adresse e-mail de contact pour toutes recommandations ou remarques à propos du questionnaire. Le sujet met plus ou moins 10-15 minutes pour répondre à la totalité du questionnaire. Il peut faire une interruption dans la passation s'il le désire. Le questionnaire a été diffusé sur les réseaux sociaux ainsi que par e-mail. La population de l'échantillon est décrite dans la partie résultats de ce travail.

Instrument de mesure

Plusieurs échelles ont été utilisées pour construire le questionnaire avec le logiciel de la Fapse (faculté de psychologie et des sciences de l'éducation). Nous allons ici les détailler dans l'ordre dans lequel elles apparaissent dans le questionnaire distribué.

Premièrement, des questions sociodémographiques sont posées dans le but de récolter un minimum d'informations sur le sujet tel que l'âge, la religion, le statut social, etc. Bien entendu, l'anonymat du participant est garanti puisqu'aucune donnée personnelle permettant d'identifier le sujet n'est demandée.

Deuxièmement, en nous appuyant sur la théorie du noyau central (Abrie, 1984), nous demandons aux participants de citer 3 mots qui leur viennent à l'esprit à la vue des mots suivants : *sexualité conjugale* et *viol conjugal*. Cela a pour but d'approcher plus en détail leurs représentations concernant ces concepts.

Enfin, différentes échelles⁸ françaises ou bien traduites en français viennent compléter ce questionnaire :

- ❖ *L'échelle du sexisme ambivalent* (Glick & Fiske, 2006);
- ❖ Le *Updated illinois Rape Myth Acceptance Scale* dans la version de McMahon et Farmer (2011);
- ❖ *L'échelle de satisfaction de vie* (Blais, M.R., Vallerand, R.J., Pelletier, L.G., & Brière, N.M., 1989);
- ❖ La *Community attitudes Towards Sex Offenders Scale* (Church et al, 2008).

⁸ Ces différentes échelles seront nommées par leur abréviation tout au long de ce travail (dans l'ordre : Esa ; Irma ; Esdv ; Catso)

Pour affiner la recherche, deux questions ouvertes ont été insérées à la fin du questionnaire:

Selon vous, à partir de quand peut-on parler de viol dans les relations de couple ?

Selon vous, quelles sont les motivations qui peuvent amener un(e) conjoint(e) à violer sa femme/ son mari ?

Ces questions permettent d'approcher à un niveau plus qualitatif les représentations des répondants face à ces deux concepts. Cela a pour but de voir si des liens peuvent être faits avec les réponses aux questionnaires qui mesurent le concept de viol en général.

Les questionnaires n'ont pas été modifiés en conséquence du sujet afin de garder leur validité qui avait été démontrée scientifiquement. Cela sera discuté dans la partie biais et limites de la recherche.

Description des échelles utilisées

Plusieurs échelles ont été utilisées pour construire le questionnaire. Nous allons ici les détailler dans l'ordre dans lequel elles apparaissent dans le questionnaire distribué.

La version française de l'Échelle du sexisme ambivalent

Dardenne, Delacolette, Grégoire et Lecocq. (1996/2006)

Cette échelle mesure le sexisme hostile et le sexisme bienveillant, donc les attitudes négatives et positives envers les femmes. Elle a été mise en place par Glick et Fiske en 1996. Sa version française a été établie par Dardenne, Delacolette, Grégoire et Lecocq en 2006. C'est la version française qui a été utilisée dans le cadre de ce mémoire.

Le questionnaire est composé de 22 items. Parmi ces items, deux sous-échelles sont présentes.

La première sur le sexisme hostile contient 11 items. Elle concerne la vue conflictuelle de la relation de genre où les femmes cherchent le contrôle sur les hommes.

La seconde sous-échelle concerne le sexisme bienveillant avec également 11 items. Quatre sont ciblés sur la protection paternaliste, quatre autres sur l'intimité hétérosexuelle et les trois derniers ciblent la différenciation complémentaire de genre.

Dardenne et al. (2006) ont étudié sa validité ainsi que sa fidélité de trois manières différentes: une application du modèle de Rasch, une analyse de covariances sur les validités structurales et prédictives de l'échelle, et enfin une comparaison avec deux autres échelles.

Le modèle de Rasch appliqué à cette échelle montre que l'échelle ESA donne une mesure valide de la mesure du sexisme, tout en étant composée de deux sous-échelles valides. Deux items peuvent toutefois être vus comme parfois problématiques : les items 9 et 10. Cependant les conserver dans le questionnaire paraît être la meilleure option afin que le résultat total reste valide.

L'analyse structurale confirmatoire et la validité prédictive de l'ESA utilisent la méthode du maximum de vraisemblance. La conclusion de cette analyse montre que les deux sous-échelles corrélaient significativement.

Enfin, l'étude de la validité discriminante s'est faite avec deux autres échelles : celle du néosexisme de Tougas et al., 1995 et celle de dominance sociale de Sidanius et Pratto, 1999. Il en ressort que le questionnaire à deux facteurs est un bon prédicteur du sexisme.

L'interprétation de cette échelle se fait en faisant la somme des réponses aux items qui varient de 0 (pas du tout d'accord) à 6 (tout à fait d'accord). Les scores peuvent donc varier de 0 à 110.

Illinois Rape myth acceptance scale (IRMA)

McMahon et Farmer (2011/1999)

Cette échelle mesure le degré d'accord d'une personne avec les mythes du viol. Trois versions sont disponibles. La première est une version longue comprenant 7 sous-échelles et composée de 45 items. La seconde est une version courte créée par Lonsway et Fitzgerald (1999). La troisième est une version courte et actualisée créée par McMahon et Farmer (2011). Elle comprend 4 sous-échelles pour un total de 22 items. La version courte de McMahon et Farmer (2011) sera utilisée dans ce mémoire, afin d'évaluer la croyance dans les mythes du viol de nos jours.

Les sous-échelles⁹ reprennent 4 mythes répandus sur le viol:

“Elle l’a demandé” (6 items),

“Il ne voulait pas, ne pensait pas que c’était un viol” (6 items),

“Ca n’était pas vraiment un viol” (5 items)

⁹ Les sous-échelles ont été traduites de l'anglais. Leurs appellations originales sont : « She asked » ; « He didn't mean » ; « It wasn't a rape » ; « She lied ».

“Elle a menti” (5 items).

Le degré d’acceptation aux différents items est calculé sur une échelle de Likert allant de 1 “totalelement en désaccord” à 5 “totalelement d’accord”. Le score total se calcule en cumulant les résultats aux différents items. Plus le score total est élevé, plus la personne adhère aux mythes sur le viol. Le score total varie de 22 à 110.

Le questionnaire étant à la base la version longue de 45 items, son alpha de Cronbach vaut 0.93 et la version courte de la même époque a un alpha de Cronbach de 0.84. La corrélation entre ces deux questionnaires vaut 0.91 ($p < .001$) (Payne, Lonsway et Fitzgerald, 1999).

Au vu de la date de création de ces deux échelles, McMahon et Farmer ont décidé en 2011 de remettre à jour la version courte du questionnaire, afin qu’elle soit en accord avec les changements culturels ainsi qu’avec le lexique employé actuellement.

L’Alpha de Cronbach des sous-échelles varie entre 0.64 et 0.80, et celui de la totalité du questionnaire vaut 0.84. Les corrélations entre les facteurs se sont toutes révélées significatives et varient entre 0.39 et 0.67.

Par conséquent, ce questionnaire évalue bien l’adhésion aux mythes du viol.

Échelle de satisfaction de vie (ÉSdV-5)

Blais, M., R., Vallerand, R., J., Pelletier, L., G., & Brière, N., M. (1989)

La satisfaction de vie peut être définie comme: “une évaluation globale de la qualité de vie d’une personne selon ses propres critères” (Shin & Johnson, 1978).

L’échelle anglophone de base se nomme la “*Satisfaction With Life Scale*”. Au niveau de la validité de construit, cette échelle est corrélée positivement et de façon modérée à élevée avec différents instruments.

Au niveau de la consistance interne, l’ESV-5 obtient un alpha de Cronbach de 0.80.

Cette échelle comprend 5 items qui amènent le répondant à porter lui-même une évaluation globale de sa satisfaction de vie.

Il va devoir se positionner sur une échelle de Likert allant de 1 “fortement en désaccord” à 7 “fortement en accord”. Le score total peut donc varier de 5 à 35.

Ce sont Blais, Vallerand, Pelletier, Briere (1989) qui ont traduit en français cette échelle et en ont étudié les caractéristiques psychométriques.

Community Attitude Towards Sex Offenders-Revised (CATSO)

Church, W. T., Wakeman, E. E., Miller, S. L., Clements, C. B., & Sun, F. (2008).

Cette échelle a pour but de déterminer et de mesurer les attitudes envers les délinquants sexuels et les stéréotypes qui y sont associés. Elle contient un total de 18 items que l'on peut diviser en quatre groupes (notons que 3 items sont inversés). Ces quatre groupes sont les différentes représentations que peuvent se faire des gens sur les délinquants sexuels, tels que:

L'isolation sociale (5 items),

La capacité de changer (5 items),

La sévérité et dangerosité (5 items),

Le niveau de déviance (3 items).

Pour chaque item, les sujets doivent se positionner sur une échelle de Likert allant de 1 "totalement en désaccord" à " 6 "totalement en accord". Un score élevé correspond à une vision négative.

Au niveau de la validité interne du Catso, Church et al. (2008) ont relevé un alpha de Cronbach de 0.74. Lorsqu'ils se sont penchés sur les quatre sous-divisions du questionnaire, tous les facteurs, sauf celui de la déviance, ont démontré une consistance interne acceptable avec pour tous les trois un alpha de Cronbach au-dessus de .70. L'échelle a donc une bonne consistance interne.

Contrairement à d'autres échelles, l'échelle Catso a été développée afin d'identifier les attitudes envers les délinquants sexuels ainsi que pour capturer les différentes nuances dans les attitudes envers ce groupe grâce à des items spécifiques (Corabian & Hogan, 2014).

Après avoir étudié et testé le questionnaire, Harper et Hogue (2014) ont pu déterminer que les réponses des gens au questionnaire reposent sur 3 modes de réflexion. Soit ils pensent à un niveau punitif, soit ils pensent aux stéréotypes liés aux délinquants sexuels, soit ils mettent l'accent sur la perception des risques.

Selon les scores aux différents sous-tests, nous pouvons voir la base de réflexion mise en avant par le sujet.

Au départ le questionnaire a été créé et testé en anglais. Par conséquent, une traduction a été réalisée pour l'utiliser en français dans ce mémoire.

Traitement des données

Les données ont été récoltées avec le questionnaire en ligne de la Fapse qui a rassemblé la totalité des réponses dans un fichier Excel.

Le logiciel SAS a été utilisé pour l'ensemble des analyses statistiques, différents tests ont été employés : la régression, l'Anova, le test t, le Chi carré, le test de Wilcoxon pour échantillons indépendants, le test de Kruskal-Wallis et le test de Levene.

L'ensemble des résultats a été analysé avec l'aide du cours de Statistiques 3 de Monsieur Pérée.

Résultats

Remarques préliminaires

Analyse statistique

Les résultats statistiques ont été analysés grâce au logiciel SAS.

Les résultats des questionnaires ne respectent pas les normes de normalités conditionnelles. Cependant comme les tests d'analyses des variances sont réputés très robustes (voir syllabus version 1.0 de F.P. Pérée, 2016), l'homogénéité des variances a été testée avec un test de Levene, afin de décider si un test non-paramétrique ou paramétrique serait utilisé. Voici le tableau récapitulatif des différents tests de Levene (tableau 1).

Tableau I. Résultats de l'homogénéité des variances.

<i>VARIABLES</i>	<i>ESA</i>	<i>IRMA</i>	<i>ESDV</i>	<i>CATSO</i>
<i>SEXE</i>	T=1.49 ; P=0.2225	T=0.04 ; P=0.8418	T=1.98 ; P=0.1596	T=0.29 ; P=0.5908
<i>AVOIR ÉTÉ MARIÉ AUPARAVANT</i>	T=0.57 ; P=0.4494	T=0.93 ; P=0.3359	T=0.17 ; P=0.6818	T=1.46 ; P=0.2271
<i>ÂGE</i>	T=0.79 ; P=0.5304	T=0.38 ; P=0.8256	T=0.79 ; P=0.5349	T=1.58 ; P=0.1778
<i>STATUT MARITAL</i>	T=1.17 ; P=0.3215	T=0.77 ; P=0.5909	T=0.77 ; P=0.5941	T=1 ; P=0.4262
<i>STATUT CIVIL</i>	T=1.30 ; P=0.2689	T=3.44 ; P=0.0086	T=1.00 ; P=0.4069	T=1.36 ; P=0.2459
<i>RELIGION</i>	T=0.53 ; P=0.7502	T=0.23 ; P=0.9479	T=1.09 ; P=0.3658	T=0.46 ; P=0.8060
<i>DIPLÔME</i>	T=0.51 ; P=0.7261	T=1.16 ; P=0.3287	T=2.10 ; P=0.0797	T=1.13 ; P=0.3401
<i>VIOLENCE CONJUGALE</i>	T=0.30 ; P=0.5833	T=1.92 ; P=0.1665	T=0.20 ; P=0.6564	T=1.84 ; P=0.1752
<i>ATTOUCHEMENTS</i>	T=3.41 ; P=0.0655	T=0.34 ; P=0.5582	T=0.07 ; P=0.7850	T=1.18 ; P=0.2788
<i>SEXE FORCÉ DANS LE COUPLE</i>	T=1.70 ; P=0.1931	T=0.19 ; P=0.6666	T=0.20 ; P=0.6578	T=5.39 ; P=0.0207

Pour certaines variables, l'homogénéité des variances n'est pas tolérée (variables mentionnées en gras dans le tableau). Pour ces variables, nous utiliserons l'équivalent non-paramétrique des tests utilisés : l'ANOVA sera remplacée par le test **Kruskall-Wallis** ; le **test t de Student** sera remplacé par

le test de **Wilcoxon** pour échantillons indépendants ou bien par le test t de **Satterthwaite** lorsque l'on prend les variantes de manière indépendante. En ce qui concerne les régressions, elles seront effectuées avec le test **de Bravais-Pearson**. Les corrélations seront réalisées avec le test de Spearman.

Le seuil de significativité est mis à **0.05** pour l'ensemble des analyses dont les hypothèses sont bilatérales.

Au niveau des données manquantes, nous avons fait en sorte que le programme SAS les prenne en compte comme donnée manquante avec la formule "DSD;".

Analyse des questions ouvertes

Plusieurs analyses qualitatives prototypiques, par regroupement thématique, ont été faites afin d'approcher au plus près des représentations de notre échantillon à propos du viol conjugal. Tout d'abord, pour les deux questions à propos des représentations des participants vis à vis de deux concepts : la *sexualité conjugale* et le *viol conjugal*. Il était demandé aux participants de donner 3 mots qu'ils associaient au concept proposé. Un tableau de fréquence des différents thèmes a ensuite été mis au point.

Ensuite, une analyse thématique a été réalisée pour la question ouverte: "*À partir de quand pouvons-nous parler de viol conjugal?*"

Enfin, une analyse thématique a été effectuée pour la seconde question ouverte: "*Qu'est-ce qui selon vous pourrait amener quelqu'un à violer son ou sa conjoint(e)?*"

Les résultats de l'analyse prototypique seront repris et détaillés dans la partie *Analyse qualitative* de ce mémoire.

Statistiques descriptives

Description de la population

Le questionnaire en ligne permettait aux participants de mettre en pause ou bien d'arrêter la passation lorsqu'ils le souhaitaient. Nous pouvons voir que 504 personnes ont répondu à l'entièreté du questionnaire, alors que le fichier de données reprend 604 personnes ayant répondu au minimum aux 20 premières questions du questionnaire.

Voici un tableau récapitulatif reprenant une partie des informations sociodémographiques de l'échantillon comprenant 604 personnes.

Tableau II. Répartition des genres selon l'âge des participants.

	Femmes (N)	Hommes (N)	% Total (N)
	(433) 71.69%	(171) 28,31%	(604) 100%
Âge			
18-30	(357) 82.44%	(137) 80.11%	(494) 81.79%
31-40	(25) 5.77%	(10) 5.84%	(35) 5,79%
41-50	(30) 6.92%	(8) 4.67%	(38) 6,29%
51-60	(24) 5.54%	(16) 9.35%	(8) 1,32%
60 et +	(5) 1.15%	(8) 4.67%	(13) 2,15%

Tableau III. Répartition des pays d'origine des participants.

Belgique	France	Suisse	Autres
(545) 90,23%	(34) 5,62%	(2) 0,33%	(23) 3,8%

Tableau IV. Répartition des participants ayant déjà été mariés dans l'échantillon.

Déjà été marié	Jamais été marié
(76) 12.58%	(528) 87.42%

Ensuite, des graphiques par secteurs ont été créés afin de montrer brièvement la représentativité de certaines caractéristiques de l'échantillon. Ceux-ci sont repris en annexe n°3.

Comme nous pouvons le voir, l'échantillon regroupe majoritairement des personnes de sexe féminin (433, pour 171 hommes), ainsi qu'une part majoritaire d'étudiants (334) et donc également dans la tranche d'âge 18-30 ans (357). Au niveau du statut conjugal, 351 personnes sont en couple. La grande majorité est née en Belgique (545). 290 personnes se disent sans religion et 260 personnes sont de croyance catholique. Enfin, au niveau du plus important diplôme obtenu, la majorité (289) possède un diplôme de bachelier.

Concernant le fait d'avoir déjà été mariés (71), 55 femmes et 21 hommes disent avoir déjà été ou bien être actuellement (50) mariés.

Tableaux descriptifs des réponses aux questionnaires

Tableau V. Tableau descriptif des résultats généraux.

	<i>N</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Min</i>	<i>Max</i>	<i>Écart</i> <i>-</i> <i>type</i>	<i>Coefficien</i> <i>t de</i> <i>variation</i>	<i>Normalité</i> <i>(W de</i> <i>Shapiro-</i> <i>Wilk)</i>	<i>P</i>	<i>α de</i> <i>Crombach</i>
<i>Esa</i>	556	55.83	22	106	17.49	31.339	0,988	0.001	0.895
<i>Irma</i>	540	34.41	22	87	10.37	30.138	0,89	<.001	0.877
<i>Elle a demandé</i>	540	10.04	6	28	3.88				
<i>Il ne pensait pas la violer</i>	540	10.03	0	26	3.89				
<i>Ce n'était pas un viol</i>	540	6.20	2	23	2.06				
<i>Elle a menti</i>	540	8.11	5	25	3.33				
<i>Esdv</i>	535	25.28	8	35	5.701	22.551	0,949	<.001	0.842
<i>Catso</i>	505	49.524	21	93	9.935	20.062	0,99	0.003	0.761
<i>Changer</i>	505	15.26	5	30	5.05				
<i>Danger</i>	505	13.76	7	23	2.66				
<i>Isolation</i>	505	12.06	5	30	4.51				
<i>Déviance</i>	505	8.43	3	18	2.50				

Les résultats montrent que les mythes du viol, du plus soutenu au moins soutenu, sont dans l'ordre: *elle l'a demandé* ; *il ne pensait pas la violer*; *elle a menti* et *ce n'était pas un viol*.

Au niveau des représentations à propos des délinquants sexuels, de la plus soutenue à la moins soutenue: *les délinquants sexuels sont incapables de changer; ce sont des dangers pour la société; ce sont toutes des personnes isolées de la société; une agression sexuelle est un acte déviant.*

Analyse quantitative

Matrice de corrélation totale

Une matrice de corrélation totale a été réalisée sur l'ensemble des variables métriques afin de voir si des liens ressortent significativement. Cela a permis de constater que de nombreuses variables étaient significativement liées entre elles. Des statistiques plus poussées ont alors été effectuées afin d'établir et de comprendre ces liens significatifs.

Tableau VI. Matrice de corrélation totale.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1. ESA		0.601 <.001	0.538 <.001	0.424 <.001	0.340 <.001	0.530 <.001	-0.064 0.138	0.468 <.001	0.326 <.001	0.244 <.001	0.370 <.001	0.274 <.001
2. IRMA	0.601 <.001		0.825 <.001	0.779 <.001	0.649 <.001	0.821 <.001	-0.047 0.272	0.382 <.001	0.187 <.001	0.118 0.007	0.340 <.001	0.398 <.001
3. Elle l'a demandé	0.538 <.001	0.825 <.001		0.470 <.001	0.419 <.001	0.579 <.001	-0.015 0.723	0.312 <.001	0.174 <.001	0.065 0.140	0.279 <.001	0.314 <.001
4. Il ne pensait pas la violer	0.424 <.001	0.779 <.001	0.470 <.001		0.396 <.001	0.493 <.001	-0.070 0.101	0.294 <.001	0.128 0.003	0.174 <.001	0.212 <.001	0.337 <.001
5. Ce n'était pas un viol	0.340 <.001	0.649 <.001	0.419 <.001	0.396 <.001		0.462 <.001	0.032 0.446	0.275 <.001	0.142 0.001	0.093 0.035	0.245 <.001	0.260 <.001
6. Elle a menti	0.530 <.001	0.821 <.001	0.579 <.001	0.493 <.001	0.462 <.001		-0.068 0.111	0.301 <.001	0.134 0.002	0.030 0.492	0.325 <.001	0.305 <.001
7. Esdy	-0.064 0.138	-0.047 0.272	-0.015 0.723	-0.070 0.101	0.032 0.446	-0.068 0.11		-0.062 0.157	-0.083 0.061	-0.018 0.671	-0.007 0.864	-0.047 0.287
8. CATSO	0.468	0.382	0.312	0.294	0.275	0.301	-0.062	0.757	0.572	0.711	0.545	

	<.001	<.001	<.001	<.001	<.001	<.001	<.001	<.001	<.001	<.001	<.001	<.001	<.001	<.001	<.001	<.001	<.001	<.001	<.001
9. Changer	0.326	0.187	0.174	0.128	0.142	0.134	-0.083	0.757	0.389	0.2316 ⁸	0.15272	0.389	0.2316 ⁸	0.15272	0.389	0.2316 ⁸	0.15272	0.389	0.2316 ⁸
	<.001	<.001	<.001	0.003	0.001	0.002	0.061	<.001	<.001	<.001	<.001	<.001	<.001	<.001	<.001	<.001	<.001	<.001	<.001
10. Danger	0.244	0.118	0.065	0.174	0.093	0.030	-0.018	0.572	0.389	0.152	0.142	0.389	0.152	0.142	0.389	0.152	0.142	0.389	0.152
	<.001	0.007	0.140	<.001	0.035	0.492	0.671	<.001	<.001	0.001	0.001	<.001	0.001	0.001	0.001	0.001	0.001	0.001	0.001
11. Isolation	0.370	0.340	0.279	0.212	0.245	0.325	-0.007	0.711	0.231	0.152	0.39275	0.231	0.152	0.39275	0.231	0.152	0.39275	0.231	0.152
	<.001	<.001	<.001	<.001	<.001	<.001	0.864	<.001	<.001	0.001	<.0001	<.001	0.001	<.0001	0.001	0.001	<.0001	0.001	<.0001
12. Déviance	0.274	0.398	0.314	0.337	0.260	0.305	-0.047	0.545	0.152	0.142	0.392	0.152	0.142	0.392	0.152	0.142	0.392	0.152	0.142
	<.001	<.001	<.001	<.001	<.001	<.001	0.287	<.001	0.001	0.001	<.001	0.001	0.001	<.001	0.001	0.001	<.001	0.001	<.001

Hypothèse 1 : Les données sociodémographiques influencent le sexisme, l'adhésion aux mythes du viol, la qualité de vie ainsi que les représentations à propos des délinquants sexuels.

Chaque information sociodémographique a été étudiée en lien avec les résultats obtenus aux différents questionnaires. Les variables dont les concepts avaient lieu de s'influencer ont été croisées afin d'appuyer ou non la théorie les concernant.

Le sexe

Le test T de Student est utilisé pour tester l'existence d'une différence significative entre les moyennes des groupes selon le sexe du participant et les résultats totaux aux différents questionnaires.

Comme le montre le tableau récapitulatif du test de l'homogénéité des variances pour cette variable, seul le questionnaire CATSO est rejeté. Nous utiliserons donc le test non-paramétrique de Wilcoxon pour échantillons indépendants afin d'analyser les réponses à ce questionnaire.

Tableau VII. Résultats au test T de Student de la variable sexe sur les différents questionnaires.

	Variances	t	DL	P	Moyenne femmes(σ)	Moyenne hommes(σ)
ESA	Pooled	4.33	554	<.001	53.812 (16.937)	60.788 (17.910)
IRMA	Pooled	2.70	538	0.007	33.641 (10.206)	36.272 (10.562)
Elle a menti	Pooled	2.98	538	0.003	7.845 (3.288)	8.778 (3.364)
Elle l'a demandé	Pooled	2.18	538	0.029	9.808 (3.954)	10.607 (3.664)
Il ne pensait pas la violer	Pooled	0.69	540	0.490	9.960 (3.921)	10.215 (3.851)
Ce n'était pas un viol	Satterthwai-te	2.78	225.38	0.005	6.005 (2.044)	6.67 (2.529)
CATSO*		1.391		0.164	247.129 (1497.597)	266.893 (1497.597)
Changer*		-1.217		0.223	258.129 (1494.841)	240.860 (1494.841)
Isolation*		3.671		0.001	237.583 (1490.707)	289.486 (1490.707)

Danger*	-0.535	0.592	255.129 (1470.968)	247.746 (1470.968)
Déviance*	1.910	0.056	245.011(1484.082)	271.906(1484.082)

*Z de Wilcoxon en bilatéral

Les résultats obtenus nous montrent que la variable *Sexisme* obtient des moyennes significativement différentes pour les deux groupes. De plus, les hommes obtiennent un taux de sexisme significativement plus élevé que les femmes.

Au niveau de la variable *Mythes du viol*, le score total, ainsi que pour les scores aux différents mythes, diffèrent significativement en fonction du sexe. Les hommes ont plus tendance à soutenir les mythes à propos du viol que les femmes.

Au niveau des représentations à propos des délinquants sexuels, les moyennes du score global ne diffèrent pas suivant le sexe. Cependant, l'analyse plus spécifique des représentations au sujet de l'isolation des agresseurs sexuels montre une différence significative liée au sexe. Les résultats suggèrent que les hommes adhèrent plus à cette représentation que les femmes.

L'âge

Plusieurs ANOVA ont été faites pour voir si les variances des différentes catégories diffèrent significativement entre elles.

Au niveau des moyennes pour les tranches d'âge, le codage est comme suit:

A= 18-30 ans ; B=31-40ans; C= 41-50 ans; D= 51-60 ans; E= plus de 60 ans.

Tableau VIII. Résultats de l'ANOVA faite sur les différents questionnaires avec la variable catégorielle « âge ».

	DL ¹⁰	Carré moyen	R-carré	F	p	Moyennes (σ)
ESA	4	1021.945	0.024	3.40	0.009 ¹¹	A 54,89(17,36) B 56,44(19,99) C 58,61(15) D 61,57(17,84) E 70,30 (15,34)
IRMA	4	878.725	0.060	8.63	<.001 ¹²	A 33,39 (9,69) B 37,38 (11,51) C 36,78 (12) D 41,36 (10,93) E 45,76 (13,07)
Elle a menti	4	27.023	0.018	0.044	0.044	A 8 (3,28) B 7,80 (3,05) C 8,18 (3,41) D 9,73 (4,26) E 10,07 (3,20)
Elle l'a demandé	4	185.539	0.091	13.43	<.001 ¹³	A 9,59 (3,39) B 12,03 (5,58) C 10,48 (4,22) D 13,05 (5,10) E 15,23 (5,18)
Ce n'était pas un viol	4	16.065	0.027	3.79	0.004	A 6,08 (1,71) B 6,54 (2,01) C 6,93 (3,76) D 6,73 (1,99) E 7,61 (4,84)

¹⁰ DL veut dire les degrés de liberté

¹¹ Différence mise en évidence par la Post-hoc entre : A-E

¹² Différence mise en évidence par la Post-hoc entre : A-E, A-D

¹³ Différence mise en évidence par la Post-hoc entre : E-C, E-A, D-A, B-A, C-E

Il ne le pensait pas	4	68.565	0.033	4.63	0.001 ¹⁴	A 9,72 (3,82) B 11,09 (3,82) C 11,03 (4,15) D 11,84 (3,48) E 12,84 (4,43)
CATSO	4	550.671	0.0442	5.79	0.001 ¹⁵	A 48,67 (9,71) B 50,86 (11,21) C 53,60 (9,46) D 53,05 (9,46) E 59,36 (7,76)
Changer	4	95.049	0.0294	3.80	0.004 ¹⁶	A 14,89 (4,84) B 16,40 (5,95) C 17,60 (6,05) D 15,73 (4,94) E 18,27 (4,96)
Isolation	4	487.323	0.018	2.33	0.055	A 11,83 (4,57) B 12,43 (4,86) C 12,69 (3,77) D 13,63 (3,86) E 15,09 (2,62)
Danger	4	67.786	0.018	2.41	0.048	A 13,65 (2,60) B 13,90 (2,61) C 14,72 (2,60) D 13,3 (3,28) E 15,36 (3,55)
Déviance	4	135.935	0.043	5.63	0.001 ¹⁷	A 8,29 (2,45) B 8,13 (2,80) C 8,57 (1,88) D 10,36 (3,13) E 10,63 (1,5)

Les résultats montrent des différences significatives entre les moyennes des différentes tranches d'âge pour les scores du questionnaire à propos de l'adhésion aux mythes du viol, ainsi que plus précisément pour les 4 différents mythes repris dans le questionnaire (*elle a menti, elle le voulait, il ne voulait pas la violer et ce n'était pas un viol*). La différence entre les tranches d'âge est également significative concernant le niveau de sexisme et les représentations à propos des agresseurs sexuels.

¹⁴ Différence mise en évidence par la Post-hoc entre : A-E

¹⁵ Différence mise en évidence par la Post-hoc entre : A-C, A-E

¹⁶ Différence mise en évidence par la Post-hoc entre : A-C

¹⁷ Différence mise en évidence par la Post-hoc entre : E-A, E-B, D-A, D-B

En effet, les résultats montrent que les personnes plus jeunes (18-30) obtiennent un score de sexisme plus bas comparé aux personnes plus âgées (60 et +).

Il ressort également des résultats qu'au plus l'âge de la personne est élevé, au plus elle a tendance à adhérer aux mythes à propos du viol. Ce sont les sujets les plus jeunes qui obtiennent des scores bas : ils ont plus tendance à rejeter ces croyances comparativement aux plus âgés (50-60 et 60 et +). L'analyse des différents mythes séparément corrobore également cette tendance. C'est particulièrement le cas pour deux mythes : la *femme a menti* et *l'homme ne pensait pas la violer*. Par contre les deux restants, c'est-à-dire le mythe selon lequel la *femme aurait demandé* et voulu ce rapport, et celui qui dit que *cela n'était pas un viol* sont un peu plus nuancés dans les moyennes qui ne ressortent pas significatives lorsqu'elles sont comparées deux à deux. Toutefois, les résultats vont dans le même sens que pour les deux premiers : plus l'âge augmente, plus l'adhésion aux mythes à propos du viol augmente.

Pour le questionnaire sur les représentations à propos des délinquants sexuels, en fonction de la tranche d'âge, le score total est significativement différent pour chaque catégorie, ainsi que pour chacune des sous catégories (*danger, impossibilité de les changer, ils sont isolés* et *c'est un acte déviant*). Bien qu'il y ait un effet significatif de l'ANOVA, pour les représentations isolation et danger, l'étude des moyennes deux à deux ne montre pas de résultat significatif. La tendance générale de cette variable est que plus on vieillit, plus on a tendance à voir négativement et sévèrement les agresseurs sexuels.

Le fait d'avoir été marié auparavant

Afin de tester l'existence d'une différence significative entre les moyennes des groupes de participant et les résultats totaux aux différents questionnaires, le test t de Student a été utilisé.

Tableau IX. Résultats au test T de Student de la variable « avoir déjà été/être marié » sur les différents questionnaires.

	Variance	DL	t	pr	Déjà été marié (σ)	Jamais été marié (σ)
IRMA	Pooled	538	-4.7	<.001	39.838 (11.61)	33.629 (9.952)
Elle l'a demandé	Satterthwaite	76.407	-4.31	<.001	12.470 (3.777)	9.692 (3540)
Il ne pensait pas la violer	Pooled	540	-3.69	0.001	11.647 (3.885)	9.803 (3.849)
Ce n'était pas un viol	Satterthwaite	74.869	-1.67	0.099	6.735 (3.010)	6.122 (1.882)
Elle a menti	Pooled	538	-2.10	0.035	8.911 (3.728)	8.004 (3.262)

Les résultats montrent des différences significatives entre les moyennes des deux groupes : *déjà été marié auparavant* et *jamais été marié auparavant*. Pour chaque variable c'est la moyenne du groupe ayant déjà été marié qui est la plus élevée. Cela se retrouve avec la variable concernant l'adhésion aux mythes du viol. Ceux qui ont déjà été mariés ont plus tendance à croire en ces mythes. En effet, la différence est significative pour le score total et pour les mythes pris séparément. Seul le mythe "*ce n'était pas un viol*" ne relève pas de différence significative entre les personnes ayant été mariées ou non.

Le statut marital

Une ANOVA a été effectuée sur l'ensemble des questionnaires afin de voir si des différences significatives entre les catégories ressortent.

Au niveau des moyennes des différents groupes, le codage est comme suit:

A= célibataire; **B**= en couple; **C**= marié; **D**= En concubinage; **E**= séparé/divorcé et en couple ; **F**= séparé/divorcé ; **G**¹⁸= veuf/veuve et en couple; **H**= veuf/veuve.

¹⁸ La personne appartenant à la catégorie G, veuf/veuve et en couple, n'a pas été assez loin dans le questionnaire en ligne pour que l'on puisse prendre en compte ses réponses.

Tableau X. Résultats de l'ANOVA faite sur les différents questionnaires avec la variable catégorielle « statut marital ».

Variables	DL	Carré Moyen	F	P	Moyennes (σ)
IRMA	7	166.404	1.56	0.145	A 33.64 (8.14) B 34.01 (11.19) C 38.72 (10.60) D 35.61 (10.81) E 38.40 (7.60) F 36.00 (8.54) H 34.75 (8.61)
CATSO	7	249.307	2.58	0.012	A 49.65 (9.16) B 48.83 (10.18) C 51.88 (10.04) D 46.44 (9.59) E 60.40 (7.82) F 56.42 (8.73) H 57.75 (5.85)
Changer	7	18.897	0.74	0.641	A 14.75 (4.45) B 15.26 (5.32) C 15.86 (5.15) D 15.72 (5.10) E 17.40 (5.68) F 17.14 (4.59) H 17.25 (3.86)
Isolation	7	45.801	2.29	0.026	A 12.52 (4.21) B 11.65 (4.64) C 13.00 (4.45) D 10.27 (4.34) E 16.20 (1.92) F 13.57 (4.15) H 15.50 (2.38)
Danger	7	14.130	2.01	0.051	A 13.70 (2.73) B 13.73 (2.62) C 13.90 (2.88) D 12.77 (1.86) E 16.80 (3.11) F 15.71 (2.05) H 14.75 (1.70)
Déviance	7	15.1685	2.47	0.016	A 8.67 (2.25) B 8.17 (2.56)

C 9.11 (2.70)
D 7.66 (2.16)
E 10.00 (2.73)
F 10.00 (2.16)
H 10.25 (1.70)

Les résultats des analyses de variances mettent en évidence plusieurs différences significatives entre les groupes de statut marital pour le questionnaire sur les représentations à propos des délinquants sexuels. Cependant, lorsque l'on fait un test Post-hoc sur ces variables, c'est-à-dire une comparaison des moyennes deux à deux, aucune comparaison ne ressort significativement. Le modèle globale ressort donc significatif, mais aucune différence entre les moyennes spécifique n'a été relevée.

L'adhésion aux mythes à propos du viol n'est pas significativement différente selon le statut marital.

Le statut civil

Le test statistique ANOVA a été utilisé afin tester si il existe des différences significatives entre les différents statuts civils aux scores totaux des différents questionnaires. Un test de Kruskal-Wallis a été effectué pour le questionnaire Irma¹⁹ car l'homogénéité des variances n'est pas tolérée.

Au niveau des moyennes des différents groupes, le codage est comme suit:

A= étudiant; **B**= employé; **C**= au chômage; **D**= en invalidité ; **E**= retraité.

Tableau XI. Résultats de l'ANOVA faite sur les différents questionnaires avec la variables catégorielle « statut civil ».

Variables	DL	CM	F	P	Moyennes (σ)
ESA	4	2281.52	7.82	<.001²⁰	A 53.16 (16.17) B 58.7 (18.08)

¹⁹ Les moyennes affichées dans le tableau pour cette variable sont les moyennes des scores

²⁰ Différence significative mis en évidence par la Post-hoc entre : A-D, C-D, A-E, E-C, A-B.

					C 52.00 (20.37) D 79.75 (15.47) E 70.33 (16.03)
IRMA*	4	20.655 *	0.001 ²¹		A 252.25 B 291.13 C 223.84 D 319.50 E 418.66
Elle l'a demandé*	4	25.442*	<.001 ²²		A 251.65 B 292.19 C 208.05 D 343,87 E 431,79
Il ne pensait pas la violer*	4	14.589*	0.005 ²³		A 252.97 B 292.17 C 253.76 D 330.37 E 379.87
Ce n'était pas un viol*	4	4.2930*	0.367		A 259.84 B 281.19 C 291.78 D 302.00 E 302.83
Elle a menti*	4	11.345*	0.022		A 263.94 B 280.17 C 199.55 D 264.00 E 378.20
CATSO	4	663.566	7.04	<.001 ²⁴	A 47.93 (9.28) B 50.92 (10.19) C 50.55 (11.51) D 60.50 (7.04) E 59.40 (8.18)
Changer	4	176.440	7.23	<.001 ²⁵	A 14.48 (4.85) B 16.13 (5.03) C 14.22 (4.34) D 23.25 (7.80) E 18.60 (5.10)
Isolation	4	57.343	2.86	0.023	A 11.56 (4.45) B 12.46 (4.51) C 13.22 (5.39) D 13.75 (2.50) E 15.10 (2.76)

²¹ Différence mise en évidence par la Post-hoc entre : E-B, E-C, E-A, C-E, A-E, A-B

²² Différence mise en évidence par la Post-hoc entre : E-B, E-A, E-C, A-B

²³ Différence mise en évidence par la Post-hoc entre : A-E

²⁴ Différence mise en évidence par la Post-hoc entre : A-D, A-E, A-B

²⁵ Différence mise en évidence par la Post-hoc entre : B-D, A-D, D-C, A-B

Danger	4	9.956	1.40	0.232	A 13.58 (2.58) B 13.88 (2.70) C 14.33 (2.37) D 14.75 (4.50) E 15.10 (3.63)
Déviance	4	15.048	2.43	0.046²⁶	A 8.31 (2.47) B 8.43 (2.46) C 8.77 (2.98) D 9.75 (3.77) E 10.60 (1.57)

*Kruskall-Wallis ; Chi-carré. Score de la moyenne par groupe

Comme les résultats repris ci-dessus le montrent, plusieurs questionnaires ont obtenu des moyennes significativement différentes par groupe de statut civil.

Au niveau du sexisme, on peut voir une différence significative selon les statuts, d'autant plus entre les étudiants qui ont un faible score de sexisme comparé aux personnes en invalidité et aux personnes retraitées qui elles ont obtenu un score de sexisme plus élevé.

Pour ce qui est de l'adhésion aux mythes à propos du viol, le score total est significativement différent selon le statut civil. La plus grande différence se trouve entre les personnes qui sont au chômage et les personnes retraitées, qui elles adhèrent à un plus haut niveau aux différents mythes du viol. Au niveau plus détaillé, trois des mythes montrent également des moyennes significativement différentes suivant le statut social. Le seul mythe où l'on tolère l'égalité des moyennes est "*ce n'était pas un viol*". La majorité a tendance à rejeter ce mythe par rapport aux trois autres qui sont plus approuvés.

Au niveau des représentations à propos des agresseurs sexuels, les scores totaux diffèrent significativement suivant le statut civil avec un score moins sévère pour les étudiants et le plus sévère pour les personnes en invalidité de travail. Si l'on se penche sur les différentes variables évaluées par ce questionnaire, on peut voir des différences significatives pour les catégories "*ces personnes ne changeront jamais*" et "*c'est un acte déviant*". Pour les deux catégories, ce sont les étudiants qui ont obtenu le score le plus faible. Autrement dit, les étudiants obtiennent globalement un score moins sévère quant aux représentations face aux agresseurs sexuels. Au niveau des scores les plus sévères et donc élevés, ce sont les personnes en invalidité qui sont en tête, suivies des personnes retraitées.

²⁶ Différence mise en évidence par la Post-hoc entre : A-E

Le dernier diplôme obtenu

Une ANOVA a été réalisée afin de tester si les moyennes des différents groupes diffèrent aux différents questionnaires.

Au niveau des moyennes pour les tranches d'âge, le codage est comme suit:

CEB =A ; CESS=B; Bachelier=C; Master=D; Doctorat= E.

Tableau XII. Résultats de l'ANOVA faite sur les différents questionnaires avec la variable catégorielle « le dernier diplôme obtenu ».

	DL	CARRÉ MOYEN	F	P	Moyennes (σ)
ESA	4	1536.707	5.17	0.001 ²⁷	A 72.75 (18.55) B 58.920 (16.70) C 55.54 (16.70) D 50.31 (18.90) E 61.75 (20.15)
IRMA	4	378.124	3.58	0.006	A 45.75 (11.17) B 36.23 (11.88) C 33.61 (9.39) D 32.82 (9.37) E 34.33 (8.02)
Elle l'a demandé	4	48.664	3.28	0.011 ²⁸	A 16.75 (6.65) B 10.20 (3.96) C 9.92 (3.65) D 9.78 (4.04) E 10.33 (2.51)
Il ne pensait pas la violer	4	20.736	1.37	0.243	A 11.25 (1.5) B 10.51 (4.27) C 9.78 (3.78) D 9.85 (3.53) E 7.66 (1.52)
Ce n'était pas un viol	4	14.3659	3.43	0.008 ²⁹	A 5.75 (0.95) B 6.61 (2.74) C 5.99 (1.54) D 5.96 (1.68) E 8.00 (3.60)
Elle a menti	4	56.208	5.21	0.001	A 12 (2.94)

²⁷ Différence mise en évidence par la Post-hoc entre : B-D

²⁸ Différence mise en évidence par la Post-hoc entre : A-B, A-C, A-D

²⁹ Différence mise en évidence par la Post-hoc entre : B-C

					B 8.80 (3.70) C 7.91 (3.09) D 7.27 (2.99) E 8.33 (1.15)
CATSO	4	315.824	3.26	0.011 ³⁰	A 57.66 (3.51) B 51.29 (10.22) C 49.10 (9.36) D 47.22 (10.50) E 50.00 (7.00)
Changer	4	92.512	3.69	0.005 ³¹	A 19.00 (1.73) B 16.15 (4.95) C 15.15 (5.10) D 13.85 (4.91) E 16.66 (3.05)
Isolation	4	8.016	0.39	0.814	A 14.00 (1.73) B 12.29 (4.75) C 11.97 (4.27) D 11.78 (4.70) E 13.00 (6.00)
Danger	4	8.613	1.21	0.305	A 14.00 (1.73) B 14.06 (2.62) C 13.72 (2.66) D 13.38 (2.76) E 12.33 (2.30)
Déviance	4	12.286	1.98	0.096	A 10.66 (2.08) B 8.78 (2.71) C 8.25 (2.36) D 8.18 (2.44) E 8.00 (1.00)

Les résultats repris dans le tableau ci-dessus mettent en évidence pour les trois questionnaires un effet principal du dernier diplôme obtenu par le répondant.

Lorsque l'on se penche sur les résultats des comparaisons de moyenne deux à deux, on peut voir qu'il faut nuancer cela.

Tout d'abord au niveau du sexisme, les personnes ayant obtenu comme dernier diplôme le CESS ont un score plus élevé que les personnes ayant obtenu un Master qui, elles, ont tendance à avoir des scores de sexisme plus faibles. Cependant, cela ne va pas graduellement selon le diplôme étant donné que le second haut score en sexisme est obtenu par la catégorie doctorat.

³⁰ Différence mise en évidence par la Post-hoc entre : B-C

³¹ Différence mise en évidence par la Post-hoc entre : B-C

Au niveau de l'adhésion aux mythes du viol, les résultats de la comparaison de moyennes deux à deux ne mettent en évidence aucune différence significative.

Au niveau de ces mythes à proprement parler, seul le mythe *“il ne le voulait pas”* et « elle a menti » ne montre pas de différences significatives, alors que les deux autres bien. Le mythe *“elle l’a demandé”* est plus approuvé par la catégorie CEB, par rapport aux catégories CESS, Bachelier et Master qui ont tendance à ne pas y croire.

Au niveau du second mythe, *“ce n’était pas un viol”*, les résultats mettent en évidence une différence significative entre les moyennes des personnes ayant pour dernier diplôme le CESS avec ceux qui ont obtenu un Bachelier pour dernier diplôme.

Enfin, au niveau des représentations à propos des délinquants sexuels les résultats montrent qu’il existe une différence significative entre les groupes pour le score global et également pour la représentation *“ces personnes ne peuvent pas changer”*. Pour les deux, nous pouvons voir que la catégorie CESS a une tendance à avoir cette représentation, alors que les personnes en Master ont moins tendance à penser cela par rapport aux autres groupes. Les autres représentations mesurées par le questionnaire ne montrent pas de différences significatives entre les différentes catégories de diplôme obtenu.

Hypothèse 2: Le niveau de sexisme des participants influence l'adhésion aux différents mythes du viol

Afin d'étudier cette hypothèse, nous allons tester si le questionnaire Esa (liée au sexisme) est associé au questionnaire Irma (étudiant l'adhésion aux mythes du viol).

L'échantillon de cette hypothèse s'élève à 540 répondants.

Une régression a été faite entre les scores totaux aux questionnaires ESA et IRMA. S'en sont suivies des régressions multiples avec comme variables indépendantes les sous-catégories de l'ESA, c'est-à-dire le score en sexisme hostile ainsi que le score en sexisme bienveillant.

Tableau XIII. Résultats de la régression des score de l'Esa sur les score de l'Irma.

	DL	Carré Moyen	R-carré	F	P	r
Total ³²	1	20943.439	0.3612	304.27	<.001	0.600
Hostile	1	9181.209	0.3798	137.13	<.001	0.616
Bienveillant	1	1625.061	0.3798	24.27	<.001	0.616

Les résultats montrent que le niveau de sexisme influence l'adhésion aux mythes à propos du viol. En effet, plus le niveau de sexisme est élevé, plus la personne a tendance à adhérer aux mythes du viol.

Nous allons maintenant nous intéresser à l'influence du score total à l'échelle de sexisme, le score à la sous-échelle sexisme hostile et à celui de la sous-échelle sexisme bienveillant (en tant que variables indépendantes) sur les différents mythes du viol qui ont été évalués dans le questionnaire Illinois à propos de l'acceptation des mythes du viol.

Différentes régressions univariées ont été réalisées et sont reprises dans le tableau suivant.

Tableau XIV. Résultats des régressions des sous-dimensions l'Esa sur les sous dimensions de l'Irma.

		Carré Moyen	R-carré	F	P	r
Total ESA	Elle l'a demandé	48299.319	0.2901	219.90	<.001	0.538
	Il ne voulait pas la violer	29992.782	0.1801	118.02	<.001	0.424
	Ce n'était pas un viol	19260.238	0.1157	70.39	<.001	0.340
	Elle a menti	46761.138	0.2809	210.16	<.001	0.53
Bienveillant	Elle l'a demandé	1315.496	0.01616	103.77	<.001	0.127
	Il ne voulait pas	1165.419	0.1444	90.48	<.001	0.38

³² Régression simple pour le score total, suivi d'une régression multiple pour le sexisme hostile et bienveillant

Hostile	Ce n'était pas un viol	142.793	0.0621	35.64	<.001	0.249
	Elle a menti	937.360	0.1563	99.72	<.001	0.395
	Elle l'a demandé	2477.091	0.3044	235.50	<.001	0.551
	Il ne pensait pas	1099.680	0.1360	84.57	<.001	0.368
	Ce n'était pas un viol	295.048	0.1283	79.24	<.001	0.358
	Elle a menti	1770.734	0.2953	225.55	<.001	0.543

Les résultats repris dans le tableau ci-dessus montrent que le niveau de sexisme et l'adhésion aux mythes du viol s'influencent. C'est également le cas pour chacune des sous-échelles de la variable indépendante (score total Esa, niveau de sexisme bienveillant et niveau de sexisme hostile) avec chacun des mythes concernant le viol. Lorsque le niveau de sexisme, quel qu'il soit, augmente, cela est lié à une augmentation de l'adhésion aux mythes du viol.

Hypothèse 3: Le niveau de satisfaction de vie influence les représentations à propos des délinquants sexuels.

Nous allons maintenant tester si le score au questionnaire sur la satisfaction de vie des participants influence les réponses au questionnaire des représentations sur les délinquants sexuels.

L'échantillon comprenait 505 réponses.

Une régression a été réalisée à partir de l'échelle de satisfaction de vie comme variable indépendante sur l'échelle Catso.

Tableau XV. Résultats de la régression des scores de qualité de vie sur les scores de l'échelle Catso.

	DL	R-carré	carré moyen	F	P	r
Total	1	0.0039	197.299	2.00	0.157	0.62
danger	1	0.0003	1.2859	0.18	0.671	0.173
changer	1	0.0069	89.815	3.53	0.061	0.083
Isolation	1	0.000058	0.5959	0.03	0.864	0.000
déviance	1	0.0022	7.0930	1.13	0.287	0.046

Comme nous pouvons le voir dans le tableau ci-dessus, aucune différence significative n'a été trouvée ($F=2.00$; $p= 0,1577$) et lorsque l'on s'intéresse aux différentes catégories de représentations à propos des délinquants sexuels, aucun lien significatif avec la qualité de vie n'apparaît.

Hypothèse 4: Le degré d'adhésion aux différents mythes du viol amène à avoir des représentations différentes à propos des agresseurs sexuels.

Nous avons fait une régression afin de voir si le questionnaire à propos des mythes du viol (Irma) était associé au questionnaire sur les agresseurs sexuels (Catso). Ensuite nous avons fait une série de régressions simples et multiples entre les différentes sous-catégories des deux questionnaires.

L'échantillon est composé de 504 sujets.

Tableau XVI. Résultats de la régression des scores de l'échelle Irma sur les scores de l'échelle Catso.

	DL	R-carré	carré moyen	F	P	r
Irma	1	0.1462	7277.8760	86.18	<.001	0.382

Il existe une influence significative entre l'adhésion aux mythes du viol et les représentations à propos des délinquants sexuels.

Afin d'aller plus en profondeur, nous avons fait plusieurs régressions multiples univariées avec les variables indépendantes *Elle l'a demandé, il ne voulait pas, ce n'était pas un viol, elle a menti*

croisées avec le score total à l'échelle concernant les représentations à propos des délinquants sexuels.

Tableau XVII. Résultats de la régression des sous-dimensions de l'échelle Irma sur les scores totaux de l'échelle Catso.

	DL	R-carré	Carré moyen	F	P	r
Elle l'a demandé	1	0.1453	582.710	6.84	0.037	0.381
Il ne voulait pas la violer	1	0.1453	646.678	7.59	0.006	0.381
Ce n'était pas un viol	1	0.1453	372.828	4.38	0.037	0.381
Elle a menti	1	0.1453	348.747	4.09	0.043	0.381

Les résultats repris dans le tableau ci-dessus montrent qu'il existe un lien significatif entre chaque mythe du viol et les représentations à propos des délinquants sexuels en général.

Ensuite, voici un tableau contenant les **régressions multiples** avec les sous-catégories de l'échelle Irma, pour variables indépendantes, et les sous-catégories de l'échelle Catso en variables dépendantes.

Tableau XIII. Résultats des régressions multiples des sous-dimensions de l'échelle Irma sur l'échelle Catso.

	DL	R-carré	carré Moyen	F	P	r
Danger	1	0.0357	0.001	0.00	0.989	0.188
Elle l'a demandé						
Il ne pensait pas la violer	1	0.0357	91.819	13.26	0.001	0.188
Ce n'était pas un viol	1	0.0357	7.203	1.04	0.308	0.188
Elle a menti	1	0.0357	13.981	2.02	0.155	0.188
Isolation						
Elle l'a demandé	1	0.1259	67.625	3.77	<u>0.052</u>	0.354
Il ne pensait pas la violer	1	0.1259	7.212	0.40	0.526	0.354
Ce n'était pas un viol	1	0.1259	50.151	2.79	0.095	0.354
Elle a menti	1	0.1259	268.735	14.97	0.001	0.354
Changer						
Elle l'a demandé	1	106.443	0.0374	4.28	0.039	0.193
Il ne voulait pas	1	14.065	0.0374	0.57	0.452	0.193

Ce n'était pas un viol	1	39.786	0.0374	1.6	0.206	0.193
Elle a menti	1	2.109	0.0374	2.109	0.08	0.193
Déviante						
Elle l'a demandé	1	0.1589	31.733	5.97	0.014	0.398
Il ne voulait pas	1	0.1589	88.578	16.67	>.001	0.398
Ce n'était pas un viol	1	0.1589	10.467	1.97	0.161	0.398
Elle a menti	1	0.1589	20.871	3.93	0.048	0.398

Ce tableau montre qu'il existe un lien significatif entre le mythe "*il ne le voulait pas*" et la représentation des délinquants sexuels comme des personnes qui ne changeront jamais. Une tendance presque significative ressort entre le mythe "*elle l'a demandé*" et la représentation des délinquants sexuels comme des personnes isolées de la société.

Un lien significatif ressort entre le mythe "*elle a menti*" et la représentation des délinquants sexuels comme des personnes isolées. Nous voyons également qu'un lien significatif existe entre le mythe "*elle l'a demandé*" et la représentation des délinquants sexuels comme étant incapables de changer.

Hypothèse 5: le niveau de sexisme des participants influence les représentations à propos des délinquants sexuels.

Une régression a été effectuée entre les scores totaux des questionnaires Esa et Catso, ensuite d'autres régressions multiples ont été faites afin de voir les influences des sous-questionnaires. L'échantillon est composé de 505 sujets.

Tableau XX. Résultats de la régression de l'échelle Esa sur l'échelle Catso.

	Degré de liberté	Carré moyen	R-carré	F	P	r
	1	1094.2738	0.2199	141.81	<.001	0.468
Isolation	1	1404.753	0.1369	79.84	<.001	0.37
Danger	1	214.860	0.0598	32.02	<.001	0.244
Changer	1	1374.198	0.1065	59.97	<.001	0.326
Déviance	1	237.135	0.0751	40.89	<.001	0.274

Voici les résultats statistiques de la régression multiple entre les différentes sous-catégories des deux questionnaires respectifs.

Tableau XXI. Résultats de la régression multiple de l'échelle Esa sur l'échelle Catso.

Catso	Esa	DL	Carré moyen	R-carré	F	P	r
Isolation	Hostile	1	1053.142	0.1026	57.57	<.001	0.32
	Bienveillant	1	1137.594	0.1109	62.76	<.001	0.333
Changer	Hostile	1	737.547	0.0571	30.50	<.001	0.238
	Bienveillant	1	1412.321	0.1094	61.84	<.001	0.330
déviance	Hostile	1	205.888	0.0652	35.13	<.001	2.255
	Bienveillant	1	167.980	0.0532	28.30	<.001	0.230
Danger	Hostile	1	58.113	0.0161	8.28	0.004	0.126
	Bienveillant	1	320.246	0.0891	49.26	<.001	0.298

Les résultats des analyses statistiques mettent en évidence que le niveau de sexisme des participants influence leurs représentations à propos de délinquants sexuels. Dans le sens où plus un répondant est sexiste et plus il aura des représentations sévères et négatives des agresseurs sexuels. Des régressions significatives ressortent pour chacun des croisements des sous catégories des deux questionnaires, ils s'influencent donc entre eux.

Hypothèse 6: Les antécédents de violence conjugale, d'attouchements et de viol conjugal influencent le sexisme, l'adhésion aux mythes du viol et les représentations à propos des agresseurs sexuels.

Le fait d'avoir subi des violences conjugales

Une série de test t a été réalisée afin de voir si le fait d'avoir subi des violences conjugales ou non amène à avoir une différence de moyenne dans les scores aux différents questionnaires.

Tableau XXII. Résultats au test T de Student de la variable « avoir subi des violences conjugales » sur les différents questionnaires.

	variances	DL	t	P	Moyennes (σ)	
					Oui	Non
Esa	égales	554	-0.07	0.947	55.81 (17.56)	55.94 (17.24)
Irma	égales	538	-0.00	0.996	34.41 (10.20)	34.41 (11.24)
Esdv	égales	533	4.01	<.001	25,71 (5,51)	23,10 (6,14)
Catso	égales	503	-0.21	0.833	49.48 (9.85)	49.73 (10.41)

Le fait d'avoir subi des attouchements

Ensuite, nous avons analysé si le fait d'avoir subi des attouchements au moins une fois influence les moyennes de réponses aux différents questionnaires (voir tableau 23)

Tableau XXIII. Résultats au test T de Student de la variable « avoir subi des attouchements sexuels » sur les différents questionnaires.

Variables dépendantes	Variances	DL	t	P	Moyennes (σ)	
					Oui	Non
Esa	pooled	554	2.98	0.003	57,72(17,49)	53,29 (17,20)
Irma	pooled	538	1.43	0.153	34.96 (17.49)	33.67 (17.20)
Esdv	pooled	533	3.44	0.001	26,01(5,43)	24,31 (5,91)
Catso	satterwhite	497,97	2.76	0.006	50,56(10,51)	48,17 (8,97)
changer	satterwhite	498,32	1.02	0.307	15.46 (5.39)	15 (4.58)
isolation	pooled	503	2.94	0.003	12,57(4,59)	11,39 (4,31)
danger	pooled	503	3.14	0.001	14,09(2,65)	13,34 (2,62)
déviante	satterwhite	494,53	0.07	0.942	8.43 (2.63)	8.42 (2.31)

Les résultats de ces analyses mettent en évidence une différence dans les moyennes des groupes ayant ou non subi des attouchements sexuels pour les questionnaires se rapportant au sexisme, à la qualité de vie et aux représentations face aux agresseurs sexuels. Le groupe qui a répondu oui à la question “avez-vous déjà subi des attouchements sexuels?” obtient un score qui suggère que les personnes de ce groupe ont une vision plus sexiste que le second groupe. On voit également qu’elles obtiennent un score de satisfaction de vie plus élevé, et qu’elles sont plus sévères dans leurs représentations des agresseurs sexuels, surtout dans les représentations qui disent qu’ils sont isolés de la société et qu’ils sont un danger pour le reste de la population.

On ne voit pas de différence significative dans l’adhésion aux mythes à propos du viol dans les moyennes des résultats des deux groupes au questionnaire.

Avoir déjà été forcé à des relations sexuelles par son/sa partenaire

Et pour finir, nous avons fait des tests t afin de savoir si le fait d'avoir déjà été forcé à un rapport sexuel dans le couple influence les réponses aux différents questionnaires.

Tableau XXIV. Résultats au test T de Student de la variable « avoir été forcé a des relations sexuelles par son/sa partenaire » sur les différents questionnaires.

Variables dépendantes	Variances	DL	t	P	Moyennes (σ) Oui	Moyennes (σ) Non
Esa	égales	554	1.32	0.186	56.46 (17.62)	54.31 (17.15)
Irma	égales	538	0.50	0.614	34.55 (10.18)	34.06 (10.83)
Esdv	égales	533	3.13	0.001	25,27 (5,43)	24,10 (6,15)
Catso *		1	0.325	0.568	247.30	255.40

* Test non paramétrique de Wilcoxon

Nous pouvons voir que les moyennes des deux groupes ne sont significativement différentes que pour les résultats du questionnaire à propos de la satisfaction de vie. Les personnes qui rapportent avoir déjà été forcées à avoir des rapports sexuels par leur compagnon ont une qualité de vie plus élevée que les personnes qui n'ont jamais été forcées à avoir des relations sexuelles dans leur couple.

Analyse qualitative

Analyse prototypique

Voici tout d'abord un tableau reprenant les pourcentages de catégorie citées dans les 1798 réponses pour le concept *"la sexualité conjugale"*, et ci-après l'explication de ces catégories.

Tableau XXV. Résultats de l'analyse prototypiques pour le concept « sexualité conjugale ».

Catégorie	Intimité	Nécessité	Aspect négatif	Fréquence	Famille
(1798)	(1576)	(84)	(48)	(48)	(42)
100%	87,65%	4,67%	2,66	2,66%	2,33%

Intimité: reprend les mots se rapportant à l'amour, la sexualité, le couple, le plaisir.

Nécessité : reprend les mots qui ont une notion d'obligation, de contrainte et de nécessité, en ayant un rapport avec le devoir conjugal.

Aspects négatifs: reprend les mots qui se relient à un aspect négatif de la sexualité conjugale tel que souvenir, inexistante, manque, punition, inégalité, prison, monotonie.

Fréquence: reprend les mots se rapportant à une certaine fréquence, par exemple : régulier, quotidien, répété, habitude, routine,

Famille : reprend les mots tels que papa, maman, parents, enfants.

Voici un tableau de fréquence de ces différentes catégories.

En Annexe n° 4 vous trouverez le nuage de mots qui ressort de l'ensemble des réponses pour ce concept.

Ensuite la classification pour le second concept *"viol conjugal"*, qui reprenait un total de 1787 réponses.

Voici le tableau récapitulatif des différents thèmes retrouvés ainsi que leur prévalence.

Tableau XXVI. Résultats de l'analyse prototypiques pour le concept « viol conjugal ».

Catégorie	Aspect légal	Tabou	Patriarcat	Description	Affect	Maladie mentale	Violence
N= 1787	(150)	(110)	(71)	(657)	(469)	(1)	(329)
100%	8,39%	6,15%	3,97%	36,76	26,24%	0.055%	18,41%

Aspect légal: illégal, impuni, loi, plainte, prison, condamnation, interdit, justice.

Tabou: courant, fréquent, méconnu, banalisé, discret, silence, tabou, déni

Violence: harcèlement, maltraitance, douleurs, méchanceté, coups, rage, souffrance, impulsivité

Patriarcat: homme, machisme, domination, soumission

Description du concept: problème de communication, viol, pas de consentement, abus, forcé, obligation, vengeance, traumatisme

Maladie mentale: malade mental

Affect par rapport au concept: "insultes", tristesse, impensable, culpabilité, vomir, dégoût, honte, honteux, horrible, incompréhension, irrespect, sale

Vous trouverez en annexe n°5 le nuage de mots qui représente les différentes réponses à propos de ce concept.

Questions ouvertes

Deux questions ouvertes clôturaient le questionnaire. Nous avons eu recours à une analyse thématique afin d'analyser les réponses à ces questions.

Première question ouverte

"À partir de quand pouvons-nous parler de viol conjugal?"

Après avoir lu et analysé les 497 réponses à cette question, plusieurs thèmes ont pu être mis en évidence.

Tout d'abord, 95,17% ont parlé du **consentement**, du fait de dire non, et le refus de l'acte afin de parler d'un viol conjugal.

De par l'obligation à un acte sexuel, 9,65 % ont parlé de **contrôle physique**, et 9.65% de **contrôle émotionnel**, en citant souvent le mot *chantage*.

Certaines réponses, 4,42 %, décrivaient également du **sexe forcé** dans le couple, afin de faire plaisir au partenaire.

Pour continuer, 1,20% ont mis l'accent sur l'**opposition de la victime** afin de répondre à la question. Opposition reprend le fait que la victime a fait plus que dire non, qu'elle s'est opposée explicitement et gestuellement à l'acte par une résistance.

Beaucoup ont parlé de pénétration pour que cela soit un viol, mais également, 11.13%, sont partis du principe que des **attouchements** des préliminaires non-consentis sont également répertoriés comme un viol.

Pour finir, il me semble intéressant de mettre en évidence que 9 personnes ont détaillé le viol conjugal comme étant un acte de l'homme sur la femme, où la femme est une victime. Il ressort également que 21 personnes ont dit explicitement que lorsqu'il y a attouchements non-consentis, il était déjà question de viol. Pour continuer, 5 personnes ont défini le viol conjugal comme quelque chose découlant de la violence. 6 personnes ont ajouté à leurs propos qu'une personne sous influence (alcool, drogue) ou bien endormie n'est pas à même de donner son consentement pour un rapport sexuel. Enfin, 2 personnes ont nommé le perpétrateur du viol comme délinquant et comme violeur.

Seconde question ouverte

“ Qu'est ce qui selon vous pourrait amener quelqu'un à violer son ou sa conjoint(e) ? ”

Pour cette question, 463 réponses ont été récoltées. Toutes les réponses ne répondant pas à la question n'ont pas été prises en compte.

Plusieurs thèmes reviennent très fréquemment.

Tout d'abord, 53,77% des répondants parlent du **manque au niveau sexuel**, qui amènerait des pulsions et de la frustration sexuelle. Un grand nombre également, 23,97% donnent comme réponse un besoin de **domination**, d'appropriation de l'autre ainsi qu'un désir de pouvoir. 12,31% présentent le concept du devoir conjugal comme motivation au viol conjugal.

Ensuite, 8,63% disent qu'un problème au niveau de la **communication et/ou de l'interprétation** des comportements peut amener à un viol conjugal. Toujours dans cette même idée, 7 personnes disent que cela pourrait survenir par habitude, de par le fait qu'on ne questionne plus automatiquement le consentement du ou de la conjointe.

Pour continuer, 7,34% parlent de **consommation**, alcool ou drogue, afin de répondre à la question. Enfin, il est intéressant de relever que 13,6% ont parlé d'une **maladie ou bien d'un problème psychologique ou comportemental** chez l'auteur du viol. Tel qu'une personnalité perverse ou bien une réaction à un stress élevé.

A un niveau plus petit, il ressort que 16 personnes ont lié le viol conjugal à un problème au niveau de l'**éducation** de l'auteur. Quelques-uns également, 5, ont fait un lien avec un **traumatisme** ancien pouvant remonter à l'enfance. Le fait que le viol conjugal puisse être lié à certains **stéréotypes** ainsi qu'à un certain sexisme a été abordé par 6 personnes sur la totalité des réponses.

Un résultat plus important à propos d'une motivation qui relèverait de la **vengeance et de la punition** a été abordé par 30 personnes, ce qui équivaut à 0,64% de l'échantillon. Et finalement, 9 personnes ont précisé que lorsqu'il y a un viol conjugal cela veut dire qu'il n'y a **pas d'amour** de la part de l'auteur et 10 personnes imaginent qu'un viol conjugal arrive dans un **contexte de violence**.

Discussion

L'intérêt de cette recherche était de récolter les différentes représentations de la population générale à propos du viol conjugal. Pour ce faire, nous nous sommes intéressés à trois variables qui expliquent en partie certaines des représentations à propos de ce concept : le sexisme, l'adhésion aux mythes à propos du viol ainsi que les représentations à propos des agresseurs sexuels. Ces variables ont été testées entre elles afin de voir si elles pouvaient s'expliquer l'une l'autre : par exemple, il se peut que le sexisme puisse expliquer une adhésion aux mythes du viol et vice-versa. Pour finir, afin de pouvoir répondre plus précisément à la question de recherche de ce travail, une étude qualitative des mots se rapportant aux concepts ainsi qu'une analyse des réponses aux deux questions ouvertes du questionnaire ont été réalisées.

Les différents tests statistiques qui ont été effectués nous apportent de nombreuses informations quant à notre échantillon ainsi que sur les différents concepts qui ont été évalués dans le questionnaire en ligne.

Les relations possibles entre les données sociodémographiques des sujets et les différentes variables évaluées ont été étudiées. Dans un premier temps, nous discuterons des résultats concernant les concepts abordés. Dans un second temps, nous nous focaliserons sur les résultats selon les données sociodémographiques, notamment le sexe des participants, leur statut marital, leur niveau de diplôme, leur statut civil et leur âge. Nous finirons en reprenant les hypothèses de la recherche.

Représentations générales sur les délinquants sexuels et les mythes du viol

Les représentations à propos des délinquants sexuels

Tout d'abord, penchons-nous sur les résultats du questionnaire à propos des délinquants sexuels.

Le résultat moyen à la sous-échelle "*changer*", c'est-à-dire celle concernant *la représentation des agresseurs sexuels comme étant des personnes qui ne peuvent pas changer*, est le score le plus élevé des 4 représentations évaluées. Ce score est de 15.26 (α : 5.05). Cela montre que les répondants de l'échantillon ont une tendance à voir les délinquants sexuels comme des personnes qui ne changeront jamais. La seconde représentation la plus soutenue par notre échantillon est celle que les délinquants sexuels sont un réel danger pour le reste de la population.. La moyenne est de 13.76 (α : 2.66). Ils sont donc perçus comme des personnes dangereuses qui ne changeront pas.

Plusieurs études réalisées sur le sujet (Levenson et al., 2007; Griffin & West, 2006; Kelban & Jeglic, 2011) avancent des résultats similaires aux nôtres lorsqu'ils s'intéressent à l'avis de la population sur les propositions de traitements et de punitions pour les agresseurs sexuels.

Ces études peuvent être mises en lien avec le fameux "Nothing works" de Martinson (1974), qui a eu une large répercussion sur les représentations de la population au sujet des délinquants sexuels. Ce sophisme avance qu'aucune réhabilitation des délinquants ne fonctionne.

Pour comprendre cela, il faut savoir qu'une « peine » a plusieurs utilités (cours de M. Dantine, 2017). Celles-ci peuvent être la vengeance, la rétribution (infliction d'un mal correspondant au mal commis), l'expiation (se purifier de sa faute), l'amendement (se conformer aux normes, sans pour autant y adhérer intérieurement), l'intimation (la dissuasion), la neutralisation et enfin le soin.

Ce qui ressort des études sur le sujet (Levenson et al., 2007; Griffin & West, 2006; Kelban & Jeglic, 2011), c'est que la population a tendance à voir la peine de plusieurs façons concernant les délinquants sexuels, mais celle qui ressort principalement c'est la neutralisation du danger. Cela se traduit par l'envie de rassembler hors de la société, en prison, les délinquants sexuels,

afin qu'ils ne puissent plus commettre de tels actes à nouveau. Cependant, comme le montrent Levenson et al. (2007), les personnes interrogées ne sont pas contre l'idée de « soigner » les délinquants sexuels, si et seulement si ce traitement est accompagné d'une punition. N'ayant pas investigué spécifiquement ceci dans notre étude, nous ne pouvons comparer cela. Toutefois, notons que certaines réponses aux questions ouvertes proposaient que le fait de violer était une maladie. Cela pourrait sous-entendre que cela se soigne.

Une des pistes que Kleban et Jeglic (2011) ont pu dégager de leurs recherches est que la psychoéducation quant à la désistance des délinquants sexuels peut améliorer les représentations de la population à propos d'une possibilité de changement chez ces délinquants. Ceci est à réfléchir car cela pourrait amener une prise en charge différente et meilleure de ces délinquants.

Les mythes du viol et leur explication par l'alcool

Malgré des représentations conventionnelles des délinquants sexuels, on constate, lorsque l'on se penche sur les résultats globaux pour l'adhérence aux mythes du viol, qu'il existe tout de même peu d'adhérence à ces mythes. La moyenne des résultats vaut 34,41, sachant que le score minimum est de 22 et le maximum de 110. La moyenne des réponses de l'échantillon se situe donc dans la moyenne inférieure sur ce sujet. Par conséquent, on peut dire que les personnes interrogées ont une faible tendance générale à adhérer aux mythes du viol.

Kelly (2009) par son étude nous a amenés à faire une analyse statistique supplémentaire afin de voir si ses résultats étaient corroborés par notre échantillon. Selon elle, il existe une nette augmentation du blâme de la victime lorsque la victime est sous alcool. La moyenne générale des 17 items du questionnaire à propos des mythes du viol est de 1,58 (l'échelle variait de 1 à 5). Pour l'item numéro un, *“Si une femme se fait violer lorsqu'elle est saoule, elle est en partie responsable d'avoir laissé les choses dégénérer”*, la moyenne de réponses est de **2,38**. Ceci corrobore les résultats trouvés par Kelly (2009), sachant que le score de la réponse moyenne générale est **1,561**. Il semblerait que cet item a tendance à trouver plus d'adhésion dans notre échantillon que l'ensemble des autres items. Les répondants de l'échantillon ont donc

tendance à blâmer d'autant plus la victime lorsqu'elle a bu de l'alcool au moment des faits de viol.

Au contraire, la 11ème question du questionnaire Irma porte sur l'alcoolisation du violeur. La réponse moyenne, sur l'échelle de Likert allant de 1 à 5 est ici de 1.14 . Cela montre que les répondants ont tendance à être en désaccord avec le fait que l'alcool excuse l'auteur des faits. Enfin, concernant la question 12 qui propose une situation où les deux personnes sont alcoolisées, on voit que la moyenne est de 1.45, ce qui reste dans la partie inférieure de l'échelle de Likert et nous amène à voir une tendance à ne pas excuser le viol dans une telle situation. En résumé, les répondants ont tendance à plus blâmer la victime de viol lorsque celle-ci était sous l'influence de l'alcool au moment des faits. Par contre, si c'est l'auteur qui était sous l'influence de l'alcool, cela ne l'excuse pas pour autant. Et si les deux personnes sont sous influence de l'alcool, cela a moins tendance à être considéré comme un viol selon nos répondants.

Hypothèses sur le lien entre les différentes variables étudiées et les données sociodémographiques des répondants.

Nous allons maintenant nous intéresser aux influences des variables sociodémographiques sur la réponse au questionnaire...

Le sexe des participants

La variable sexe nous montre des résultats significativement différents au niveau de la croyance en les mythes à propos du viol, mais aucune pour les représentations à propos des délinquants sexuels.

Les scores obtenus au questionnaire sur le mythe du viol, de par la différence significative entre les moyennes, nous amènent à conclure que les hommes (36.272 ; 17.910) ont plus tendance à adhérer aux mythes du viol par rapport aux femmes (53.812 ; 16.937). Hammond et al.(2011) ; Davie, Smith & Rogers (2006) ; Ferro et al.(2008) ; Bell et al. (1994) ont également obtenu des résultats similaires à ceux de notre échantillon.

Bell et al.(1994), expliquent ces résultats similaires par une hypothèse d'identification à la victime. Selon eux, si l'observateur s'identifie à la victime, il aura tendance à moins la blâmer.

En effet, cela reviendrait indirectement à se blâmer lui-même. Les items du questionnaire proposaient des situations où la femme était la victime. Il est donc possible que les femmes de l'échantillon se soient identifiées à la victime, et que de ce fait elles blâment moins celle-ci.

A l'opposé, Grubb et Harrower (2008) avancent que le fait de ne pas s'identifier à la victime est une protection pour les femmes. Cela serait un comportement de rationalisation, qui amène donc à une dissociation entre un groupe victime et un groupe non-victime auquel les femmes pourraient se raccrocher. Si l'on suit cette théorie, les femmes de notre échantillon devraient obtenir un plus haut score que les hommes.

Abrams et al.(2003) mettent ce genre de résultats, contradictoires aux nôtres, en lien avec deux théories explicatives du blâme sur les victimes de viol :

Tout d'abord « The just world theory » (Lerner & Matthews, 1967) voudrait que l'on mérite ce qu'il nous arrive. Ceux qui y adhèrent auront donc l'idée que les victimes de viol ont cherché et mérité de se faire violer, de par leur comportement ou autre.

Ensuite, la "Defensive attribution hypothesis" de Shaver (1970) considère qu'il serait envisageable que les femmes blâment les victimes de viol afin de se protéger. Étant donné qu'elles ont des points communs avec ces victimes, elles blâmeraient la victime afin de pouvoir se dire que ce genre d'événement ne leur arrivera pas. Cela les amène à se sentir différentes des victimes et ainsi ce genre de crime ne leur arrivera pas, car elles ne sont pas comme elles. Au plus elles les blâment, au plus elles ont l'impression d'être différentes d'elles.

Au vu des résultats, il semble au contraire que les femmes de l'échantillon ont tendance à s'identifier à la victime du questionnaire. On peut expliquer ce résultat par le fait que l'échantillon est composé à 42,80% de personnes ayant vécu des attouchements sexuels non-désirés et à 28,49% de personnes ayant été forcées à des relations sexuelles dans leur couple. Ces personnes ont donc tendance à s'identifier à la victime, l'ayant déjà elles-mêmes été.

Pour ce qui est des résultats obtenus sur les représentations à propos des délinquants sexuels, aucune différence significative tenant à la différence de sexe ne peut être conclue. Ce résultat est étonnant étant donné que Church II et al. (2008) ont mis en avant qu'il existait une différence de genre concernant les représentations que les individus ont des délinquants sexuels. Les hommes verraient en effet ces délinquants de manière plus négative que les femmes. La seule sous-dimension qui ressort significativement différente entre les moyennes des deux sexes dans notre échantillon est cependant la vision des délinquants sexuels comme

étant des personnes isolées de la société. Une hypothèse qui pourrait expliquer cela est que les femmes étant plus à risque d'être victimes de viol sont plus sensibilisées à ce crime. Elles savent donc que, comme Russel (1990) l'a démontré, la plupart des violeurs sont des connaissances de la personne, et répondent différemment à cette question.

Le statut marital

Si le sexe produit des effets sur l'adhésion aux mythes du viol, le statut marital permet également d'expliquer les variations de réponse. Une étude comparative des variances des groupes de statuts maritaux nous montre une influence significative. Cependant l'étude des moyennes deux à deux ne montrent pas de différence significative. Par contre il est intéressant de voir que les personnes ayant été mariées ont plus tendance à adhérer aux mythes du viol alors que les personnes qui n'ont jamais été mariées quant à elles ont plus tendance à le rejeter.

Ces résultats nous ont amenés à regarder s'il existe une différence significative dans les moyennes des scores des personnes en couple (en couple, mariées, en concubinage, séparées/divorcées et en couple, veufs/veuves et en couple) comparativement aux personnes qui ne le sont pas (célibataires, séparées/divorcées, veufs/veuves). Comme montré en annexe n°6, on ne voit pas de différence significative concernant la notion de sécurité possiblement amenée par le fait d'être en couple ($t = -0.15$; $p = 0.884$). Cette notion pourrait influencer les résultats, Cependant n'a pas pu être mise en lien avec les représentations à propos des agresseurs sexuels dans notre étude.

Le dernier diplôme obtenu

Les moyennes obtenues par niveau d'étude accompli sont en majorité significatives. Cependant, au niveau des comparaisons de moyennes deux à deux, cet effet ressort moins.

En effet, au niveau du score général de l'adhésion aux mythes du viol, aucune comparaison deux à deux ne ressort significative. Pour le mythe « *elle l'a demandé* » les personnes ayant obtenu le CEB pour dernier diplôme se différencient par un score élevé en comparaison des personnes ayant obtenu le CESS, un bachelier et un master. Le mythe « *Ce n'était pas un viol* » montre lui une différence significative entre les personnes ayant obtenu le CESS et celles qui ont un bachelier. Les personnes ayant obtenu le CESS obtiennent un score significativement

plus élevé, ce qui veut dire qu'ils ont une plus grande tendance à adhérer aux mythes à propos du viol.

Le troisième mythe qui ressort significativement est « *elle a menti* ». Les groupes qui ont des moyennes qui divergent significativement sont ceux qui ont obtenu le CEB comparé au groupe de sujets avec un master ainsi que ceux qui ont obtenu le CESS comparés aux personnes avec un bachelier et un master. Dans la littérature, il ressort que les personnes qui ont suivi de plus longues études ont tendance à avoir plus d'empathie et de considération envers les victimes de viol et les blâmeraient moins (Nagel et al., 2005). De même, dans notre échantillon, il ressort que la moyenne des scores diminue selon la grandeur du diplôme, c'est-à-dire que l'adhérence aux mythes diminue. Plus une personne aura été loin dans son parcours scolaire, moins elle aura tendance à adhérer aux mythes du viol.

Le statut civil

Préalablement, nous avons prévu une différence significative au niveau des moyennes par catégories de statut civil. Les données nous montrent que les retraités obtiennent des scores plus élevés en croyance dans les mythes du viol que les autres groupes (étudiants, employés, au chômage). Cela montre qu'ils adhèrent plus à ces mythes par rapport aux autres catégories. Cependant, de par le biais de représentativité de l'échantillon, il semblerait que l'âge soit la variable explicative de ces différences.

L'âge

Il semblerait que la variable âge ait une influence considérable sur nos résultats. Nous pouvons établir des liens entre les résultats obtenus par les catégories d'âge, avec ceux des statuts civils et ceux des statuts maritaux. Sachant que l'âge moyen du mariage en Belgique est actuellement fixé à 32,5 ans (selon le recensement de 2018) la faible moyenne du groupe n'ayant pas été marié peut aussi influencer ou bien être influencée par l'âge, étant donné la probabilité que les non-mariés soient en majorité plus jeunes. Un tableau récapitulatif de la proportion de personnes qui ont déjà été/ qui sont mariées selon les catégories d'âge se trouve en annexe n°7.

Les résultats des analyses à propos de l'adhésion au mythe du viol nous montrent que l'âge a un effet significatif sur l'adhésion aux mythes. Il semblerait que dans l'échantillon recueilli, plus le répondant appartient à une tranche d'âge avancée (60 et +), plus il obtient un score élevé au questionnaire (45,76 (13,07)). Ce qui veut dire qu'il a tendance à adhérer et à être en accord avec les croyances qui légitiment le viol et blâment la victime. A contrario, les personnes appartenant aux catégories plus jeunes (18-30 ans : 33,39 (9,69)) ont, elles, des scores plus bas. Ce qui veut dire qu'elles rejettent davantage ces différents mythes.

Ceci est corroboré par les résultats de Nagel et al.(2005), qui ont étudié les liens entre les données sociodémographiques des habitants d'une région du Missouri avec leurs résultats au questionnaire « Attitudes Toward Rape Victim Scale » de Ward (1988). Ce questionnaire se penche sur le blâme attribué à la victime, l'importance du viol sur la vie de la victime, si la victime méritait ou non le viol, et le fait que la victime ait menti. Leur échantillon était semblable au nôtre, il était composé de sujets âgés de 18 à 80 ans. Ils ressortent également de leur étude que les personnes jeunes ont une tendance à ressentir de l'empathie ainsi qu'à moins blâmer les victimes de viol, par rapport aux personnes plus âgées de leur échantillon. Ils expliquent ces résultats par l'hypothèse que les jeunes de leur échantillon auraient eu une éducation plus prévenante quant à la violence faite aux femmes.

Blumberg et Lester (1991) quant à eux concluent, dans leur étude abordant les mêmes concepts, que les jeunes de leur échantillon ont plus tendance à soutenir les mythes du viol. Cette différence avec nos résultats peut être expliquée par le fait que leur étude a été faite sur un échantillon d'étudiants collégiens et lycéens, qui sont donc, pour la majorité, mineurs. Alors que notre étude ne comporte aucun mineur.

Il serait intéressant d'étudier cette différence d'adhésion. Pour le moment, nous pouvons proposer comme hypothèse qu'une certaine conscientisation peut se faire durant l'adolescence ou bien cela peut s'expliquer par les 14 années qui séparent les deux études ou encore que la nationalité influence les résultats.

Il est probable que les mentalités aient changé au cours de cette période. En effet, les 28 années qui séparent l'étude de Blumberg et Lester (1991) et la nôtre pourraient expliquer les divergences de résultats.

Au niveau des représentations vis-à-vis des agresseurs sexuels, les moyennes diffèrent également significativement selon l'âge des participants. On peut voir que les personnes qui

font partie des catégories 51-60 ans et plus de 60 ans ont tendance à avoir des scores plus élevés par rapport à la catégorie la plus jeune, c'est-à-dire les 18-30 ans. Ce score élevé équivaut à une vision à tendance plus négative et sévère vis-à-vis des agresseurs sexuels.

Ce qui ressort comme interpellant dans les résultats est le fait que les personnes âgées ont tendance à adhérer aux mythes à propos du viol, c'est-à-dire à blâmer la victime, lui attribuer une part de responsabilités ou encore à nier le fait de viol. Mais dans le même temps, ils montrent des représentations plus sévères et négatives à propos des agresseurs sexuels.

Hypothèses sur le lien des variables étudiées et les réponses aux questionnaires

L'influence du sexisme sur l'adhésion aux mythes du viol

Nous avons croisé le niveau de sexisme et l'adhésion aux mythes du viol. L'influence significative entre ces deux variables montre que lorsque le niveau de sexisme de la personne augmente, son adhésion aux mythes du viol augmente également. En effet, on retrouve des données qui vont dans ce sens dans la littérature. Anderson et Lyon (2005) et Kelly (2009) démontrent une influence du sexisme sur le blâme porté à la victime de viol, qui est un facteur prédictif d'une adhésion aux mythes du viol (Mason et al., 2004; Yamawaki, 2009).

Davies et al. (2012) ont également ressorti de leurs données une intercorrélation entre le sexisme hostile et l'adhésion aux mythes du viol des hommes et des femmes. Cependant, cela ne s'est pas avéré significatif pour la variable sexisme bienveillant dans leurs résultats.

Leurs résultats ont été contredits par l'étude de Grubb et Turner (2012), qui concluent qu'une personne dont les croyances sont sexistes, principalement si elle possède un haut score en sexisme bienveillant, aura plus tendance à accuser et à porter le préjudice sur la victime du viol.

Grubb et Turner (2012) ajoutent ensuite que cette augmentation du blâme par les personnes fortement sexistes ressortirait moins pour une victime de viol par un agresseur qu'elles ne connaissent pas.

Abrams, Viki, Masser et Bonher (2003) soutiennent cela. Ils avancent également dans leur étude que la perception de la victime comme ayant bien ou mal agi, joue un rôle dans l'adhésion aux mythes du viol et nous amène à voir ces variables comme modératrices de la croyance dans les mythes du viol.

Ils mettent également en évidence une influence du niveau de sexisme hostile sur la rationalisation de l'idée que la victime de viol avait au fond envie d'une relation sexuelle. Les données de notre échantillon montrent un r de 0.551 ($P = <.001$) pour le mythe qui propose que la femme a demandé à avoir ce rapport et qu'elle en avait envie. Ceci concorde avec leurs résultats.

Nous avons observé l'influence du sexisme bienveillant sur le mythe qui dit que la femme a menti. Les résultats donnent un r significatif de 0.395. Cela va dans le même sens que ce qu'Abrams, Viki, Masser et Bonher (2003) ont également démontré : un score élevé en sexisme bienveillant peut prédire une adhésion aux mythes du viol. Cela peut s'expliquer par le fait que la femme aurait transgressé les codes sociaux qui lui sont associés (par exemple, elle n'était pas en train de faire la cuisine, mais elle se promenait en rue). Par conséquent, elle est tenue, en partie du moins, pour responsable de ce qui lui est arrivé.

Il serait intéressant de se pencher sur l'influence du sexisme hostile et bienveillant séparément sur les mythes du viol. Comme l'ont dit Abrams, Viki, Masser et Bonher (2003), la situation et le contexte influencent l'adhésion aux mythes. En effet, nos résultats montrent une influence entre ces variables. Il semble donc pertinent de comprendre ces interactions.

Influence de la satisfaction de vie des répondants sur leurs représentations des délinquants sexuels.

Les résultats de la régression entre le score de qualité de vie et les représentations vis à vis des agresseurs sexuels n'ont montré aucune influence significative entre ces deux variables. Les écrits de Levenson, Bannon, Fortney et Becker (2007) disent que lorsqu'une personne a peur, on peut voir qu'elle adopte des attitudes plus punitives envers les délinquants sexuels. Les moyennes des résultats totaux pour l'ensemble de l'échantillon montrent que les répondants ont une satisfaction de vie qui semble bonne. Cela peut expliquer nos résultats : ils n'ont pas un ressenti de peur et donc ils ont moins tendance à être punitifs et négatifs envers les délinquants sexuels. Cependant, le questionnaire ne ciblait pas le niveau de peur, mais bien la qualité de vie. Le questionnaire manque de précision, par conséquent nous ne pouvons pas prendre position ni émettre d'hypothèses sur ce lien. Une régression non significative ne veut pas dire qu'il n'y a aucune influence entre les variables.

Le niveau de sexisme des répondants influence leurs représentations à propos des agresseurs sexuels

Viky, Abrams et Masser (2004) ont mis en évidence que les personnes qui ont un niveau de sexisme élevé et qui envisagent les rôles de genre comme traditionnels, ont tendance à plus blâmer la victime de viol mais également à recommander une sentence moins sévère pour l'agresseur. Nous pouvons voir cette même tendance au sein de notre échantillon.

Les résultats obtenus par la régression entre les scores à l'échelle de sexisme et les score à l'échelle d'adhérence aux mythes du viol mettent en évidence une influence ($r = 0.6$; $P = >.001$). Étant donné que, comme démontré plus haut, le sexisme des participants influence leur adhérence aux mythes du viol, nous pouvons également voir que l'adhérence aux mythes du viol influence les représentations à propos des agresseurs sexuels, indirectement le niveau de sexisme influence également les représentations à propos des agresseurs sexuels. Maintenant il serait intéressant de voir plus précisément l'effet de chacune des variables afin d'essayer de comprendre l'interaction totale.

Abrams et al.(2003) ont pu voir que le niveau de sexisme hostile, dans leur étude, était lié à des comportements de rationalisation du viol par la pensée que la victime en avait vraiment envie. Ceci corrobore nos résultats, en effet un r de 0.551 a été trouvé par la régression du sexisme

hostile sur la sous-dimension « elle l'a demandé ». Ceci peut être expliqué par l'image de la femme que déplore le sexisme hostile. Elle doit rester s'occuper du foyer, et donc si elle sort se promener ou bien si elle va faire la fête, cela ne correspond pas au stéréotype intériorisé à son propos. Cela amène le participant à avoir tendance à adhérer aux mythes du viol (Glick et Fiske, 1996).

De par ces résultats, nous pouvons confirmer la présence d'un lien entre le niveau de sexisme et l'adhérence aux mythes du viol.

Le niveau d'adhésion aux différents mythes à propos du viol amène les répondants à avoir des représentations différentes à propos des agresseurs sexuels

Les résultats des données de notre échantillon montrent que les quatre mythes à propos du viol qui ont été évalués dans le questionnaire influencent les représentations vis-à-vis des agresseurs sexuels. Cela peut paraître paradoxal, car lorsque le degré d'adhérence aux mythes du viol augmente, et donc que le viol est légitimé tout en mettant une part de responsabilité sur la victime, les représentations à propos des agresseurs sexuels deviennent plus négatives et sévères.

Les résultats qui se focalisent sur les interactions entre les sous-questionnaires montrent des influences intéressantes. En effet des régressions ressortent positives pour le croisement des variables *“il ne pensait pas la violer”* et *“les agresseurs sexuels sont un danger pour la population”*. On peut donc faire l'hypothèse que le violeur peut être vu comme 2 extrêmes. Le premier type ne pensait pas que l'autre personne n'était pas consentante, il a mal compris et interprété les signes de refus. Le deuxième type de violeur est une personne dangereuse et agressive. On retrouve cette opposition dans les réponses qualitatives des répondants. On peut voir que certains parlent d'un problème de communication, et de sexe forcé alors que d'autres parlent de violence, de folie et de personnes à emprisonner. Aller plus en profondeur dans ces représentations duales serait intéressant afin de voir quels éléments amènent à se représenter le violeur d'une ou l'autre manière. Nous tenterons d'y parvenir dans la discussion des questions ouvertes.

Ensuite, concernant la représentation des agresseurs sexuels comme des personnes isolées et en retrait de la société, on peut voir une régression positive avec le mythe du viol qui dit que la femme avait demandé et voulu ce rapport sexuel, mais aussi avec le mythe qui dit que la femme a menti sur le viol.

Au niveau des moyennes de notre échantillon au questionnaire sur les agresseurs sexuels, nous pouvons voir que la représentation à propos des délinquants sexuels comme étant un danger pour la population apparaît être en second dans l'ordre d'importance avec une moyenne de 13.76 (σ 2.66) pour la sous-dimension. Paradoxalement, dans les résultats à propos des mythes du viol en second avec une moyenne de 10.03 (3.89) apparaît le mythe (*il ne pensait pas le violer*). On peut donc imaginer que l'image que se font les répondants des agresseurs sexuels peut être semblable à ce que Church et al. (2008) ont mis en évidence. L'idée que la population se fait des agresseurs sexuels est qu'ils sont dérangés mentalement, agissent sous pulsions sur des victimes qu'ils ne connaissent pas. De ce fait, ils ne lient pas cette image aux viols présentés dans le questionnaire Irma où les items proposent des situations réalistes.

Les antécédents de violence conjugale, les antécédents d'attouchements sexuels et le sexe forcé dans le couple influencent le score de sexisme, la satisfaction de vie, l'adhésion aux mythes du viol et les représentations à propos des agresseurs sexuels

Selon un sondage d'Amnesty International datant de 2014, 24,9% des femmes rapportent s'être fait et/ou se faire imposer des relations sexuelles forcées par leur partenaire. Sachant que 29,49% de notre échantillon rapportent avoir déjà subi ce genre de faits, la proportion de l'échantillon semble assez bien représentative de la population générale. Une des différences significatives interpellantes est le résultat au questionnaire sur la satisfaction de vie. On peut voir que les personnes qui ont subi de la violence conjugale, des attouchements sexuels ou encore des relations sexuelles forcées dans le couple obtiennent une satisfaction de vie plus grande que les autres qui n'ont pas vécu cela. Afin de comprendre et d'étudier ce phénomène, il aurait fallu aller plus en détail, à un niveau qualitatif dans l'étude. Nous ne pouvons donc pas expliquer ce résultat qui semble montrer une grande résilience chez ces femmes-là.

Les recherches de Lemaire et al. (2016) et de Peterson et Muehlanhard (2004) démontrent qu'un haut niveau d'adhésion aux mythes du viol peut être lié à une non-reconnaissance de viol, d'autant plus lorsque le mythe est cohérent avec le fait de viol. Autrement dit, les femmes vont avoir tendance à approuver le mythe à un haut niveau afin de pouvoir dissocier le viol proposé dans le mythe et celui qu'elles ont vécu, qu'elles n'envisagent donc pas comme un viol. Nous ne pouvons conclure de la même manière. En effet, nos résultats ne montrent pas de différence significative entre les scores des répondants affirmant avoir déjà eu des relations sexuelles forcées dans leur couple, et ceux que disent n'en avoir jamais subi.

Il n'en reste pas moins que la moyenne des deux groupes tourne autour des 34, ce qui montre tout de même une adhésion aux mythes assez basse lorsqu'on sait que le score minimum de l'échelle est 22 et le maximum 280.

Newins et al.(2018) ont obtenu des résultats qui peuvent concorder avec les nôtres. Contrairement à nous ($t= 0.36$ et $P= 0.72$), ils obtiennent une différence significative pour le mythe « *il ne pensait pas la violer* ». Cependant, gardons à l'esprit que notre étude n'a pas différencié les personnes ayant subi des relations sexuelles forcées dans leur couple sans pour autant s'en rendre compte. Au contraire, Newins et al. (2018) ont fait cette distinction dans leur étude.

Questions ouvertes et semi-ouvertes³³

Lorsque la question "À partir de quand pouvons-nous parler de viol conjugal?" a été analysée, quelques thèmes principaux ont pu être mis en évidence.

Tout d'abord, la notion de consentement est ressortie. Il s'agit d'un des fondements du concept de viol. Le fait que 95.17% des personnes aient abordé ce concept montre qu'elles ont intégré le fait qu'à partir du moment où il n'y a pas de consentement, on peut parler de viol.

"On peut parler de viol conjugal dès que le partenaire insiste avec excès et avance des menaces qu'elles soient psychologiques ou physiques et que l'autre partenaire, de ce fait, laisse la relation sexuelle se produire pour assurer une certaine pérennité et pas un combat quotidien avec son

³³ Les parties mises en gras sont des réponses aux questions ouvertes données par les sujets.

conjoint. En somme, cela revient à avoir une relation sexuelle non consentie pour éviter les représailles.”

Cependant, les indices qui montrent ce non-consentement n’ont pas été abordés dans les réponses, si ce n’est l’opposition de la victime (1,2%). Comme écrit dans les textes de loi (article 375 du code pénal belge), la notion de consentement ne se base pas sur l’opposition de la victime. Il est bien précisé qu’il n’y a pas de consentement lorsque l’acte a été imposé par violence, contrainte, menace, surprise ou ruse. **« A partir du moment où il y a refus clair de la personne, suivi de violence et/ou forçage, on peut parler de viol ».**

Le fait que les sujets aient abordé ce concept dans le contexte spécifique du viol conjugal peut être lié à la théorie de la non-révocabilité du consentement dans les relations de couple de Monson et al.(2000).

Au niveau des derniers concepts abordés fréquemment, on retrouve la notion de contrôle (19,30%). Cette notion est divisée en deux catégories: le contrôle physique et le contrôle psychique. Elles ont toutes les deux été citées par 9.36% de l’échantillon. Finkelhor & Yllo (1985) ont également divisé la coercition sexuelle en ces deux catégories. Ils mettent le contrôle social et interpersonnel dans la catégorie contrôle psychique. Dans la catégorie contrôle physique, ils mettent la menace physique et le passage à l’acte forcé. Bien que ces deux catégories répondent à la notion de contrôle, on peut voir que pour ces auteurs les catégories du contrôle mental sont au début du continuum alors que le contrôle physique est à l’autre extrême. Cependant, après lecture des réponses à cette question ouverte, il semblerait que les répondants ne différencient pas ces deux contrôles par gravité de l’acte. N’oublions pas que selon Martin et al. (2007), le contrôle émotionnel est le plus courant dans les cas de viol.

La seconde question ouverte était :

“Qu’est-ce qui selon vous pourrait amener quelqu’un à violer son ou sa conjoint(e)?”

Les réponses permettent de mettre en évidence que le thème le plus récurrent est celui du manque d’activité sexuelle et les pulsions sexuelles de l’auteur (53,77%).

Nous pouvons voir que ce thème a été abordé dans les questionnaires préalables à cette question ouverte. Par exemple, le questionnaire à propos des délinquants sexuels comporte un item qui dit que les délinquants sexuels ont un taux d’activité sexuelle élevé. La moyenne de réponse à cet item est de 3.08 (l’échelle de Likert va de 1 à 6) alors que la réponse moyenne pour ce questionnaire est de 2,49. On peut également faire un lien avec plusieurs items du questionnaire Irma, principalement les items 7, 8 et 9 qui proposent respectivement que les hommes abusent sexuellement des femmes à cause de leur grand besoin de sexe; qu’ils n’ont pas l’habitude de forcer les rapports sexuels sauf quand ils sont trop excités ; et que les viols arrivent quand la libido des hommes devient incontrôlable. Les moyennes respectives de ces items sont de 1,83; 1,94; 1,92 (sur une échelle de Likert allant de 1 à 5) et la moyenne générale pour l’entièreté des réponses de l’échantillon est de 1,54.

Ensuite, nous voyons ressortir le thème de la domination (23,97%) : le viol conjugal s’expliquerait par un besoin de domination d’un membre du couple sur l’autre.

“Le désir de puissance, de contrôle. Quand on considère son conjoint comme inférieur à nous ou comme un objet qui est là pour satisfaire nos besoins”

Hanneke et al. (1986) expliquent également dans leurs écrits que le viol peut être vu comme une manière de dominer et de montrer son autorité sur la seconde personne.

Bien qu’aucune obligation pénale n’existe en Belgique à ce propos, le devoir conjugal a été cité par 12,31% de l’échantillon afin d’expliquer ce qui pourrait amener à un viol conjugal. Cependant, dans leurs écrits, Frese et al.(2006) ont tendance à dire que le devoir conjugal est moins présent de nos jours qu’il ne l’était auparavant. Il se peut également que, comme l’ont dit Yllo et Leclerc (1988), la notion de devoir conjugal vienne d’une influence de la doctrine religieuse. Dans la loi canonique du Vatican au canon numéro 1006, il est indiqué: *“§1 Pour qu’il puisse y avoir consentement matrimonial, il faut que les contractants n’ignorent pas pour le*

moins que le mariage est une communauté permanente entre l'homme et la femme, ordonnée à la procréation des enfants par une certaine coopération sexuelle." En effet l'obligation pour de couple de procréer fait partie de la religion chrétienne.

Pour continuer, 8,63% de l'échantillon a parlé d'un problème de communication, d'interprétation et de compréhension comme pouvant amener à un viol conjugal. Cela peut être mis en lien avec le mythe "il ne pensait pas le violer" mais également avec le fait que l'on ne questionne plus d'office le consentement du partenaire lorsque le consentement a déjà été donnée auparavant. Ferro et al. (2008) ont ressorti de leur étude que la sous-échelle "il ne pensait pas le violer" suggère que les hommes éprouvent souvent une certaine confusion à propos de l'envie ou non des femmes à avoir un rapport sexuel.

7,34% de l'échantillon ont mis en avant la consommation d'alcool ou bien de drogue comme étant explicative du viol conjugal. Nous pouvons lier cela aux propos de Abbey (2002) qui lie les effets physiologiques de l'alcool (perception altérée, diminution de la réactivité) au problème de communication que ces effets peuvent engendrer. Monks, Tomako, Palicio, et Thompson (2010) ajoutent que l'alcool joue un rôle important dans les faits de victimisation sexuelle, mais pas uniquement par ses effets physiologiques. Selon eux, les croyances véhiculées à propos de l'alcool jouent également un rôle. N'oublions pas que parfois, le simple fait de penser avoir consommé de l'alcool peut amener à des changements de comportements semblables à ceux d'une personne qui a réellement consommé de l'alcool (Winson et Lawson, 1976, cités par Cowley, 2013). On ne peut pas affirmer qu'une personne ayant consommé de l'alcool a ou bien va nécessairement agresser sexuellement une autre personne. Comme le dit Cowley (2013) en citant Crowe et George (1989), il est plus approprié de penser que l'alcool est un facilitateur pour ce genre de comportement, si de base la personne a une vulnérabilité pour ceux-ci.

Ajoutons que 13,6% de l'échantillon ont mis en lien le viol conjugal avec une maladie ou bien un problème psychologique.

Et pour finir, 5 personnes ont expliqué que la cause probable d'un viol conjugal relèverait d'un trauma, tel qu'un abus sexuel, durant l'enfance.

Une chose qui est apparue dans les réponses de 30 participants est que le viol conjugal est une forme de vengeance, dans le sens où le viol est une punition. Cela est également apparu dans les mots se rapportant au concept de viol conjugal.

Au niveau des mots se rapportant aux concepts de sexualité conjugale et de viol conjugal, nous pouvons voir que certains thèmes sont identiques ou bien s'approchent l'un de l'autre.

Par exemple, on peut voir que 36,76% ont décrit le concept de viol et de viol conjugal tout en abordant la notion de consentement. 26,42% ont dit avoir des affects aversifs envers ce genre de crime. Ensuite 6,15% parlent du fait que le viol conjugal soit quelque chose de tabou, de secret, caché et encore peu connu à l'époque actuelle. Il ressort aussi une notion de patriarcat et de domination pour 3,97% des réponses, ce qui peut être mis en lien avec l'explication du viol conjugal par un besoin de domination sur le ou la partenaire. Enfin, 18,41% des réponses abordaient une violence, au vu du peu de détails sur les réponses, nous ne savons pas dire si les personnes parlaient de violence conjugale, ou bien de violence durant l'acte. Cela aurait été intéressant afin de pouvoir voir la globalité de la représentation que se fait l'échantillon à ce propos.

Au niveau de la sexualité conjugale, la majorité des réponses (87,65%) abordent l'intimité du couple avec la notion de plaisir et de partage. Mis à part cela, il ressort que 4,67% parlent tout de même d'une certaine nécessité, d'un besoin d'avoir une sexualité conjugale, et 2,66% abordent la fréquence d'un point de vue négatif (pas assez souvent) ou bien du point de vue que la sexualité conjugale a ou doit avoir une certaine régularité. Enfin, 2,33% associent la sexualité conjugale à la notion de famille et à la parentalité.

Limites méthodologiques

Notre méthodologie comporte des limites sur lesquelles nous désirons attirer l'attention du lecteur.

Tout d'abord, afin de réaliser une étude quantitative et de pouvoir récolter suffisamment de données interprétables, nous avons utilisé des questionnaires validés auprès de la communauté scientifique. L'intérêt de ces questionnaires est qu'ils sont standardisés et normés. Par contre, ils présentent également une limite : ils ne tiennent pas compte des spécificités de chaque participant et ne sont pas ciblés sur le viol conjugal mais bien sur le viol en général. Ce biais, même s'il n'est pas quantifiable, nous permet d'anticiper des limites quant à nos résultats. Il aurait par exemple été judicieux de modifier les questionnaires en ciblant une interaction de couple, comme le cas d'un mari qui viole sa femme, ou inversement, afin de se rapprocher au mieux de la recherche initiale de ce mémoire.

D'autre part, les concepts de viol et de viol conjugal peuvent fortement varier dans l'esprit des gens suivant la définition et l'exemple qu'ils ont en tête au moment de la passation. Ainsi, Newins et al. (2018) démontrent en comparant leur étude avec celle de Lemaire et al. (2016) et celle de Peterson et Muelhanhard (2004) que le fait de donner une définition spécifique de ce qu'est un viol, une relation sexuelle non consentie, fait varier les réponses et représentations des répondants. Ils montrent donc que la définition du phénomène influence fortement les résultats de ce que l'on étudie.

Dans notre étude, aucune définition de ces concepts n'est présentée aux répondants, et cette absence détermine leurs réponses. Ils vont donc se fier uniquement à leurs propres définitions de ces concepts. De plus, la définition légale du viol n'étant pas connue de tous, il se peut par exemple que pour certains répondants, un attentat à la pudeur soit égal à un viol. Cette ambiguïté s'illustre par le fait que dans les réponses ouvertes certains répondants ont clairement dit que, selon eux, des attouchements sexuels étaient déjà des faits de viol, ce qui ne répond pourtant pas à la définition juridique.

Par ailleurs, Grubb et Turner (2012) ont mis en évidence que le blâme porté sur la victime de viol n'est pas le même selon que l'auteur est une connaissance ou non de la victime. Or dans le

questionnaire Irma, on ne précise pas la relation que la victime et l’auteur entretiennent. Cette absence de précision influence donc à nouveau certainement les résultats et interactions.

Le non-questionnement de l’orientation sexuelle des participants amène un autre biais dans notre étude. En effet, Davies & Hudson (2011) ainsi que Davies & McCartney (2003) ont montré dans leurs études que l’orientation sexuelle des personnes interrogées influence leur croyance dans les mythes à propos du viol. Or nous n’avons pas pris en compte ce paramètre, ce qui n’a pas permis d’analyser son influence.

En conclusion, malgré l’adoption d’un questionnaire anonyme qui devait inciter davantage d’individus à répondre, il demeure que l’échantillon est marqué par un fort biais de représentativité. L’échantillon ayant été recruté au sein des réseaux sociaux de la chercheuse, on y retrouve des participants âgés en majorité de 18 et 30 ans et francophones. Ajoutons à cela le fait que la plupart de l’échantillon est étudiant, et nous pouvons faire un lien avec la remarque de Kelly (2009) qui disait que la plupart des études sont basées sur des échantillons composés par des étudiants en psychologie. Kelly a de plus pu mettre en évidence une différence entre les résultats qu’elle a obtenus avec un échantillon “non étudiant en psychologie” et les résultats trouvés. Ces étudiants étant sensibilisés à ce genre de sujet, leurs représentations s’en trouvent changées.

On peut aussi prendre comme hypothèse que ce type de recrutement induit un biais de désirabilité sociale : les individus étant dans les réseaux sociaux de la chercheuse pourraient avoir envie d’apparaître sous leur meilleur jour et donc de modifier leurs réponses au questionnaire. Il est en effet interpellant de constater que 101 personnes ayant commencé à répondre au questionnaire se sont arrêtées lors des questions portant sur leur sexualité et leurs expériences personnelles.

Cet échantillon ne renseigne donc finalement pas sur la population belge ou francophone dans son ensemble, mais sur une de ces fractions. Cependant, l’énumération de tous ces biais ne nous éclaire que davantage sur les résultats et nous permettent de tirer des conclusions plus précises.

Conclusion

Dans le cadre de cette étude, nous avons porté notre intérêt sur la perception que se fait la population à propos du viol conjugal. Plus précisément, nous nous sommes intéressés aux variables qui influencent les représentations à propos de ce concept. De ce fait nous avons mis en lien le sexisme, les mythes du viol ainsi que les représentations à propos des agresseurs sexuels, afin d'observer leur influence sur notre sujet de recherche.

Nous avons tenté d'obtenir des résultats quantitatifs intéressants avec un échantillon qui se veut représentatif au maximum de la population. Pour se faire, après création, un questionnaire en ligne a été partagé sur le réseau social Facebook ainsi que par e-mail. Un total de 1326 personnes a ouvert le lien de l'enquête en ligne, mais seulement 504 personnes ont répondu à l'entièreté du questionnaire.

Tout d'abord, la moyenne des scores concernant l'adhésion aux mythes du viol est de 34,41, ce qui démontre l'échantillon a tout de même tendance à peu adhérer aux mythes du viol. Nous pouvons tout de même voir que les hommes ont tendance à y adhérer plus que les femmes. L'âge des participants influence également ces croyances, ici nous voyons que les jeunes de l'échantillon adhèrent moins aux mythes que les plus âgés.

On observe également que la consommation d'alcool influence l'adhésion, celle-ci est plus marquée lorsque l'individu en a consommé.

Le niveau de satisfaction de vie des participants n'a pas montré d'influence significative, cependant les résultats sont interpellants. Le fait que les personnes appartenant aux trois groupes ayant vécu de la violence conjugale, des attouchements sexuels ou encore des relations sexuelles forcées au sein de son couple obtiennent un niveau de satisfaction de vie plus élevé que les personnes n'ayant pas vécu cela est très interpellant. Est-il possible que seules les personnes qui ont réussi à surmonter avec résilience ces événements aient eu le courage de répondre à des questions concernant des situations qui peuvent paraître semblables ?

Nous avons pu voir que les variables sexisme, adhésion aux mythes du viol et représentations à propos des agresseurs sexuels s'influencent mutuellement, mais certaines interactions entre

les détails de ces concepts sont à nuancer. Une étude plus détaillée de ces relations complexes serait intéressante pour le futur.

Ce que nous retiendrons des scores du questionnaire à propos des représentations des agresseurs sexuels, est que la majorité de l'échantillon les voit comme ne pouvant pas changer, ainsi que comme étant un danger pour la société. Kleban et Jeglic (2012), après avoir également obtenu des résultats similaires se sont donc questionnés sur une manière de changer les perceptions de la population vis à vis des délinquants sexuels afin de pouvoir évoluer vers une prise en charge différente de ceux-ci. Ils ont démontré que faire de la psychoéducation à propos des possibilités de traitements (ainsi que leurs fonctionnements et leurs taux de réussite) pourrait amener la population à avoir un avis plus optimiste sur la désistance de ces délinquants. Ceci pourrait avoir une influence sur la législation, et amènerait une meilleure prise en charge de ces criminels.

Le dernier point que nous mettrons en avant est la nécessité de valider scientifiquement des questionnaires s'intéressant précisément au viol conjugal, afin de pouvoir étudier de manière plus précise les différences au niveau des représentations entre le viol conjugal et les autres types de viol.

Perspectives futures

Nous avons pu approcher le phénomène du viol conjugal par la littérature scientifique. Bien que très peu d'études se focalisent uniquement sur ce concept spécifique, on peut voir qu'émerge un intérêt certain par les scientifiques pour ce type de viol en particulier de par l'étude des variables de la relation entre l'auteur et la victime.

Les résultats obtenus par notre échantillon nous apportent plusieurs informations pertinentes, cependant le manque de spécificité des questionnaires par rapport au concept précis ne nous permet pas d'éclaircir complètement les hypothèses mises en place dans cette recherche. Il serait dès lors intéressant d'élaborer une étude qualitative plus étendue dans le domaine du viol conjugal. D'autre part, la réalisation de ce travail m'a permis de me questionner davantage sur le vécu des victimes à travers le temps et de m'interroger également sur la vision et la compréhension de ce phénomène par les auteurs, qu'ils soient conscients ou non de leur acte.

Bibliographies

Abbey, A. (2002). Alcohol-related sexual assault: A common problem among college students. *Journal of Studies on Alcohol*, 14, 118-128.

Abrams, D., Tendayi, G., Masser, V. G. & Bohner, G. (2003). Perceptions of Stranger and Acquaintance Rape: The Role of Benevolent and Hostile Sexism in Victim Blame and Rape Proclivity. *Journal of Personality and Social Psychology*, 84(1), 111-125. doi: 10.1037/0022-3514.84.1.111

Allport, G. W. (1954). *The nature of prejudice*. Cambridge, MA: Addison-Wesley

Amsellem-Mainguy, Y., Cheynel, C., & Fouet, A. (2015). *Entrée dans la sexualité des adolescent.e.s : la question du consentement enquête auprès des jeunes et des intervenant.e.s en éducation à la sexualité*. Rapport d'étude INJEP. Paris, France. Retrieved from http://www.injep.fr/sites/default/files/documents/rapport_sivs_def.pdf

Anderson, I., & Lyons, A. (2005). The effect of victims' social support on attribution of blame in female and male rape. *Journal of Applied Social Psychology*, 35, 1400-1417.

Babcock, J. C., Green, C. E., & Robie, C. (2004). Does batterer's treatment work? A meta-analytic review of domestic violence treatment. *Clinical Psychology review*, 23, 1023-1053.

Basow, S., & Minieri, A. (2011). "You owe me": Effect of date cost, who pays, participants gender, and rape myth belief on perception on rape. *Journal of Interpersonal Violence*, 26(3), 479 – 497.

Bennice, J. A., & Resick, P. A. (2003). Marital rape, research, and practice. *Trauma, violence, & abuse*, 4(3), 228-246. doi: 10.1177/1524838003252487

Bernoussi, M., & Florin, A. (1995). La notion de représentation : de la psychologie générale à la psychologie sociale et la psychologie du développement. *Enfance*, 71-87. doi: <https://doi.org/10.3406/enfan.1995.2115>

Billing, M., (1991). *Ideology and opinions. Studies in rhetorical psychology*. London: England.

Blais, M., Vallerand, R., Pelletier, L., & Brière, N. (1989). L'Échelle de satisfaction de vie: Validation canadienne-française du "Satisfaction With Life Scale" *Revue Canadienne des Sciences du Comportement* 21(2), 211-223 .Laboratoire de Psychologie Sociale, Université du Québec à Montréal.

Blumberg, M., & Lester, D. (1991). High school and college students' attitudes toward rape. *Adolescence*, 103, 727.

Born, M., & Glowacz, F. (2006). Pour que les violences domestiques soient sans avenir. *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique et Scientifique*, 4, 387-397.

Bourdieu, P. (1998). *On television*. Londres: England.

Brown, M. E., (1990). *Television and women's culture: the politics of the popular*. Londres: England.

Brown, R., (1995) *Prejudice: it's social psychology*. Oxford: England.

- Church, W. T., Wakeman, E. E., Miller, S. L., Clements, C. B., & Sun, F. (2008). The community attitudes toward sex offender scale: The development of a psychometric assessment instrument. *Research on Social Work Practice*, 18, 251-259. doi: 10.1177/1049731507310193
- Corabian, G., & Hogan, N. R. (2014). Attitudes towards sex offenders in Canada: Further validation of the CATSO-R factor structure. *Psychiatry, Psychology and Law*, 22, 723- 730. doi: 10.1080/13218719.2014.985623
- Cowley, A. (2013). Let's get drunk and have sex: the complex relationship of alcohol, gender and sexual victimisation. *Journal of Interpersonal Violence*, 29 (7), 1258-1278. doi: 10.1177/0886260513506289
- Dantinne, M. (2014). Construction des données en criminologie. Liège, Belgique : Université de Liège.
- Dardenne, B., Delacoelette, N., Grégoire, C., Lecocq, D. (2006). Structure latente et validation de la version française de l'Ambivalent sexism Inventory. Le fond National Belge de la Recherche Scientifique. *L'année psychologique*, 106, 235-264.
- Davies, M., Rogers, P., & Whitelegg, L. (2009). Effects of victim gender, victim sexual orientation, victim response and respondent gender on judgement of blame in a hypothetical adolescent rape. *Legal and Criminological Psychology*, 14, 331-338.
- Davies, M., Smith, R., & Rogers, P. (2009). Police perception of rape as a function of victim gender and sexuality. *The Police Journal*, 82, 4-12.
- Davies, M., & Rogers, P. (2006). Perceptions of male victims in depicted sexual assault: A review of the literature. *Aggression and Violent Behavior*, 11, 357-367.
- DeKeseredy, W. S., & Kelly, K. (1993). Women abuse in university and college dating relationships. *Human Justice*, 2, 25-52.
- Doise, W. (1989). Cognition et représentations sociales : l'approche génétique. *Les représentations sociales*, Paris, France.
- Dumoulin, M. (2014). Etude des opinions et des comportements de la population belge en matière de violences sexuelles. Amnesty International & SOS viol. Retrieved from http://www.amnesty.be/IMG/pdf/enquete_synthese_final.pdf
- Dupré, M. (2010). Choix conjugal, appartenance et consentement. *Dialogue*, 187, 3345. doi : 10.3917/dia.187.0033
- Durkheim, E. (1898). Représentations individuelles et représentations collectives. *Revue de métaphysique et de morale*, Tome VI.
- Eagly, A.H., (1987). *Sex differences in Social Behavior: A Social Behavior: A Social role interpretation*. Hillsdale, NJ: Erlbaum.
- European union agency for fundamental rights. (2014). Violence against women: an EU-wide survey. doi: 10.2811/981927. Retrieved from: https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2014-vaw-survey-main-results-apr14_en.pdf
- Ferrez, E., & Dafflon-Novelle, A. (2003). Sexisme dans la littérature enfantine. Analyse des albums avec animaux anthropomorphiques. *Cahiers Internationaux de psychologie Sociale*, 57, 23-38.
- Ferro, C., Cermele, J., & Saltzman, A. (2008). Current perception of marital rape. *Journal of interpersonal violence*, 23(6), 764-779.
- Finkelhor, D., & Yllo, K. (1983). Rape in marriage: A sociological view. In D. Finkelhor, R.G. Gelles, G.T. Hotaling, & M.A. Straus (Eds.), *The dark side of families* (pp. 119-130). Beverly Hills, CA.

Frese, B., Moya, M., & Megias, J.L. (2004). Social perception of rape: How rape myth acceptance modulate the influence of situational factors. *Journal of Interpersonal Violence*, 19(2), 143-161.

Frieze, I. (1983). Investigating the causes and consequences of Marital Rape. *Journal of women in culture and society*, 8(3).

Gabori, P. (2007). Les hommes entre travail et famille, Paris, France.

Garcet, S. (2017). "La madone et la putain": Quand les stéréotypes de genres influencent la perception de la légalité des violences sexuelles et le traitement de la réaction sociale à l'égard des femmes. *Revue de la Faculté de Droit de l'Université de Liège*, 53-60. Bruxelles, Belgium. ISSN 1780-5511

Glick & Fiske. (1996). The ambivalent Sexism Inventory: Differentiating between hostile and benevolent sexism. *Journal of Personality and Social Psychology*, 70, 491-512

Griffin, M. P., & West, D. A. (2006). The lowest of the low? Addressing the disparity between community view, public policy, and treatment effectiveness for sex offenders. *Law and Psychology Review*, 30, 143-169.

Grubb, A.R. & Turner, E. (2012). Attribution of blame in rape cases: A review of the impact of rape myth acceptance, gender, role conformity and substance use on victim blaming. *Aggression and Violent Behavior*, 17, 443-452.

Hammond, E. M., Berry, M.A., & Rodriguez, D.N. (2011). The influence of rape myth acceptance, sexual attitudes and belief in a just world on attribution of responsibility in a date rape scenario. *Legal and Criminological Psychology*, 1, 242-252.

Hilton, J.L., & von Hippel, W. (1996). Stereotypes. *Annual Review of Psychology*, 47, 237-271.

Howard, J.A. (1984). The "normal" victim: The effect of gender stereotypes on reactions to victims. *Social Psychology Quarterly*, 47, 170-281.

Hoyle, C., & Sander, A. (2000). Police response to Domestic violence: from Victim Choice to Victim Empowerment? *The British Journal of Criminology*, 40, 1, 14-16.

Hoyle, C., & Sanders, A. (2000). Police response to domestic violence. *British Journal of criminology*, 40, 14-36.

Jahoda, G. (2007). "Beyond stereotypes". *Culture and psychology*, 7, 181-197.

Jodelet D. (1984). Représentation sociale : phénomènes, concept et théorie. *Psychologie sociale*, Paris, France.

Jodelet D. (1989). Représentations sociales : un domaine en expansion. *Les représentations sociales*, Paris, France.

Jodelet, D. (1984). Réflexions sur le traitement de la notion de représentation sociale en psychologie sociale. *Communication Information Médias Théories*, 6, 14-41. doi : <https://doi.org/10.3406/comin.1984.1284>.

Jodelet, D. (1997). Représentation sociale : phénomènes, concept et théorie. *Psychologie sociale. Le psychologue*, 365(3) Paris, France.

Kahn, A. S., Rodgers, K.A., Martin, C., Malick, K., Claytor, J., Gandolfo, M., & Webne, E. (2011). Gender versus gender role in attribution of blame for a sexual assault. *Journal of Applied Social Psychology*, 41, 239-251.

- Kelban, H., & Jeglic, E. (2011). Dispelling the myths: Can psychoeducation change public attitudes towards sex offenders? *Journal of Sexual Aggression*, 18(2), 179-193. doi:10.1080/13552600.2011.552795
- Kelly, T. (2009). Judgements and perceptions of blame: The impact of benevolent sexism and rape type on attributions of responsibility in sexual assault. (Doctoral dissertation, University of Toronto, Canada). Retrieved from [https://tspace.library.utoronto.ca/bitstream/1807/17781/1/Kelly Theresa C 200906 PhD thesis.pdf](https://tspace.library.utoronto.ca/bitstream/1807/17781/1/Kelly%20Theresa%20200906%20PhD%20thesis.pdf)
- Kirkwood, M.K., & Cecil, D.K. (2001). Marital rape: A student assessment of rape laws and the marital rape exemption. *Violence Against Women*, 7(1), 1234-1253.
- Kleban, H. & Jeglic, E. (2012) Dispelling the myths: Can psychoeducation change public attitudes towards sex offenders?, *Journal of Sexual Aggression*, 18(2) 179-193, doi: 10.1080/13552600.2011.552795
- Le Monde. (2018). Une députée irlandaise brandit un string au Parlement pour critiquer un procès pour viol. Retrieved from https://www.lemonde.fr/societe/video/2018/11/15/une-deputee-irlandaise-brandit-un-string-au-parlement-pour-critiquer-un-proces-pour-viol_5384084_3224.html?xtmc=irlande_consentement&xtcr=1
- Levenson, J. S., Brannon, Y. N., Fortney, T., & Baker, J. (2007). Public perceptions about sex offenders and community protection policies. *Analysis of Social Issues and Public Policy*, 7, 137-161.
- Loi du 4 juillet 1989 concernant le voyeurisme, l'attentat à la pudeur et du viol, art.375- 376-377 C.P., 18 juillet 1989, 19.II.2016, éd.4.
- Martin, E.K., Cassey, T., & Resick, P.A. (2007). A review of marital rape. *Aggression and Violent Behavior* 12, 329–347.
- Martinson, R. (1974). What works? Questions and answers about prison reform. *The Public Interest*, 35, 2224.
- Mason, G.E., Riger, S., & Foley, L.A. (2004). The impact of past sexual experience on attribution of responsibility for rape. *Journal of Interpersonal Violence*, 19, 1157-1171.
- McMahon, S., & Farmer, L. (2011). An Updated Measure for Assessing Subtle Rape Myths. *Social Work Research*, 35(2), 71.
- Michez, A. (2017). *Le viol dans le couple*. Analyse FPS. Belgique.
- Monks, S. M., Tomaka, J., Palacios, R., & Thompson, S. E. (2010). Sexual victimisation in female and male college students: Examining the roles of alcohol use, alcohol expectancies, and sexual sensation seeking. *Substance Use & Misuse*, 45, 2258-2280.
- Monson, C.M., Langhinrichsen-Rohling, J., & Binderup, T. (2000). Does "no" really mean "no" after you say "yes"? Attributions about date and marital rape. *Journal of Interpersonal Violence*, 15(11), 1156-1174.
- Moscovici, S. (1984). «The phenomenon of social representations». *Social Representations*. Cambridge, England.
- Muscovici, S. (1976). *La Psychanalyse: son image et son public*. Paris : France.
- Newcombe, P.A., Van den Eynde, J., Hafner, D., & Jolly, L. (2008). Attribution of responsibility for rape: Differences across familiarity of situation, gender and acceptance of rape myth. *Journal of Applied Social Psychology*, 38, 1736-1754.
- Newins, A., Wilson, L., & White, S. (2018). Rape myth acceptance and rape acknowledgment: The mediating role of sexual refusal assertiveness. *Psychiatry Research* 263 15-21.

Palmonari, A., & Doise, W. (1986). Caractéristiques des représentations sociales. L'étude des représentations sociales. Neuchâtel, Delachaux & Niestlé

Pauline Croquet.(2018). #MeToo, du phénomène viral au « mouvement social féminin du XXI^e siècle » retrieved from: https://www.lemonde.fr/pixels/article/2018/10/14/metoo-du-phenomene-viral-au-mouvement-social-feminin-du-xxie-siecle_5369189_4408996.html

Payne, D., Lonsway, K., Fitzgerald, L. (1999). Rape myth acceptance: exploration of its structure and its Measurement using the Illinois Rape Myth Acceptance Scale. *Journal of research in Personality*, 33, 27-68.

Payne, D., Lonsway, K.A., & Fitzgerald, L. (1999). Rape myth Acceptance: Exploration of its structure and its measurement using the Illinois Rape Myth Acceptance Scale. *Journal of research in Personality*, 33, 27-68.

Pieter, J., Italian, P., Offerman, A., & Hellemans, S. (2010). Les expériences des femmes et des hommes en matière de violence psychologique, physique et sexuelle. Bruxelles, Belgique.

Pruvost, G.(2014). sexisme . in birth Alain, Pfefferkorn Roland (eds) Dictionnaire des inégalités, paris, france

Ressources bibliographiques issues de la Recension Canonique: Canon N° 1096- Code de Droit Canonique CIC/198

Rosa, E., Tafani, E., Michel, G., & Abric, J-C. (2011). Rôle du processus de catégorisation dans la fonctionnement des représentations sociales: une application dans le champ du marketing. *Les cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*. 91. 253-281.

Russell, D.E.H. (1990). Rape in marriage. Bloomington: In

Scarlet, M., & Dardenne, B. (2012). Le sexisme bienveillant comme processus de maintien des inégalités sociales entre les genres. *L'année psychologique/Topics in Cognitive Psychology*, 112, 435-463.

Shaver, K.G. (1970). Defensive attribution: Effects of severity and relevance on the responsibility assigned for an accident. *Journal of Personality and Social Psychology*, 14, 101-113.

Sherman, L., & Berk, R. (1984). The Specific Deterrent Effects of Arrest for Domestic Assault Author(s). *American Sociological Review*, 49(2) 261-270.

Shin, D.C., & Johnson, D.M. (1978). Avowed happiness as an overall assessment of the quality of life. *Social Indicators Research*, 5, 475-492

Simonson, K., & Subich, L., M. (1999). Rape perception as a function of gender-role traditionality and victim-perpetrator association. *Sex roles*, 40, 617-634.

Sinclair, L., & Kunda, Z. (2000). Motivated stereotyping of women : she's fine if she praise me but incompetent if she criticizes me. *Personality and Social Psychology Bulletin*, 26, 1329-1342.

Tjaden, P., & Thoennes, N. (2006). Extent, nature, and consequences of rape victimization: Findings from the National Violence Against Women Survey.

Travaux parlementaires du code pénal belge précédant la loi du 18 juillet 1989 déterminant les modalités du crime de viol par la chambre des représentants, 4 juillet 1989.

Vanestre, C. (2017). Violences conjugales : un dilemme pour la justice pénale ? Leçon d'une analyse des enregistrements statistiques effectués dans les parquets belges. *Champ penal*. doi: 10.4000/champpenal.9593

Vanneste, C. (2015). *Les pratiques judiciaires en matière de violences conjugales : de l'application de la tolérance zéro et de ses effets*. Groupe européen de recherche sur les normativités (GERN). Bruxelles, Belgique.

Vanneste, C.(2017). La politique criminelle en matière de violences conjugales : une évaluation des pratiques judiciaires et de leur effets en termes de récidive. *Plateforme de concertation sur les violences conjugales du Brabant Wallon*, Wavre, Belgium.

White, S., & Yamawaki, N. (2009). The moderating influence of homophobia and gender-role traditionality on perception of male rape victims. *Journal of Applied Social Psychology*, 39, 1116-1136.

Williams, J.E., & Best, D. L. (1977). "sex stereotypes and trait favorability on the adjective check list".*Educational and Psychological Measurement*, 37, 101-110.

Yamawaki, N. (2009). The role of rape myth acceptance and belief in a just world on victim: a Study in Japan. *Psychologia: An International Journal of Psychology in the Orient*, 52, 163-174.

Yllö,K.,& LeClerc, D. (1988). Marital rape.In A.L.Horton & J.A.Williamson(Eds.), *Abuse and religion: When praying isn't enough* (pp. 49-57). Lexington, MA: Lexington Book

Annexes

Annexe n°1.

Relevé des statistiques de la criminalité enregistrées par la Police fédérale Belge.

Retrieved from

http://www.stat.policefederale.be/assets/pdf/crimestat/nationaal/rapport_2018_trim1_nat_belgique_fr.pdf

CRIMINALITE ENREGISTREE COMMISE AU NIVEAU NATIONAL



FC Autre

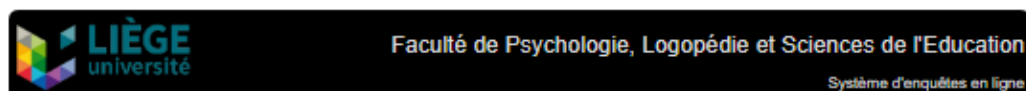
	2000	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Violence contre les métiers d'intérêt général	1.055	2.429	2.466	2.553	2.722	2.475	2.353	2.357	2.215	2.306	2.383	585
Viol collectif	173	248	271	263	258	258	233	205	191	221	204	53
Graffiti	402	6.585	6.358	5.362	5.126	4.325	4.099	4.345	4.030	3.333	2.952	586
Dégradation de voiture	12.032	52.777	56.127	54.251	55.335	50.127	44.817	42.483	38.995	35.679	34.425	7.807
Rixe au couteau	268	829	863	779	795	696	657	641	626	643	624	145

PH Violence Intrafamiliale (VIF)

	2000	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
VIF: physique, dans le couple	6.462	19.956	22.026	22.067	22.136	20.499	20.307	20.205	20.452	20.866	20.674	4.915
VIF: physique, envers des descendants	1.017	2.165	2.561	2.720	3.009	2.779	3.027	3.006	3.124	3.331	3.395	844
VIF: physique, envers d'autres membres	10.028	7.512	3.744	3.916	3.842	3.578	3.901	4.077	3.977	4.145	4.203	1.044
VIF: sexuelle, dans le couple	10	120	140	130	124	119	109	120	106	140	147	28
VIF: sexuelle, envers des descendants	641	672	613	689	662	616	667	583	552	665	533	115
VIF: sexuelle, envers d'autres membres	50	93	95	76	76	74	58	75	67	70	59	14
VIF: psychique, dans le couple	16.335	20.443	20.847	20.860	21.313	19.647	18.398	18.445	16.164	15.922	15.724	3.835
VIF: psychique, envers des descendants	55	228	254	264	266	246	256	263	369	747	783	193
VIF: psychique, envers d'autres membres	85	752	818	869	776	647	676	641	735	941	1.017	278
VIF: économique, dans le couple	186	1.559	1.701	1.777	1.795	1.471	1.336	1.430	1.427	1.407	1.417	313
VIF: économique, envers des descendants	610	129	139	132	132	136	105	101	119	151	153	39
VIF: économique, envers d'autres membres	7.070	3.901	3.790	3.620	3.403	3.169	2.998	2.964	2.643	2.106	2.041	475

Annexe n°2

Questionnaire en ligne



L'objectif de la recherche pour laquelle nous sollicitons votre participation est de **comprendre les attitudes vis-à-vis des relations sexuelles non consenties dans le couple**. Pour ce faire il vous est demandé de répondre à une suite de 5 questionnaires sur le sujet, et ce de manière anonyme. Plus spécifiquement, ces questionnaires interrogent les représentations que se font les gens des raisons qui amènent à un viol conjugal, le sexisme, les représentations sur les agresseurs sexuels et la satisfaction de vie. Cette recherche est menée par **Mathilde Grogna**, étudiante à l'**Université de Liège** en Master 2 en psychologie, dans le cadre de son mémoire.

Vous pouvez choisir de ne pas participer et si vous décidez de participer vous pouvez cesser de répondre aux questions à tout moment et fermer la fenêtre de votre navigateur sans aucun préjudice.

Cette recherche implique de répondre à une série de questions pendant une durée d'environ **10-15 minutes**. Vos réponses seront confidentielles et nous ne collecterons pas d'information permettant de vous identifier, telle que votre nom, votre adresse e-mail ou votre adresse IP, qui pourrait permettre la localisation de votre ordinateur. Vos réponses seront transmises anonymement à une base de données. Votre participation implique que vous acceptez que les renseignements recueillis soient utilisés anonymement à des fins de recherche. Les résultats de cette étude serviront à des fins scientifiques uniquement.

Vous disposez d'une série de droits relatifs à vos données personnelles (accès, rectification, suppression, opposition) que vous pouvez exercer en prenant contact avec le Délégué à la Protection des Données de l'institution dont les coordonnées se trouvent ci-dessous. Vous pouvez également lui adresser toute doléance concernant le traitement de vos données à caractère personnel. Les données à caractère personnel ne seront conservées que le temps utile à la réalisation de l'étude visée, c'est-à-dire environ 1 année. Les données codées issues de votre participation à cette recherche peuvent être transmises si utilisées dans le cadre d'une autre recherche en relation avec cette étude-ci, et elles seront éventuellement compilées dans des bases de données accessibles à la communauté scientifique. Les données que nous partageons ne seront pas identifiables et n'auront seulement qu'un numéro de code, de telle sorte que personne ne saura quelles données sont les vôtres. Les données issues de votre participation à cette recherche seront stockées pour une durée maximale de 15 ans.

Une fois l'étude réalisée, les données acquises seront codées et stockées pour traitement statistique. Dès ce moment, ces données codées ne pourront plus être retirées de la base de traitement. Si vous changez d'avis et retirez votre consentement à participer à cette étude, nous ne recueillerons plus de données supplémentaires sur vous. Seules les données rendues anonymes pourront être conservées et traitées de façon statistique. Les modalités pratiques de gestion, traitement, conservation et destruction de vos données respectent la loi définissant les droits du patient (loi du 22 août 2002), la loi du 7 mai 2004 relative aux études sur la personne humaine ainsi que le règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679. Une assurance a été souscrite au cas où vous subiriez un dommage lié à votre participation à cette recherche. Le promoteur assume, même sans faute, la responsabilité du dommage causé au participant (ou à ses ayants droit) et lié de manière directe ou indirecte à la participation à cette étude. Dans cette optique, le promoteur a souscrit un contrat d'assurance auprès d'Ethias, conformément à l'article 29 de la loi belge relative aux expérimentations sur la personne humaine (7 mai 2004).

Si vous souhaitez davantage d'information ou avez des questions concernant cette recherche, veuillez contacter Mathilde Grogna (mathilde.grogna@student.uliege.be).

Cette recherche a reçu l'approbation du comité d'éthique de la faculté de psychologie, logopédie et des sciences de l'éducation de l'Université de Liège. Pour toute question, demande d'exercice des droits ou plainte relative à la gestion de vos données à caractère personnel, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données par e-mail (dpo@uliege.be) ou par courrier signé et daté adressé comme suit : Monsieur le Délégué à la protection des données Bât. B9 Cellule "GDPR", Quartier Village 3, Boulevard de Colonster 2, 4000 Liège, Belgique.

Pour participer à l'étude, veuillez cliquer sur le bouton « Je participe » ci-dessous.

Cliquer sur ce bouton implique que :

- Vous avez lu et compris les informations reprises ci-dessus.
- Vous consentez à la gestion et au traitement des données acquises telles que décrites ci-dessus.
- Vous avez 18 ans ou plus.
- Vous donnez votre consentement libre et éclairé pour participer à cette recherche.

[Je participe](#)

♦ Vous êtes ?

☐ Une femme

☐ Un homme

♦ Quel âge avez-vous ?

☐ 18-30

☐ 31-40

☐ 41-50

☐ 51-60

☐ 60 et +

♦ Actuellement, vous êtes

☐ Célibataire

☐ En couple

☐ Marié(e)

☐ En concubinage

☐ Séparé(e)/divorcé(e) et en couple

☐ Séparé(e)/divorcé(e)

☐ Veuf/veuve et en couple

☐ Veuf /veuve

♦ Dans quel pays êtes-vous né(e) ? Belgique ▼

♦ Avez-vous déjà été marié(e) ?

☐ oui

☐ non

♦ Si tu as une croyance religieuse, peux-tu préciser laquelle ?

☐ Catholique

☐ Protestant(e)

☐ Bouddhiste

☐ Musulman(e)

☐ Orthodoxe

☐ Juif/Juive

☐ Laïc

☐ Sans religion

☐ Autre

♦ Avez-vous déjà été marié(e) ?

- ☐ oui
- ☐ non

♦ Si tu as une croyance religieuse, peux-tu préciser laquelle ?

- ☐ Catholique
- ☐ Protestant(e)
- ☐ Bouddhiste
- ☐ Musulman(e)
- ☐ Orthodoxe
- ☐ Juif/Juive
- ☐ Laïc
- ☐ Sans religion
- ☐ Autre

♦ Actuellement, vous êtes

- ☐ Etudiant(e)
- ☐ Employé(e)
- ☐ Au chômage
- ☐ En invalidité
- ☐ Retraité(e)

♦ Quel est le plus haut niveau d'étude que vous avez accompli ?

- ☐ CEB(primaire)
- ☐ CESS (secondaire)
- ☐ Bachelier
- ☐ Master
- ☐ Doctorat

♦ Quelle a été la durée de votre plus longue relation de couple ?

- ☐ Entre 0 et 6 mois
 - ☐ Entre 6 mois et 1 an
 - ☐ Entre 1 et 2 ans
 - ☐ Entre 2 et 3 ans
 - ☐ Entre 3 et 4 ans
 - ☐ Entre 4 et 5 ans
 - ☐ Plus de 5 ans
-

Quel est le plus haut niveau d'étude que vous avez accompli ?

- ☐ CEB(primaire)
- ☐ CESS (secondaire)
- ☐ Bachelier
- ☐ Master
- ☐ Doctorat

Quelle a été la durée de votre plus longue relation de couple ?

- ☐ Entre 0 et 6 mois
- ☐ Entre 6 mois et 1 an
- ☐ Entre 1 et 2 ans
- ☐ Entre 2 et 3 ans
- ☐ Entre 3 et 4 ans
- ☐ Entre 4 et 5 ans
- ☐ Plus de 5 ans

À présent, nous allons passer à la deuxième partie du questionnaire. Deux concepts vous seront présentés et nous vous demandons d'écrire trois mots auxquels ce concept vous a fait directement penser, dans l'ordre dans lequel ils vous viennent en tête.

"sexualité conjugale": premier mot

"sexualité conjugale": deuxième mot

"sexualité conjugale": troisième mot

[Suivant...](#)

Page 1/6

GDPR Privacy Notice Développement : UDI-Fapse 



Faculté de Psychologie, Logopédie et Sciences de l'Education

Système d'enquêtes en ligne

Ecrivez le premier mot qui vous vient à l'esprit lorsque vous pensez au concept de "Viol conjugal"

"Viol conjugal": deuxième mot

"Viol conjugal": troisième mot

[Suivant...](#)

Page 2/6

GDPR Privacy Notice Développement : UDI-Fapse 

Nous allons maintenant envisager certaines expériences de votre sexualité en vous posant quelques questions.

♦ Avez-vous déjà eu des relations sexuelles ?

☐ Oui

☐ Non

♦ Avez-vous déjà subi des violences (telles que gifler, donner des coups de pied, des coups de poing, etc) de la part de votre compagne/compagnon ?

☐ Jamais ☐ Rarement ☐ Parfois ☐ Souvent ☐ Très souvent

♦ Avez-vous déjà subi des attouchements ou des caresses de nature sexuelle imposés par quelqu'un d'autre ?

☐ Jamais ☐ Rarement ☐ Parfois ☐ Souvent ☐ Très souvent

♦ Dans le cadre de votre couple avez vous déjà été forcé a avoir des relations sexuelles alors que vous ne le désiriez pas ?

☐ Jamais ☐ Rarement ☐ Parfois ☐ Souvent ☐ Très souvent

Vous trouverez ci-après une série d'affirmations concernant les hommes et les femmes et les relations qu'ils/elles peuvent entretenir dans notre société. Indiquez dans quelle mesure vous êtes d'accord ou pas d'accord avec chacun des énoncés.

♦ Quel que soit le niveau d'accomplissement, un homme n'est pas vraiment complet en tant que personne s'il n'est pas aimé d'une femme

☐ Pas du tout d'accord ☐ Plutôt pas d'accord ☐ Légèrement pas d'accord ☐ légèrement d'accord ☐ plutôt d'accord ☐ tout à fait d'accord

♦ Sous l'apparence d'une politique d'égalité, beaucoup de femmes recherchent en fait des faveurs spéciales, comme un recrutement en entreprise qui les favorise

☐ Pas du tout d'accord ☐ Plutôt pas d'accord ☐ Légèrement pas d'accord ☐ légèrement d'accord ☐ plutôt d'accord ☐ tout à fait d'accord

♦ Lors d'une catastrophe, les femmes doivent être sauvées avant les hommes

☐ Pas du tout d'accord ☐ Plutôt pas d'accord ☐ Légèrement pas d'accord ☐ légèrement d'accord ☐ plutôt d'accord ☐ tout à fait d'accord

♦ La plupart des femmes interprètent des remarques ou des actes anodins comme étant sexistes

☐ Pas du tout d'accord ☐ Plutôt pas d'accord ☐ Légèrement pas d'accord ☐ légèrement d'accord ☐ plutôt d'accord ☐ tout à fait d'accord

♦ Les femmes sont trop rapidement offensées

☐ Pas du tout d'accord ☐ Plutôt pas d'accord ☐ Légèrement pas d'accord ☐ légèrement d'accord ☐ plutôt d'accord ☐ tout à fait d'accord

♦ Les gens ne sont pas vraiment heureux dans leur vie s'ils ne sont pas engagés dans une relation avec une personne de l'autre sexe	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Légèrement pas d'accord	légèrement d'accord	plutôt d'accord	tout à fait d'accord
♦ Les féministes veulent que les femmes aient plus de pouvoirs que les hommes	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Légèrement pas d'accord	légèrement d'accord	plutôt d'accord	tout à fait d'accord
♦ Beaucoup de femmes ont une espèce de pureté que la plupart des hommes n'ont pas	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Légèrement pas d'accord	légèrement d'accord	plutôt d'accord	tout à fait d'accord
♦ Les femmes devraient être protégées et être aimées par les hommes	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Légèrement pas d'accord	légèrement d'accord	plutôt d'accord	tout à fait d'accord
♦ En général, une femme n'apprécie pas à sa juste valeur ce qu'un homme fait pour elle	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Légèrement pas d'accord	légèrement d'accord	plutôt d'accord	tout à fait d'accord
♦ Les femmes recherchent le pouvoir en ayant le contrôle sur les hommes	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Légèrement pas d'accord	légèrement d'accord	plutôt d'accord	tout à fait d'accord
♦ Tout homme devrait avoir une femme qu'il adore	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Légèrement pas d'accord	légèrement d'accord	plutôt d'accord	tout à fait d'accord
♦ Les hommes sont incomplets sans les femmes	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Légèrement pas d'accord	légèrement d'accord	plutôt d'accord	tout à fait d'accord
♦ Les femmes exagèrent les problèmes qu'elles rencontrent au travail	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Légèrement pas d'accord	légèrement d'accord	plutôt d'accord	tout à fait d'accord
♦ Quand une femme réussit à faire en sorte qu'un homme s'engage envers elle, elle essaie souvent de le tenir en laisse	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Légèrement pas d'accord	légèrement d'accord	plutôt d'accord	tout à fait d'accord
♦ Quand les femmes perdent une compétition honnête contre un homme, elles se plaignent pourtant d'être l'objet de discrimination	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Légèrement pas d'accord	légèrement d'accord	plutôt d'accord	tout à fait d'accord
♦ Une femme parfaite doit être mise sur un piédestal par son compagnon	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Légèrement pas d'accord	légèrement d'accord	plutôt d'accord	tout à fait d'accord

♦ Quand les femmes perdent une compétition honnête contre un homme, elles se plaignent pourtant d'être l'objet de discrimination	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Légèrement pas d'accord	légèrement d'accord	plutôt d'accord	tout à fait d'accord
♦ Une femme parfaite doit être mise sur un piédestal par son compagnon	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Légèrement pas d'accord	légèrement d'accord	plutôt d'accord	tout à fait d'accord
♦ Il y a beaucoup de femme à qui cela plaît d'exciter les hommes en faisant semblant sexuellement intéressées pour ensuite refuser leurs avances	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Légèrement pas d'accord	légèrement d'accord	plutôt d'accord	tout à fait d'accord
♦ Les femmes, comparées aux hommes, ont tendance à faire preuve d'un plus grand sens moral	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Légèrement pas d'accord	légèrement d'accord	plutôt d'accord	tout à fait d'accord
♦ Les hommes devraient subvenir financièrement aux besoins des femmes, quitte à sacrifier leur propre bien-être	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Légèrement pas d'accord	légèrement d'accord	plutôt d'accord	tout à fait d'accord
♦ Les féministes ont des demandes tout à fait exagérées concernant les hommes	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Légèrement pas d'accord	légèrement d'accord	plutôt d'accord	tout à fait d'accord
♦ Les femmes, comparées aux hommes, ont tendance à être plus cultivées et à avoir plus de bon-goût	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Légèrement pas d'accord	légèrement d'accord	plutôt d'accord	tout à fait d'accord

Suivant...

Page 3/6

GDPR Privacy Notice

Développement : UDI-Fapse



Le questionnaire suivant est constitué de 22 affirmations sur le viol pour lesquelles vous devez vous positionner sur une échelle allant de 1 totalement en désaccord à 5 tout à fait en accord.

♦ Si une femme se fait violer lorsqu'elle est saoule, elle est en partie responsable d'avoir laissé les choses dégénérer	☐	☐	☐	☐	☐
	1	2	3	4	5
♦ Lorsque des filles vont en soirée habillées de manière provocante, elles cherchent les problèmes	☐	☐	☐	☐	☐
	1	2	3	4	5
♦ Si une fille va dans une chambre avec un homme lors d'une fête, c'est de sa faute si elle se fait violer	☐	☐	☐	☐	☐
	1	2	3	4	5
♦ Si une fille agit comme une trainée, elle finira par avoir des problèmes	☐	☐	☐	☐	☐
	1	2	3	4	5
♦ Lorsqu'une fille se fait violer, c'est souvent parce que sa façon de dire non n'était pas claire	☐	☐	☐	☐	☐
	1	2	3	4	5
♦ Si une fille commence à embrasser ou à draguer, elle ne devrait pas être surprise si l'homme pense qu'elle veut du sexe	☐	☐	☐	☐	☐
	1	2	3	4	5
♦ Lorsque les hommes abusent sexuellement des femmes, c'est à cause de leur grand besoin de sexe	☐	☐	☐	☐	☐
	1	2	3	4	5
♦ Les hommes n'ont pas l'habitude de forcer le sexe avec une fille, mais parfois ils sont trop excités sexuellement	☐	☐	☐	☐	☐
	1	2	3	4	5
♦ Le viol arrive quand la libido d'un gars devient incontrôlable	☐	☐	☐	☐	☐
	1	2	3	4	5
♦ Si un homme est ivre, il pourrait violer quelqu'un sans le vouloir	☐	☐	☐	☐	☐
	1	2	3	4	5
♦ Cela ne devrait pas être considéré comme un viol si un homme est ivre et qu'il n'a pas réalisé ce qu'il faisait	☐	☐	☐	☐	☐
	1	2	3	4	5
♦ Si les deux personnes sont saoules cela ne peut pas être un viol	☐	☐	☐	☐	☐
	1	2	3	4	5
♦ Si une fille ne résiste pas physiquement au sexe, même si elle proteste verbalement, on ne peut pas considérer que c'est un viol	☐	☐	☐	☐	☐
	1	2	3	4	5
♦ Si une fille ne réagit pas physiquement, on ne peut pas vraiment dire que c'était un viol	☐	☐	☐	☐	☐
	1	2	3	4	5
♦ Un viol n'a probablement pas eu lieu si la fille n'a pas de marques ou de bleus	☐	☐	☐	☐	☐
	1	2	3	4	5
♦ Si l'accusé de viol n'a pas d'arme, on ne peut pas vraiment parler de viol	☐	☐	☐	☐	☐
	1	2	3	4	5
♦ Si la fille n'a pas dit non elle ne peut pas dire que c'est un viol	☐	☐	☐	☐	☐
	1	2	3	4	5

♦ Si l'accusé de viol n'a pas d'arme, on ne peut pas vraiment parler de viol	☐	☐	☐	☐	☐
	1	2	3	4	5
♦ Si la fille n'a pas dit non elle ne peut pas dire que c'est un viol	☐	☐	☐	☐	☐
	1	2	3	4	5
♦ Souvent, les filles qui disent avoir été violées acceptaient de faire l'amour et le regrettaient ensuite	☐	☐	☐	☐	☐
	1	2	3	4	5
♦ Les accusations de viol sont souvent utilisées pour se venger des garçons	☐	☐	☐	☐	☐
	1	2	3	4	5
♦ Bien souvent, les filles qui disent avoir été violées ont amené le garçon à l'acte sexuel et ont eu des regrets par la suite	☐	☐	☐	☐	☐
	1	2	3	4	5
♦ Très souvent, les filles qui disent avoir été violées ont des problèmes émotionnels	☐	☐	☐	☐	☐
	1	2	3	4	5
♦ Les filles qui se font prendre en train de tromper leurs petits amis prétendent parfois que c'était un viol	☐	☐	☐	☐	☐
	1	2	3	4	5

Suivant...

Page 4/6

GDPR Privacy Notice

Développement : UDI-Fapse 

Pour chacun des énoncés suivants, vous devez choisir le nombre qui correspond le mieux à votre degré d'accord ou de désaccord. L'échelle va de 1 (fortement en désaccord) à 5 (fortement en accord).

♦ En général, ma vie correspond de près à mes idéaux	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	Fortement en désaccord	En désaccord	Légèrement en désaccord	Ni en désaccord ni en accord	Légèrement en accord	En accord	Fortement en accord
♦ Mes conditions de vie sont excellentes	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	Fortement en désaccord	En désaccord	Légèrement en désaccord	Ni en désaccord ni en accord	Légèrement en accord	En accord	Fortement en accord
♦ Je suis satisfait(e) de ma vie	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	Fortement en désaccord	En désaccord	Légèrement en désaccord	Ni en désaccord ni en accord	Légèrement en accord	En accord	Fortement en accord
♦ Jusqu'à maintenant, j'ai obtenu les choses importantes que je voulais de la vie	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	Fortement en désaccord	En désaccord	Légèrement en désaccord	Ni en désaccord ni en accord	Légèrement en accord	En accord	Fortement en accord
♦ Si je pouvais recommencer ma vie, je n'y changerais presque rien	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	Fortement en désaccord	En désaccord	Légèrement en désaccord	Ni en désaccord ni en accord	Légèrement en accord	En accord	Fortement en accord

[Suivant...](#)

Page 5/6

GDPR Privacy Notice

Développement : UDI-Fapse 

♦ Les délinquants sexuels ont un taux d'activité sexuelle élevé	☐	☐	☐	☐	☐
	Totalement en accord	En accord	Probablement en accord	Probablement en désaccord	Totalement en désaccord
♦ Essayer de réhabiliter un délinquant sexuel est une perte de temps	☐	☐	☐	☐	☐
	Totalement en accord	En accord	Probablement en accord	Probablement en désaccord	Totalement en désaccord
♦ Les délinquants sexuels devraient porter des dispositifs de repérage afin de pouvoir localiser leur emplacement à tout moment	☐	☐	☐	☐	☐
	Totalement en accord	En accord	Probablement en accord	Probablement en désaccord	Totalement en désaccord
♦ Seuls quelques délinquants sexuels sont dangereux	☐	☐	☐	☐	☐
	Totalement en accord	En accord	Probablement en accord	Probablement en désaccord	Totalement en désaccord
♦ La plupart des délinquants sexuels sont des hommes non-mariés	☐	☐	☐	☐	☐
	Totalement en accord	En accord	Probablement en accord	Probablement en désaccord	Totalement en désaccord
♦ Quelqu'un qui utilise un contrôle émotionnel lorsqu'il commet une infraction sexuelle n'est pas aussi mauvais que quelqu'un qui utilise un contrôle physique lorsqu'il commet une infraction sexuelle	☐	☐	☐	☐	☐
	Totalement en accord	En accord	Probablement en accord	Probablement en désaccord	Totalement en désaccord
♦ La plupart des délinquants sexuels restent entre eux	☐	☐	☐	☐	☐
	Totalement en accord	En accord	Probablement en accord	Probablement en désaccord	Totalement en désaccord
♦ Un délit sexuel commis contre une personne connue par son auteur est moins grave qu'un délit sexuel commis contre un étranger	☐	☐	☐	☐	☐
	Totalement en accord	En accord	Probablement en accord	Probablement en désaccord	Totalement en désaccord
♦ Les délinquants sexuels condamnés ne devraient jamais être libérés de prison	☐	☐	☐	☐	☐
	Totalement en accord	En accord	Probablement en accord	Probablement en désaccord	Totalement en désaccord

Vous trouverez ci-dessous 18 déclarations concernant des délinquants sexuels et des infractions sexuelles. Veuillez sélectionner le numéro correspondant dans l'évaluation ci-dessous pour obtenir la réponse qui décrit le mieux ce que vous ressentez ou ce que vous croyez. La plupart des affirmations ci-dessous sont difficiles à prouver ou à vérifier de manière absolue, et beaucoup concernent spécifiquement votre opinion en fonction de ce que vous avez pu entendre, lire ou apprendre. Ainsi, nous sommes moins intéressés par les bonnes ou mauvaises réponses, et plus par vos croyances et opinions concernant les délinquants sexuels. Même si vous n'avez aucune connaissance générale du problème, veuillez fournir une réponse à chaque question.

♦ Avec du soutien et de la thérapie, une personne qui a commis une infraction sexuelle peut apprendre à changer son comportement	☐	☐	☐	☐	☐
	Totalement en accord	En accord	Probablement en accord	Probablement en désaccord	Totalement en désaccord
♦ Les personnes qui commettent des infractions sexuelles devraient perdre leurs droits civils (par exemple, le vote et la vie privée)	☐	☐	☐	☐	☐
	Totalement en accord	En accord	Probablement en accord	Probablement en désaccord	Totalement en désaccord
♦ Les personnes qui commettent des infractions sexuelles veulent avoir des relations sexuelles plus souvent que la moyenne	☐	☐	☐	☐	☐
	Totalement en accord	En accord	Probablement en accord	Probablement en désaccord	Totalement en désaccord
♦ Les délinquants sexuels masculins devraient être punis plus sévèrement que les délinquantes sexuelles	☐	☐	☐	☐	☐
	Totalement en accord	En accord	Probablement en accord	Probablement en désaccord	Totalement en désaccord
♦ Les caresses sexuelles (touché inapproprié et injustifié) ne sont pas aussi graves que le viol	☐	☐	☐	☐	☐
	Totalement en accord	En accord	Probablement en accord	Probablement en désaccord	Totalement en désaccord
♦ Les délinquants sexuels préfèrent rester seuls à la maison plutôt que fréquenter de nombreuses personnes	☐	☐	☐	☐	☐
	Totalement en accord	En accord	Probablement en accord	Probablement en désaccord	Totalement en désaccord
♦ La plupart des délinquants sexuels n'ont pas d'amis proches	☐	☐	☐	☐	☐
	Totalement en accord	En accord	Probablement en accord	Probablement en désaccord	Totalement en désaccord
♦ Les délinquants sexuels ont du mal à se faire des amis même s'ils font de gros efforts	☐	☐	☐	☐	☐
	Totalement en accord	En accord	Probablement en accord	Probablement en désaccord	Totalement en désaccord
♦ Les peines d'emprisonnement infligées aux délinquants sexuels sont beaucoup trop longues par rapport aux peines prononcées pour d'autres infractions	☐	☐	☐	☐	☐
	Totalement en accord	En accord	Probablement en accord	Probablement en désaccord	Totalement en désaccord
♦ Les délinquants sexuels ont un taux d'activité sexuelle élevé	☐	☐	☐	☐	☐
	Totalement en accord	En accord	Probablement en accord	Probablement en désaccord	Totalement en désaccord

♦ Selon vous à partir de quand peut on parler de viol dans les relations de couple ?

♦ Selon vous, quelles sont les motivations qui peuvent amener un conjoint(e) à violer sa femme/ son homme?

Suivant...

Annexe n°3

Informations complémentaires concernant la composition de l'échantillon

Figure a. Distribution des sujets selon leur statut marital.

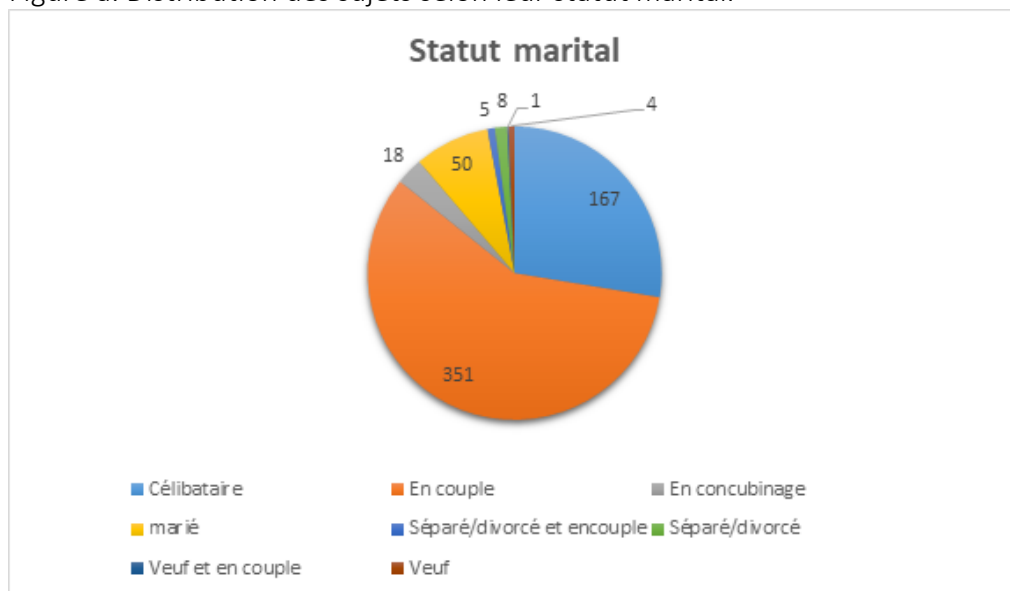


Figure b. Distribution des sujets suivant leur statut civil.

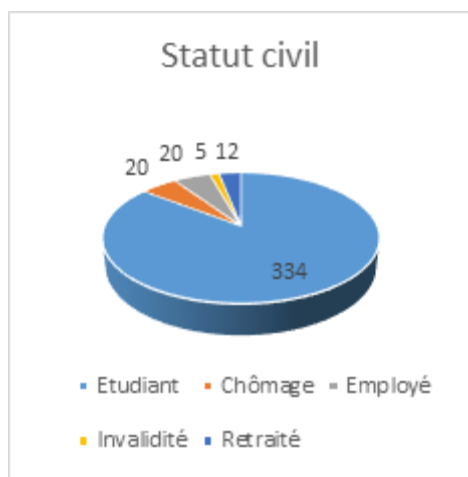
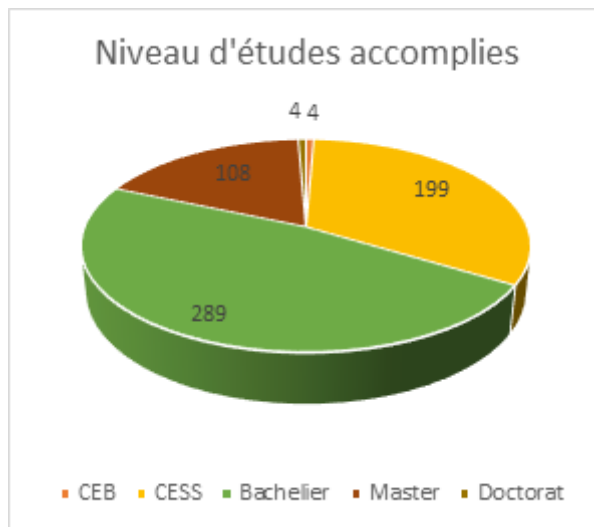
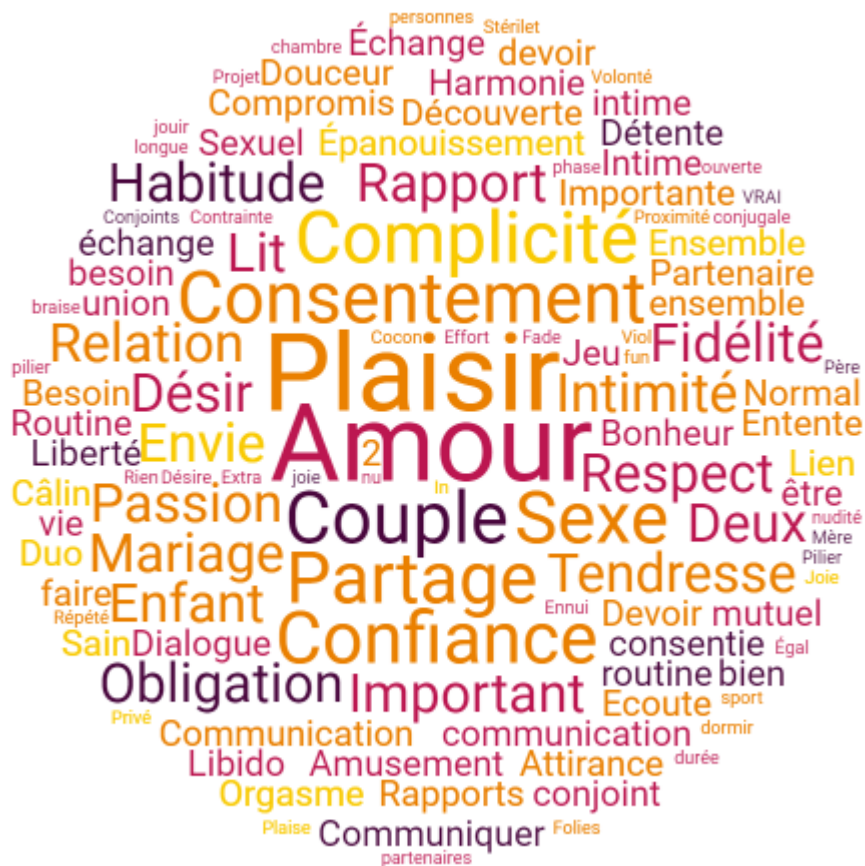


Figure d. Distribution des sujets suivant leur niveau d'étude accompli.



Annexe n°4

Nuage de mots présents dans les réponses à propos du concept de sexualité conjugale.



Annexe n°6

Résultats du test t du fait d'être ou non en couple sur le score total au questionnaire Catso sur les représentations à propos des délinquants sexuels

La procédure TTEST

Variable : TOTcatso

sm	N	Moyenne	Ec-type	Err. type	Minimum	Maximum
0	148	3.1419	1.3949	0.1147	1.0000	6.0000
1	357	3.1625	1.4617	0.0774	1.0000	6.0000
Diff (1-2)		-0.0206	1.4425	0.1410		

sm	Méthode	Moyenne	95% CL Mean		Ec-type	95% CL Std Dev	
0		3.1419	2.9153	3.3685	1.3949	1.2520	1.5748
1		3.1625	3.0103	3.3146	1.4617	1.3617	1.5775
Diff (1-2)	Pooled	-0.0206	-0.2976	0.2565	1.4425	1.3586	1.5375
Diff (1-2)	Satterthwaite	-0.0206	-0.2928	0.2517			

Méthode	Variances	DDL	Valeur du test t	Pr > t
Pooled	Egal	503	-0.15	0.8841
Satterthwaite	Non égal	286.76	-0.15	0.8819

Egalité des variances				
Méthode	DLL num.	DLL den.	Valeur F	Pr > F
Folded F	356	147	1.10	0.5156

Annexe n° 7 :

Répartition des personnes qui sont ou bien qui ont déjà été mariées dans les différentes catégories d'âge.

	18-30	31-40	41-50	51-60	60 et +	Total général
Ont déjà été marié	2	17	27	21	9	76
Total de participants	494	35	38	8	13	604

Annexe n°8:

Test t entre les moyennes des groupes ayant déjà eu des relations sexuelles forcées avec son partenaire et ceux qui n'en ont jamais eu, pour le mythe du viol "il ne pensait pas la violer".

La procédure TTEST

Variable : didntmean

sexefc	N	Moyenne	Ec-type	Err. type	Minimum	Maximum
0	381	10.0814	3.8894	0.1993	6.0000	28.0000
1	159	9.9497	3.8857	0.3082	6.0000	26.0000
Diff (1-2)		0.1317	3.8883	0.3671		

sexefc	Méthode	Moyenne	95% CL Mean		Ec-type	95% CL Std Dev	
0		10.0814	9.6896	10.4732	3.8894	3.6315	4.1871
1		9.9497	9.3410	10.5583	3.8857	3.5004	4.3670
Diff (1-2)	Pooled	0.1317	-0.5895	0.8528	3.8883	3.6692	4.1354
Diff (1-2)	Satterthwaite	0.1317	-0.5905	0.8539			

Méthode	Variances	DDL	Valeur du test t	Pr > t
Pooled	Egal	538	0.36	0.7200
Satterthwaite	Non égal	296.22	0.36	0.7200

Egalité des variances				
Méthode	DLL num.	DLL den.	Valeur F	Pr > F
Folded F	380	158	1.00	1.0000

Résumé

Objectif : Cette recherche a pour but d’approcher les représentations que se fait la population sur le viol conjugal. Pour se faire, les variables sexisme, adhésion aux mythes du viol et les représentations à propos des agresseurs sexuels, ont été étudiées afin de voir leur relation avec l’image que se fait la population à propos du viol conjugal.

Méthodologie : Une enquête en ligne a été diffusée sur le réseau social Facebook ainsi que par e-mails. Les sujets devaient tout d’abord répondre à une série de questions sociodémographiques, à deux questions semi-ouvertes concernant leurs représentations des concepts de *sexualité conjugale* et de *viol conjugal*. S’en suivaient plusieurs échelles : la version française de l’échelle du sexisme ambivalent (Dardenne, Delacourte, Grégoire et Lecocq, 2006) ; L’illinois Rape Myth Acceptance scale (McMahon et Farmer, 2011) ; L’échelle de satisfaction de vie (Blair, Vallerand, Pelletier, Brière, 1989) ; le Community attitude Towards sex offenders scale (Church, Wakeman, Miller, Clement & Sun, 2008). Ces échelles questionnent respectivement le niveau de sexisme, l’adhésion à quatre mythes majeurs à propos du viol, la satisfaction de vie et les représentations à propos des agresseurs sexuels. Pour terminer l’enquête contenait deux questions ouvertes à propos du viol conjugal. Elles abordaient la frontière entre sexualité conjugale et viol conjugal, ainsi que les motivations amenant au viol conjugal.

Résultats : Tout d’abord, les résultats démontrent qu’une différence entre les genres ressort au niveau de l’adhésion aux mythes du viol ainsi qu’au niveau du degré de sexisme. Les hommes obtiennent des scores plus hauts que les femmes sur les deux échelles. Une différence significative est également mise en évidence au niveau de l’âge du sujet quant aux résultats abordant le sexisme, l’adhésion aux mythes ainsi que par rapport aux représentations à propos des agresseurs sexuels. Les personnes les plus âgées de l’échantillon obtiennent un niveau de sexisme plus marqué, une croyance dans les mythes du viol plus prononcée, ainsi qu’une tendance à avoir une vision des agresseurs sexuels comme étant des personnes dangereuses ne pouvant pas changer et dont les comportements sont déviants. Ensuite, les résultats montrent une influence du niveau de sexisme sur l’adhésion dans les mythes du viol, surtout lorsque le sexisme a tendance à être hostile. Pareillement pour les représentations à propos des agresseurs sexuels, elles sont influencées par le niveau de sexisme du sujet. Aucune explication n’a été trouvée quant à l’influence de la satisfaction de vie sur les représentations évaluées avec le questionnaire sur les délinquants sexuels. En revanche, l’étude montre qu’il existe une influence entre le niveau de croyance dans les mythes du viol et l’image que se fait le sujet des agresseurs sexuels. Les questions ouvertes ont révélées que lorsque le concept de viol conjugal est abordé, les sujets ont tendance à penser à des faits de violence ainsi qu’à l’aspect légal de ce crime tout en ajoutant l’aspect très secret de celui-ci. Pour finir, les questions ouvertes nous renseignent que la notion de consentement est fort présente. Les sujets abordent également le contrôle physique et psychologique, mais la frontière entre le viol conjugal et le sexe forcé semble floue pour les participants. Au niveau des motivations pouvant amener à ce crime, nous retrouvons : le manque d’activité sexuelle, le besoin de domination ainsi qu’un problème d’interprétation et/ou de communication entre les partenaires.

Conclusion : Le viol conjugal semble être un crime confus dans l’esprit des sujets, les frontières ne sont pas clairement déterminées. Il semblerait qu’un grand nombre de variables influencent les représentations que se fait la population à propos de ce crime. Cependant, cette recherche permet d’ouvrir de nouvelles pistes sur le sujet, et nous amène à nous intéresser à celui-ci d’une manière plus qualitative.